

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES PROJETS, DE LA
PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION



DEPARTMENT OF PROJECTS, PLANNING
AND COOPERATION

Coopération Cameroun – Fonds Koweïtien
Ministère des Enseignements Secondaires

Unité de Gestion du Projet EKOUNOU
Accord de prêt N° 898 du 13 février 2014

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 12 /AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 du 28 JUIL 2025

Pays :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Nom du projet :

PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU
LYCEE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOUNOU-
YAOUNDE-CAMEROUN

Autorité contractante :

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Financement :

PRÊT N° 898 DU 13 FÉVRIER 2014 DU FONDS
KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ARABE (PARTIE HORS TAXES) ET LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN (PARTIE TVA ET
DROITS DES DOUANES)

Titre des prestations à réaliser :

**Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des
Equipements des Métiers du Génie Mécanique en deux lots séparés (lot 1 :
Mécanicien Engin BTP) et lot 2 : Construction Métallique au Lycée
Secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE.**

Financement : FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE (Partie hors taxes) et La République du Cameroun (partie TVA et droits des douanes).

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

mai 2025

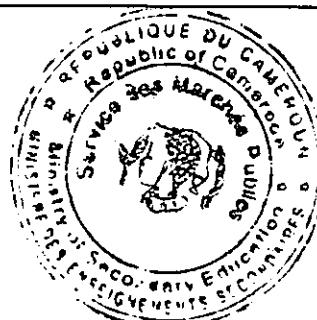
**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT**

Acquisition de biens

**Fourniture, installation, mise en service et
formation des utilisateurs des Equipements
des Métiers du Génie Mécanique (lot 1 :
Mécanicien Engin BTP) et lot 2 : Construction
Métallique du Lycée Secondaire Professionnel
d'EKOOUNOU-YAOUNDE**

Emis le :

AONO N° :



Acheteur : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Pays : Cameroun

Préface

Ce Dossier d'Appel d'Offres pour l'acquisition de biens a été préparé par l'Unité de Gestion du Projet de Construction et d'Equipement du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU.

Ce DAO reflète la structure et les dispositions du Document cadre d'Appel d'Offres établi par les Banques multilatérales de développement et les Institutions financières internationales pour l'acquisition de biens, sauf lorsque des considérations propres au Fonds Koweïtien de Développement Économique Arabe ont exigé des modifications.

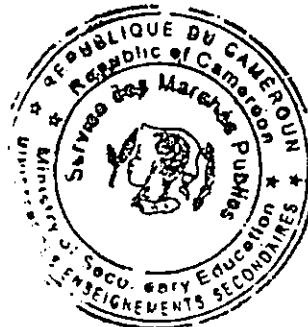
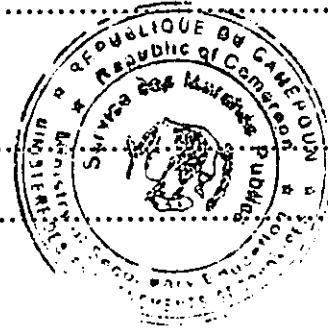
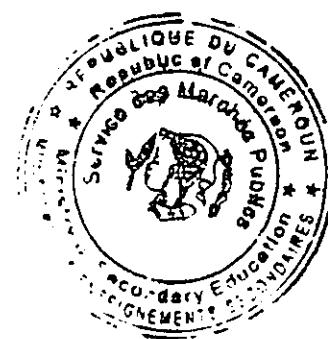


Table des matières

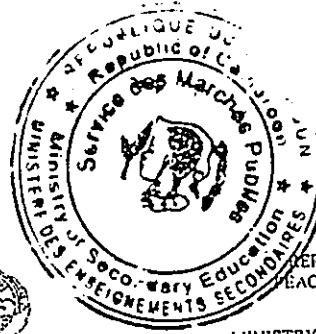
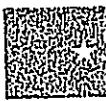
PARTIE 1 PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES.....	4
Section 0. Avis d'Appel d'Offres National Ouvert.....	7
Open National Invitation to Tender.....	10
Section I. Instructions aux Soumissionnaires.....	16
Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres.....	41
Section III. Critères d'évaluation et de qualification.....	47
Section IV. Formulaires de soumission.....	56
Section V. Pays éligibles.....	79
 PARTIE 2 Exigences de l'Acheteur.....	80
Section VI. Spécifications.....	81
 PARTIE 3 Marché et Formulaires.....	103
Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales.....	104
Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Particulières.....	129
Section IX. Formulaires du Marché.....	136



PARTIE 1-Procédures d'Appel d'Offres



REPUBLIC DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES PROJETS, DE LA
PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROUN
PAACE - WORK - FATHERLAND
MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PROJECTS, PLANNING
AND COOPERATION

Coopération Cameroun – Fonds Koweitien
pour le Développement Économique Arabe
Ministère des Enseignements Secondaires

Unité de Gestion du Projet EKOUNOU

Accord de prêt N° 898 du 13 février 2014

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 DU 20 JUIL 2025

Pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des Equipements des Métiers du Génie Mécanique en deux lots séparés (lot 1 : Mécanicien Engin BTP) et (lot 2 : Construction Métallique) du Lycée secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE.

PAYS : REPUBLIQUE DU CAMEROUN

NOM DU PROJET : PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCEE
SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOUNOU-YAOUNDE-
CAMEROUN

SECTEUR : EDUCATION

BREVE DESCRIPTION DES MARCHANDISES :

N° Lot	Libellé de prestation	Établissement bénéficiaire
1	Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Mécanicien Engin BTP)	Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE
2	Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des équipements des Construction Métallique	

Un soumissionnaire peut être adjudicataire de deux lots.

Mode de financement : PRÊT N° 898 DU 13 FÉVRIER 2014

Financement : FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE
(Partie hors taxes) et La République du Cameroun (partie TVA et droits des douanes).

1. L'Etat du Cameroun a reçu un financement du :FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE (FKDEA) pour la Construction et l'Equipement du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour la Fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des Equipements des Métiers du Génie Mécanique en deux lots séparés (lot 1 : Mécanicien Engin BTP) et (lot 2 : Construction Métallique) du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU-YAOUNDE. Il invite maintenant les offres scellées des Soumissionnaires éligibles dans le délai de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 10/AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 DU 20 JUIL 2025

La consistance détaillée des équipements avec leur quantité sont consignés dans la section VI du DAO.





La période prévisionnelle de livraison est de 6 mois pour chaque lot sollicité.

2. La soumission sera faite selon les procédures d'Appel d'Offres National telles que spécifiées dans les Principales Directives des Institutions de Développement des Membres du Groupe de Coordination des fonds Arabes, édition 1995, et est ouvert à tous les Soumissionnaires des droits Camerounais.

3. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les documents d'Appel d'Offres dès publication du présent Avis. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'UNITE DE GESTION DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCEE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOOUNOU-YAOUNDE-CAMEROUN.

Le Dossier d'Appel d'Offres complet peut être obtenu aux heures ouvrables au secrétariat de Monsieur le Coordonnateur dudit projet, dès publication du présent Avis, sur présentation de l'original de la quittance de paiement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA payable au Trésor Public.

4. La qualification se fera selon les procédures d'Appel d'Offres National telles que spécifiées dans les Directives du FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE. De plus, toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de un million trois cent mille (1 300 000) FCFA soit environ deux mille deux cent quatre-vingt (2 280) USD pour le lot 1 et un million cent mille (1 100 000FCFA) équivalent à (2 100) USD pour le lot 2.

Cette garantie doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivrée par la CDEC. En cas de chèque de banque ou chèque certifié délivré en lieu et place de la garantie, ledit chèque doit être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins sept jours avant l'ouverture des plis.

L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.

Les offres devront parvenir sous pli fermé au MINESEC, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment » C » porte 813, au plus tard le .../.../2025 à13 heures (heure locale), soit par poste en courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre récépissé et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 DU.....
Pour la Fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des Equipements des Métiers du Génie Mécanique BTP (lot1 : Mécanicien Engin BTP) et (lot 2 : Construction Métallique) du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOOUNOU-YAOUNDE
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

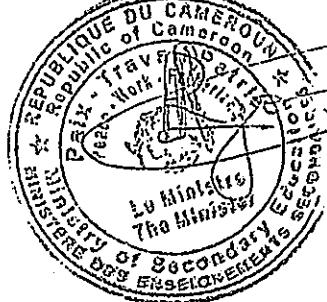
Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Les offres seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) face Cathédrale le à 14 h 00 (heure locale) dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINESEC.

NB : l'absence ou la non-conformité de la garantie de soumission et du récépissé de consignation délivré par la CDEC entraînera le rejet de l'offre à l'examen préliminaire.

5. Renseignements complémentaires : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion dudit Projet sise au Centre d'Éducation à Distance à côté du Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue-Yaoundé, dès publication du présent Avis.

Adresse : L'Unité de Gestion du Projet d'EKOOUNOU, Yaoundé- Tél : 677 79 55 30-681 86 53 24.



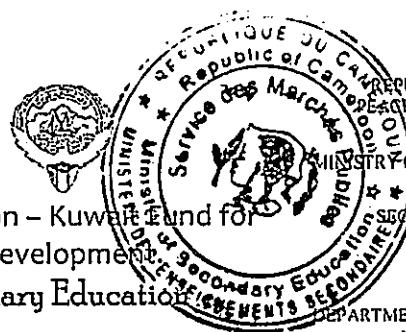
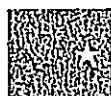
Malomo Nganga 0016

REPUBLIC DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES PROJETS, DE LA
PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PROJECTS, PLANNING
AND COOPERATION

Cooperation Cameroon - Kuwait Fund for
Arab Economic Development

Ministry of Secondary Education

Project Management Unit

Loan Agreement N° 898 of 13 February 2014

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 11/ONIT/MINESEC-UGPE/ITB/2025 OF 20.07.2025
For the supply, installation, commissioning and training of users of equipment for Mechanical
Engineering trades (lot 1: Mechanic for Public Works machinery) and (lot 2: Metallic Construction)
in two separate lots to Government Secondary Professional High School Ekounou.

COUNTRY: REPUBLIC OF CAMEROON

NAME OF THE PROJECT: PROJECT FOR THE CONSTRUCTION AND EQUIPPING OF
GOVERNMENT SECONDARY PROFESSIONAL HIGH SCHOOL EKOUNOU.

SECTOR: EDUCATION

BRIEF DESCRIPTION OF THE GOODS:

N° Lot	Service title	Beneficiary structure
1	Supply, installation, commissioning and training of users of equipment for Mechanics in Public Works machinery.	Government Secondary Professional High School Ekounou
2	Supply, installation, commissioning and training of users of equipment for Metallic Construction	

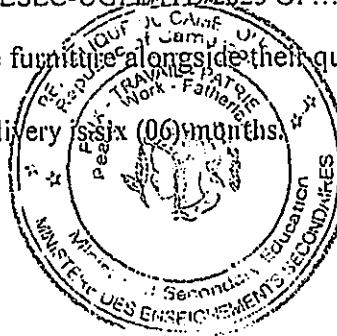
Mode of funding: Loan Agreement N° 898 of 13 February 2014

Funding: KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT (total amount without taxes) and the Government of the République of Cameroon (Taxes and custom duty).

1. The Government of Cameroon received funding from the Kuwait Fund for Arab Economic Development, within the framework of the Project for the construction and equipping of Government Secondary Professional High School. She intends to use part of the funds to pay for the contract related to the supply, installation, commissioning and training of users of Mechanical Engineering trades (lot 1: Mechanic for Public Works machinery) and (lot 2: Metallic Construction) Sanitary Installation and Hydraulic Network in Government Secondary Professional High School Ekounou. The UGPE hereby invites eligible bidders to submit their sealed bids within the framework of the Open National Invitation to Tender N° 11/ONIT/MINESEC-UGPE/ITB/2025 OF

The detailed description of the furniture alongside their quantities are given in section VI of the Tender File.

The provisional duration for delivery is six (06) months.



2. The submission shall be done according to the procedures of National invitation to Tender as specified in the Main Directives of Developmental Institutions of members of the Coopération du Gouvernement of the Arab Funds, 1995 edition, and is opened to all eligible Cameroonian bidders.

3. Interested bidders can obtain supplementary information and consult the tender documents immediately after publication of this invitation to tender. The tender document can be consulted during working hours from to at the secretariat of the Management Unit of the Project for the Construction and equipping of Government Secondary Professional High School Ekounou (UGPE), situated at the Distance Learning Center, opposite the Higher Teachers' Training College (ENS) Yaounde.

The Tender document is obtainable during working hours at the Secretariat of the Coordinator of the UGPE, immediately after publication of this invitation to tender, and upon presentation of a receipt attesting payment of a non-refundable sum of thirty thousand francs (30 000FCFA) into the Public Treasury.

4. The evaluation shall be done following the procedures of Open National Invitation to Tender as specified in the Directives of the Kuwait Fund for Arab Economic Development. Moreover, the bids must be accompanied with a submission guarantee of one million three hundred thousand francs (1 300 000 FCFA) equivalent to 2 280 \$US for lot1 and one million one hundred thousand francs (1 100 000 FCFA) equivalent to 2 100 \$US for lot2. This guarantee must be accompanied with a consignment receipt issued by CDEC. In case of a bank or certified cheque issued in place of the guarantee, the issuing Financial Institution must transfer it to CDEC at least seven days before the opening of the bids.

The absence of this guarantee shall lead to the immediate disqualification of the bids.

The bids must be sealed and deposited the Ministry of Secondary Education, Directorate of Financial and Material Resources, Sub-directorate of Budget, Service of Public contracts, Room 813, latest the 2025 at 1p.m (local time) and must carry the following:

« OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°. /ONIT/MINESEC-UGPE/ITB/2025 OF.....
For the supply, installation, commissioning and training of users of equipment for Mechanical Engineering trades (lot 1: Mechanic for Public Works machinery) and (lot 2: Metallic Construction) in Government Secondary Professional High School Ekounou-Yaoundé « TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER BOARDS' BID OPENING SESSION »

Bids coming in after the date and time limit for deposit shall not be received.

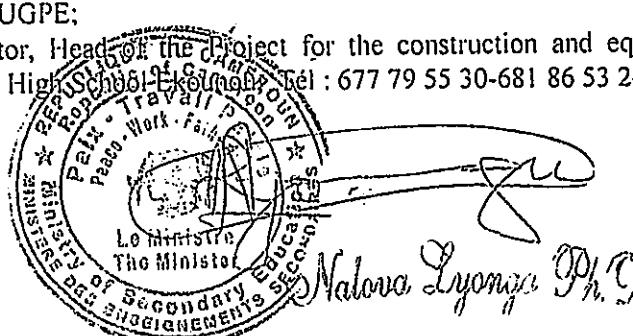
The bids shall be physically opened in the presence of the representatives of the bidders who shall like to assist, in the Teachers' Resource Centre (CCAP) opposite the Cathedral at 2pm (local time) in the meeting room of the Tenders' Board of the Ministry.

NB : The absence or non-conformity of the submission guarantee and the consignment receipt issued by CDEC may lead to the elimination of the bid during preliminary examination.

5. Complementary information: complementary information can be gotten during working hours at the project (UGPE) situated at the DISTANCE LEARNING CENTER in the Government Bilingual Technical High School Yaounde, opposite the Higher Teachers' Training College (ENS), immediately after publication of this invitation to tender.

Address: Project Management Unit, UGPE:

For the Attention of the Coordinator, Head of the Project for the construction and equipping of Government Secondary Professional High School Ekounou, Tel : 677 79 55 30-681 86 53 24.

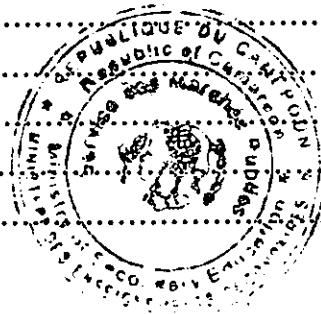


Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

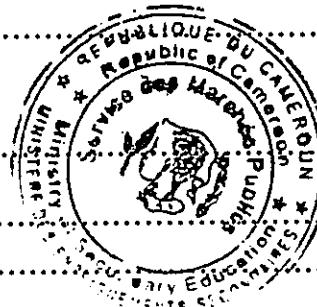
Table des clauses

A.	Généralités.....	22
1.	Etendue du Marché.....	22
2.	Origine des fonds.....	22
3.	Fraude et corruption.....	23
4.	Candidats éligibles.....	25
5.	Biens et Services Connexes éligibles.....	27
B.	Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....	28
6.	Sections du Dossier d'Appel d'Offres	28
7.	Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres, visite du site, réunion préparatoire.....	29
8.	Modifications apportées au Dossier d'Appel d'Offres.....	30
C.	Préparation des offres.....	31
9.	Frais de soumission.....	31
10.	Langue de l'offre.....	31
11.	Documents constitutifs de l'offre.....	31
12.	Formulaire d'offre et bordereaux des prix.....	32
13.	Variantes.....	32
14.	Prix de l'offre et rabais.....	32
15.	Monnaies de l'offre et de paiement.....	34
16.	Documents attestant des qualifications du Soumissionnaire.....	34
17.	Documents attestant l'éligibilité des Biens et Services Connexes	34
18.	Période de validité des offres	35
19.	Garantie de soumission.....	35
20.	Forme et signature de l'offre.....	37



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

D.	Dépot et Ouverture des offres.....	37
	21. Dépot, cachetage et marquage des offres.....	37
	22. Date et heure limite de dépot des offres.....	38
	23. Offres hors délai.....	38
	24. Retrait, substitution et modification des offres.....	39
	25. Ouverture des offres.....	39
E.	Examen des offres.....	40
	26. Confidentialité.....	40
	27. Clarifications concernant les offres.....	41
	28. Conformité des offres	41
F.	Evaluation et Comparaison des offres.....	42
	29. Correction des erreurs arithmétiques.....	42
	30. Conversion en une seule monnaie.....	43
	31. Ajustement des offres	43
	32 Qualification du Soumissionnaire.....	43
	33 Comparaison des offres.....	43
	34 Droit de l'Acheteur d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres.....	43
G.	Attribution du Marché.....	44
	35 Critères d'attribution.....	44
	36 Notification de l'attribution du Marché.....	44
	37 Signature du Marché.....	45
	38 Garantie de bonne exécution.....	45



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

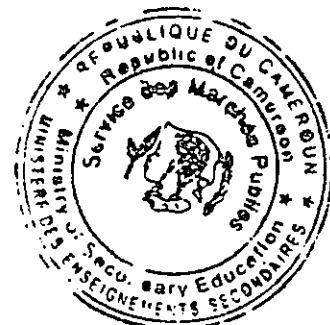
A. Généralités

1. Etendue du Marché

- 1.1 À l'appui de l'Avis d'Appel d'Offres indiqué dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), l'ACHETEUR tel qu'indiqué dans les DPAO, émet le présent Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en vue de l'obtention des Biens et Services Connexes spécifiés à la partie 2, Exigences de l'ACHETEUR. Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots figurent dans les DPAO.
- 1.2 Sauf disposition contraire, tout au long du présent Dossier d'Appel d'Offres, les définitions et interprétations seront comme il est prescrit à la Section VII, Cahier des Clauses Administratives Générales.

2. Origine des fonds

- 2.1 Le Bénéficiaire dont le nom figure dans les DPAO a sollicité ou obtenu un financement (Accord de prêt N°889 du 13 février 2014) ci-après dénommé le FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE, en vue de financer le projet décrit dans ces DPAO. Le Bénéficiaire a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Avis d'Appel d'Offres est lancé.
- 2.2 Le Fonds n'effectuera les paiements qu'à la demande du Bénéficiaire, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement intervenu entre le Bénéficiaire et Le Fonds (ci-après dénommer « l'Accord de Financement ». Ces paiements seront soumis à tous égards aux clauses et conditions dudit Accord de Financement. Aucune partie autre que le Bénéficiaire ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'Accord de Financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

3. Fraude et corruption

3.1 Le Fonds a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs ainsi que leur personnel, d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés¹, les normes d'éthique les plus élevées. En vertu de ce principe, Le Fonds :

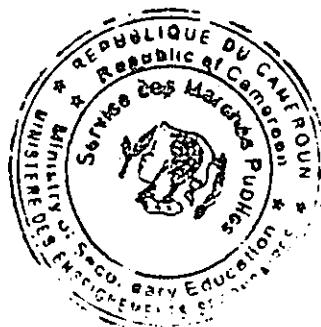
- (a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les termes suivants :
 - (i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, quelque chose de valeur en vue d'influencer indûment l'action d'une autre partie²;
 - (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, induit en erreur délibérément ou par imprudence ou cherche à induire en erreur une partie afin d'en tirer un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation³;
 - (iii) se livrent à des « manœuvres collusives » des parties⁴ qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influençant indûment les actions d'autres parties ;
 - (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice directement ou indirectement à une partie ou à ses biens en vue d'influencer indûment les actions de ladite

¹Dans ce contexte, est interdite toute action menée en vue d'influencer le processus de sélection ou l'exécution d'un contrat pour en tirer un avantage indu.

²Aux fins du présent alinéa, « une autre partie » désigne tout agent public agissant dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution d'un marché. Dans ce contexte, le terme « agent public » s'étend aux membres du personnel de la Banque et aux employés des autres organisations prenant ou examinant les décisions de passation de marché.

³Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne un agent public ; les termes « avantage » et « obligation » ont trait au processus de passation ou à l'exécution du marché, et « agit ou s'abstient d'agir » fait référence à tout acte ou omission visant à influencer le processus de passation ou l'exécution du marché.

⁴Aux fins du présent alinéa, le terme « parties » fait référence aux personnes participant au processus d'acquisition (y compris les agents publics) qui entreprend soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une autre personne ou entité ne participant pas au processus d'acquisition ou d'attribution, de simuler une procédure compétitive ou d'établir les prix du contrat à des niveaux artificiels et non concurrentiels ou qui entretiennent une relation de connivence permettant d'avoir accès aux prix des autres soumissions ou des autres conditions du marché.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

personne⁵ ;

(v) se livre à des « manœuvres obstructives »

(v.1) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément des éléments de preuve sur lesquels se fonde une enquête ou de faire des fausses déclarations aux enquêteurs afin d'entraver une enquête du Fonds sur des accusations liées à des faits de corruption, de fraude, de coercition ou de collusion ; et/ou bien menace, harcèle ou intimide une personne dans le but de l'empêcher de révéler des informations relatives à cette enquête ou de l'empêcher de poursuite l'enquête ou

(v.2) celui qui entrave délibérément l'exercice par le Fonds de son droit d'examen et de vérification tel que prévu au paragraphe 3.1(e) ci-dessous.;

- (b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le Soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché ou un des membres de son personnel ou ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés, est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;
- (c) déclarera la passation du marché non conforme et annulera la fraction du financement allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire des produits du financement est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction du Fonds, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer le Fonds en temps utile lorsqu'ils ont eu connaissance desdites pratiques ;
- (d) sanctionnera l'entreprise ou le fournisseur, à tout moment, conformément aux procédures de sanctions en vigueur du Fonds⁶, y compris en le/la déclarant publiquement, soit

⁵Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne une personne participant au processus de passation de marché ou à l'exécution du marché.

⁶Une entreprise ou un fournisseur peut être exclu de tout processus d'attribution d'un contrat financé par la Banque à la suite i)des conclusions des procédures de sanctions de la Banque, y compris, entre autres, la sanction croisée convenues avec les autres institutions financières internationales, y compris les Banques de développement multilatérales, ou selon toute décision qui sera prise par ailleurs par la Banque, et en application de la Proposition de mise en place d'un processus de sanction au sein du Groupe de la Banque

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

indéfiniment soit pour une période déterminée, exclu i) de tout processus d'attribution de marchés financés par le Fonds, et ii) de toute possibilité d'être retenu⁷ comme sous-traitant, fournisseur, ou prestataire de services d'une entreprise qui est par ailleurs susceptible de se voir attribuer un marché financé par le Fonds ; et

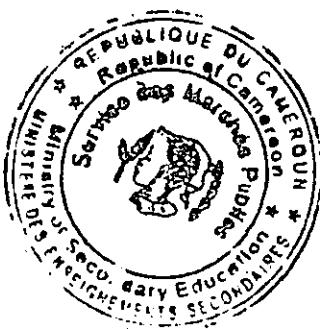
(e) pourra exiger que le dossier d'appel d'offres et les marchés financés par le Fonds contiennent une clause demandant aux Soumissionnaires et à leurs agents, membres du personnel, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services ou fournisseurs, d'autoriser le Fonds à examiner tous leurs comptes, registres et autres documents relatifs à la soumission des offres et à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par Le Fonds.

3.2 En outre, l'attention du Soumissionnaire est attirée sur les dispositions de la Section VII, Cahier des Clauses Administratives Générales.

4. Candidats éligibles

4.1 Un Soumissionnaire peut être une personne physique ou morale, une entité privée ou publique (sous réserve des dispositions de l'article 4.5 des IS) ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle établie par une lettre d'intention de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement, consortium ou association (GECA). En cas de groupement, consortium ou association :

- a) sauf spécification contraire dans les DPAO, toutes les parties membres sont conjointement et solidairement responsables.
- b) le GECA désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous les membres durant l'appel d'offre, et en cas d'attribution du Marché à ce GECA, durant l'exécution du Marché.

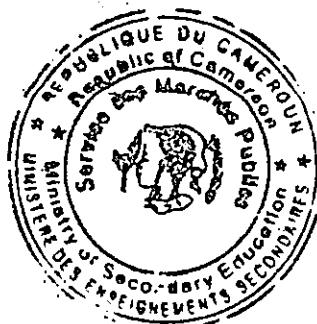


islamique de développement ; et ii) d'une suspension temporaire ou suspension temporaire à titre conservatoire décidée dans le cadre d'une procédure de sanction en cours.

⁷Un sous-traitant, consultant, fabricant, fournisseur ou prestataire de services (plusieurs terminologies sont utilisées en fonction des dossiers d'appel d'offres) désigné est une personne ou entité qui a été soit : i) introduite par le soumissionnaire lors du processus de pré-qualification ou dans son offre parce qu'elle apporte une expérience et un savoir-faire spécifiques et essentiels permettant au soumissionnaire de respecter l'exigence de qualification pour l'offre concernée ou ii) désignée par le Bénéficiaire.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 4.2 Un Soumissionnaire et toutes les parties constituant le Soumissionnaire, doivent avoir la nationalité Camerounaise en conformité avec la Section V, Pays Eligibles. Un Soumissionnaire sera réputé avoir la nationalité Camerounaise s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société, fondée et enregistrée au Cameroun, et fonctionnant conformément au Droit Camerounais. Ce même critère s'appliquera à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs pour toute partie du Marché, y compris les Services Connexes.
- 4.3 Un Soumissionnaire ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout Soumissionnaire qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un Soumissionnaire peut être en situation de conflit d'intérêt vis-à-vis d'une ou plusieurs autres parties dans cet Appel d'Offres.
- a) s'ils ont des partenaires communs en position de les contrôler ou diriger leurs actions ; ou
 - b) s'ils reçoivent ou ont reçu des subventions directement ou indirectement de l'un d'entre eux ; ou
 - c) S'ils ont le même représentant légal pour les besoins du présent appel d'offre ; ou
 - d) ils ont les uns avec les autres, directement ou par le biais de tiers, une relation qui leur permet d'avoir accès à des informations ou une influence sur l'offre d'un autre Soumissionnaire, ou d'influencer les décisions de l'Acheteur au sujet de ce processus d'Appel d'Offres; ou
 - e) s'il participe à plus d'une offre dans le cadre de cet Appel d'Offres. Un Soumissionnaire qui participe à plusieurs offres provoquera la disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé. Toutefois, un sous-traitant pourra figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de sous-traitant seulement ; ou
 - f) s'il a fourni des services de conseil pour la préparation des documents de la Section VI, utilisés dans le cadre du présent Appel d'Offres; ou
 - g) si le Soumissionnaire ou un de ses affiliés a été recruté (ou devrait être recruté) par l'Acheteur ou le Bénéficiaire afin de superviser l'exécution du Marché.
- 4.4 Un Soumissionnaire faisant l'objet d'une déclaration d'exclusion prononcée par le Fonds conformément à l'article 3 des IS, à la date limite de réception des offres ou ultérieurement, est disqualifiée.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 4.5 Les entreprises publiques du pays de l'Acheteur sont admises à participer uniquement si elles peuvent établir (i) qu'elles jouissent d'une autonomie juridique et financière, (ii) qu'elles sont gérées selon les règles du droit commercial, et (iii) qu'elles ne sont pas des agences qui dépendent de l'Acheteur ou du Bénéficiaire.
- 4.6 Le Soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre dans le pays de l'Acheteur.
- 4.7 Les Soumissionnaires doivent fournir toutes pièces que l'Acheteur peut raisonnablement demander établissant à la satisfaction de l'Acheteur qu'ils continuent d'être admis à concourir.
- 4.8 Une entreprise d'un pays éligible peut être exclue :
- a) si la loi ou la réglementation du pays du Bénéficiaire interdit les relations commerciales avec le pays de l'entreprise ; ou
- b) si, en application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la Ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine, le pays du Bénéficiaire interdit toute importation de biens en provenance du pays de l'entreprise ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.
- 4.9 Dans le cas où cet Appel d'Offres a été précédé d'une préqualification, seuls les candidats préqualifiés sont admis à déposer une offre.
- 4.10 Une entreprise ou un fournisseur sanctionné par le Fonds en vertu des dispositions du paragraphe 3.1(d) ci-dessus ou en vertu des Politiques et procédures du Fonds sur la lutte contre la corruption et la fraude et des Procédures de sanctions du Fonds⁸ ne pourra être attributaire d'un marché financé par Le Fonds ou tirer avantage d'un marché financé par le Fonds, financièrement ou de toute autre manière, pour la période déterminée par le Fonds.

5. Biens et Services Connexes éligibles

- 5.1 Tous les Biens et Services Connexes faisant l'objet du présent marché et financés par le Fonds devront avoir pour pays d'origine un pays éligible conformément aux Directives pour l'Acquisition de Biens et Travaux du Fonds et tel que défini à la Section V, Pays Eligibles.

⁸Voir la Proposition de mise en place d'un processus de sanctions au sein du Groupe de la Banque islamique de développement et la Politique de dénonciation et de traitement des plaintes de la Banque. Les procédures de sanctions de la Banque sont publiées sur le site internet public de la Banque.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

5.2 Aux fins de la présente clause, le terme «Biens» désigne les produits, matières premières, machines, équipements et les installations industrielles ; et le terme «Services Connexes» désigne notamment des services tels que l'assurance, le transport, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3 Le terme «pays d'origine» désigne le pays où les biens sont extraits, poussent, sont cultivés, produits, fabriqués ou transformés ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants importants et intégrés aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants importés.

5.4 La nationalité de l'entreprise qui produit, assemble, distribue ou vend les Biens, ne détermine pas leur origine.

B. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

6. Sections du Dossier d'Appel d'Offres

6.1 Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les Parties 1, 2 et 3, qui incluent toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l'article 8 des IS.

PARTIE 1: Procédures d'Appel d'Offres

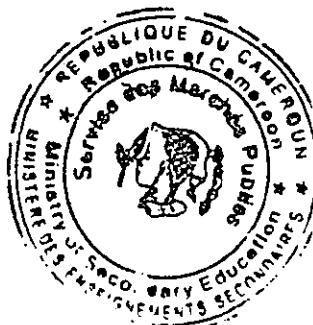
- Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)
- Section II. - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)
- Section III. Critères d'évaluation et de qualification
- Section IV. Formulaires de soumission
- Section V. Pays Eligibles

PARTIE 2: Exigences de l'Acheteur

- Section VI. Conditions requises

PARTIE 3: Marché et formulaires

- Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)
- Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)



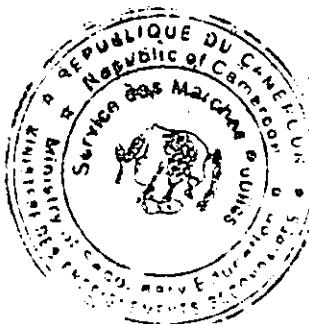
Section I. Instructions aux Soumissionnaires

• Section IX. Formulaires du Marché

- 6.2 L'Avis d'Appel d'Offres publié par l'Acheteur ne fait pas partie du Dossier d'Appel d'Offres.
- 6.3 Le Soumissionnaire doit obtenir le Dossier d'Appel d'Offres de la source indiquée par l'Acheteur dans l'Avis d'Appel d'Offres ; sinon, l'Acheteur ne sera pas responsable de l'intégrité du Dossier d'Appel d'Offres.
- 6.4 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'Appel d'Offres. Toute carence à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.

7. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres, visite du site, réunion préparatoire

- 7.1 Tout candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter l'Acheteur, par écrit, à l'adresse de l'Acheteur indiquée dans les DPAO ou soumettre ses requêtes durant la réunion préparatoire éventuellement prévue selon les dispositions de l'article 7.4 des IS. L'Acheteur répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard le nombre de jours avant la date limite de remise des offres indiquée dans les DPAO. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'Appel d'Offres en conformité avec l'article 6.3 des IS. Au cas où l'Acheteur jugerait nécessaire de modifier le Dossier d'Appel d'Offres suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée aux articles 8 et 22.2 des IS.



- 7.2 Le cas échéant, il est conseillé au Soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site du projet et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et la passation d'un contrat et pour l'exécution du Marché. Les coûts liés à la visite du site sont à la seule charge du Soumissionnaire.
- 7.3 Lorsque conformément à l'article 7.2 des IS, l'Acheteur autorisera le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, ce sera seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent l'Acheteur, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnissent si nécessaire,

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.4 Lorsque cela est prévu par les DPAO, le représentant que le Soumissionnaire aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire au dépôt des offres. L'objet de la réunion est de clarifier tout point et répondre aux questions qui pourraient être soulevées à ce stade. Si cela est spécifié dans les DPAO, l'Acheteur organisera une visite de site.

7.5 Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit, de façon qu'elle parvienne à l'Acheteur au moins une semaine avant la réunion préparatoire.

7.6 Le compte-rendu de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données sans identification de l'auteur, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres en conformité avec les dispositions de l'article 6.3 des IS. Toute modification des documents d'Appel d'Offres qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Acheteur en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 8 des IS, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire.

7.7 Le fait qu'un Soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres, ne constituera pas un motif de disqualification.

8. Modifications apportées au Dossier d'Appel d'Offres

8.1 L'Acheteur peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en émettant un additif.

8.2 Tout additif émis sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier d'Appel d'Offres en conformité avec les dispositions de l'article 6.3 des IS.

8.3 Afin de laisser aux Soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur peut, à sa discréction, reporter la date limite de remise des offres conformément à l'alinéa 22.2 des IS.

C. Préparation des offres

9. Frais de soumission

9.1 Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'Acheteur n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou les résultats du processus d'Appel d'Offres.

10. Langue de l'offre

10.1 L'Offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et

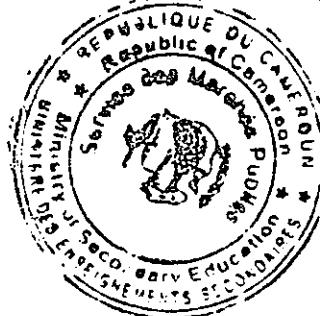
Section I. Instructions aux Soumissionnaires

l'Acheteur seront rédigés dans la langue indiquée dans les DPAO. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés en français ou en anglais.

11. Documents constitutifs de l'offre

11.1 L'offre comprendra les documents suivants :

- a) le formulaire d'Offre
- b) les formulaires de la Section IV, Formulaires de soumission, dûment remplis;
- c) la Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre, établie conformément aux dispositions de l'article 19 des IS ;
- d) la confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 20.2 des IS ;
- e) des pièces attestant, conformément aux dispositions de l'article 17.1 des IS que les Biens et Services Connexes devant être fournis par le Soumissionnaire éligible ;
- f) des pièces établies selon les formulaires adéquats de la Section IV, Formulaires de soumission, attestant que le Soumissionnaire possède les qualifications voulues en conformité avec les exigences de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification;
- g) comme indiquée dans les DTAO, des pièces établies selon les formulaires adéquats de la Section IV, Formulaires de soumission, attestant que les Biens et Services Connexes sont conformes au Dossier d'Appel d'Offres ;
- h) dans le cas d'une offre présentée par un GECA, l'offre doit inclure soit une copie de l'accord de GECA, ou une lettre d'intention de constituer le GECA accompagnée du projet d'accord, signée par tous les membres, identifiant au moins les exigences de l'Acheteur devant être respectivement réalisées par chacun des membres ;
- et
- i) tout autre document stipulé dans les DPAO.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- | | |
|--|--|
| 12. Formulaire d'offre et bordereaux des prix | <p>12.1 Le Soumissionnaire soumettra son Offre en remplissant le formulaire d'offre fourni à la Section IV, Formulaires de soumission, sans apporter de modification à sa présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.</p> |
| 13. Variantes | <p>13.1 Sauf indication contraire dans les DPAO, les variantes ne seront pas prises en compte. Lorsque des offres variantes sont permises, la méthode utilisée pour leur évaluation sera indiquée dans la Section III, Critères d'évaluation et de qualification</p> <p>13.2 Lorsque des délais d'exécution variables sont permis, les DPAO préciseront ces délais, et indiqueront la méthode retenue pour l'évaluation de différents délais d'exécution proposés par les Soumissionnaires.</p> <p>13.3 Excepté dans le cas mentionné à l'article 13.4 ci-dessous, les Soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres doivent d'abord chiffrer les exigences définies par l'Acheteur telles que décrites dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Acheteur a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, Spécifications Techniques, sous détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Le cas échéant, seules les variantes techniques du Soumissionnaire ayant offert l'offre conforme aux exigences de base évaluée la moins disante seront examinées par l'Acheteur (Non applicable).</p> <p>13.4 Quand les Soumissionnaires sont autorisés dans les DPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des exigences de l'Acheteur, ces parties doivent être identifiées dans les DPAO, ainsi que la méthode d'évaluation correspondante, et décrites dans les Spécifications Techniques de la Section VI Exigences de l'Acheteur (Non applicable).</p> |
| 14. Prix de l'offre et rabais | <p>14.1 Les prix et rabais indiqués par le Soumissionnaire sur le formulaire d'offre et les Bordereaux de prix seront conformes aux stipulations ci-après de la Clause 14.2 des IS.</p> <p>14.2 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO et le CCAG.</p> <p>14.3 Le prix à indiquer sur le formulaire d'offre sera le prix total de l'offre, hors tout rabais éventuel.</p> <p>14.4 Le Soumissionnaire, indiquera tout rabais inconditionnel et la</p> |



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

méthode d'application dudit rabais dans le formulaire d'Offre.

14.5 Les termes « EXW, CIF, CIP » et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de Commerce Internationale comme indiqué dans les DPAO.

14.6 Les prix seront indiqués comme requis dans chacun des Bordereaux de prix fournis à la Section IV, Formulaires de soumission. La décomposition du prix entre ses différentes composantes n'aura pour but que de faciliter la comparaison des offres par l'Acheteur. Elle ne limitera en aucune façon le droit de l'Acheteur de passer le marché sur la base de l'une quelconque des conditions offertes par le Soumissionnaire. Le Soumissionnaire est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance des pays membres, en accord avec les Règles et Procédures du Fonds pour les acquisitions de biens et travaux et la Section V, Pays Eligibles. Les prix seront présentés de la manière suivante :

a. Pour les Biens originaires du pays de l'Acheteur :

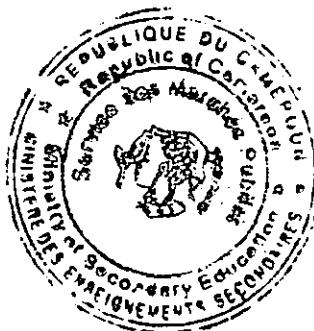
- (i) le prix des Biens indiqué sur la base des Incoterms stipulés dans les DPAO ;
- (ii) les taxes sur les ventes et autres taxes perçues dans le pays de l'Acheteur qui seront dues sur les Biens si le Marché est attribué ; et
- (iii) le prix total pour l'article.

b. Pour les Biens originaires d'un pays étranger membre :

- (i) le prix des Biens indiqué sur la base des Incoterms stipulés dans les DPAO ;
- (ii) les taxes sur les ventes et autres taxes perçues dans le pays de l'Acheteur qui seront dues sur les Biens si le Marché est attribué ; et
- (iii) le prix total pour l'article.

c. Pour les Services Connexes :

- (i) le prix des Services Connexes, y compris tous droits d'entrée, taxes sur les ventes et toutes autres taxes



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

payées ou à payer dans le pays de l'Acheteur si le Marché est attribué au Soumissionnaire.

14.7 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché par le Soumissionnaire et ne pourront varier en aucune manière, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 28 des IS. Cependant, si les DPAO prévoient que les prix seront révisables pendant la période d'exécution du Marché, une offre à prix ferme ne sera pas rejetée, mais la révision de prix sera considérée comme égale à zéro.

14.8 La clause 1.1 des IS peut prévoir que l'Appel d'Offres est lancé pour un seul marché (lot) ou pour un groupe de marchés (lots). Sauf stipulation contraire dans les DPAO, les prix indiqués doivent correspondre à la totalité (100%) des articles de chaque lot, c'est-à-dire à la totalité (100%) de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un lot spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots. Les réductions de prix ou rabais accordés seront proposés conformément à l'alinéa 14.4 des IS, à la condition toutefois que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

15. Monnaies de l'offre et de paiement

15.1 Les offres seront libellées dans la (ou les) monnaie(s) tel que stipulé aux DPAO. Les paiements au titre du Marché seront effectués de la même manière.

16. Documents attestant des qualifications du Soumissionnaire

16.1 Pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché en conformité avec la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaires de soumission.

16.2 Si cela l'est exigé dans les DPAO, le Soumissionnaire qui ne fabrique ou ne produit pas les Biens qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabricant, en utilisant à cet effet le formulaire inclus dans la Section IV, Formulaires de soumission (non-applicable).

17. Documents attestant l'éligibilité des Biens et Services

17.1 Pour établir que les Biens et Services Connexes répondent aux critères d'éligibilité, en application des dispositions de l'article 5 des IS, les Soumissionnaires rempliront les déclarations figurant à la Section IV, Formulaires de soumission.

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Connexes

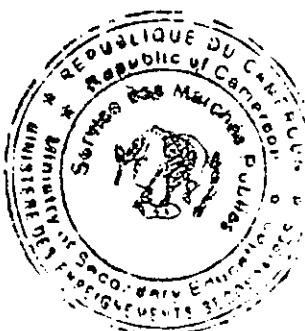
18. Période de validité des offres

- 18.1 Les offres demeureront valables pendant la période spécifiée dans les DPAO après la date limite de remise des offres fixée par l'Acheteur. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'Acheteur.
- 18.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Acheteur peut demander aux Soumissionnaires de proroger la durée de validité de leur offre. La demande et les réponses seront formulées par écrit. S'il est demandé une garantie de soumission en application de l'article 19 des IS, sa validité sera prolongée pour une durée excédant de 28 jours la date limite prorogée de validité des offres. Un Soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Un Soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de l'article 18.3 des IS.
- 18.3 Dans le cas des marchés à prix ferme, si l'attribution est retardée de plus de cinquante-six (56) jours au-delà de la période initiale de validité de l'offre, le prix du Marché sera actualisé par un facteur spécifié dans la demande de prorogation. L'évaluation des offres sera basée sur le prix de l'offre sans prise en considération de l'actualisation susmentionnée.

19. Garantie de soumission

- 19.1 Le Soumissionnaire fournira, au choix de l'Acheteur comme indiqué dans les DPAO, sous la forme d'un document original, soit une Déclaration de garantie de l'offre ou une Garantie de soumission, qui fera partie intégrante de son offre, utilisant le modèle approprié figurant à la Section IV, Formulaires de soumission. Dans le cas d'une Garantie de soumission, le montant de la garantie et la monnaie dans laquelle elle sera libellée seront indiqués dans les DPAO.
- 19.2 Une Déclaration de garantie de l'offre sera rédigée selon le modèle figurant à la Section IV, Formulaires de soumission.
- 19.3 Si une Garantie de soumission est exigée en application de l'article 19.1 des IS, elle sera une garantie inconditionnelle émise par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances (MINFI);

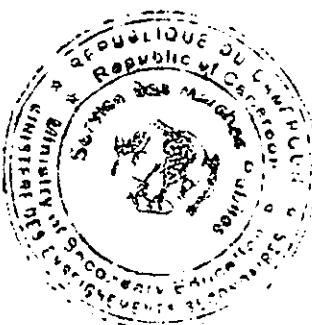
Si la garantie est émise par une compagnie d'assurance ou un organisme de cautionnement situé en dehors du pays de l'Acheteur, l'organisme d'émission devra avoir une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur, permettant d'appeler la garantie. Dans le cas d'une garantie



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

bancaire, la garantie sera présentée, soit à l'aide du formulaire de garantie de soumission figurant à la Section IV, Formulaires de soumission, ou sous une forme similaire pour l'essentiel, ayant fait l'objet de l'approbation de l'Acheteur préalablement. Dans les deux cas, le formulaire doit comporter le nom complet du Soumissionnaire. La garantie de soumission demeurera valide pendant vingt-huit jours (28) après l'expiration de la période de validité de l'offre, y compris si la période de validité de l'offre est prorogée en application de l'article 18.2 des IS.

- 19.4 Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie conforme pour l'essentiel, selon l'option retenue en application de l'article 19.1 des IS, sera écartée par l'Acheteur comme étant non conforme.
- 19.5 Si une garantie de soumission est exigée en application de l'article 19.1 des IS, les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus leur seront restituées le plus rapidement possible après que le Soumissionnaire retenu aura fourni la garantie de bonne exécution prescrite à l'article 38 des IS.
- 19.6 La garantie de soumission du Soumissionnaire retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et contre remise de la garantie de bonne exécution requise.
- 19.7 La garantie de soumission peut être saisie ou la Déclaration de garantie de l'offre exécutée:
- si le Soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans le Formulaire d'offre; ou
 - s'agissant du Soumissionnaire retenu, si ce dernier :
 - manque à son obligation de signer le Marché en application de l'article 37 des IS; ou
 - manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution en application de l'article 38 des IS.
- 19.8 La Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre d'un GECA doit être au nom du GECA qui a soumis l'offre. Si un GECA n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre d'un GECA doit être au nom de tous les futurs membres du GECA, conformément au libellé de la lettre



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

20. Forme et signature de l'offre

d'intention, mentionnée à la Clause 4.1 des IS.

- 19.9 Si une Déclaration de garantie de l'offre est exécutée en application de l'article 19.7 des IS, l'Acheteur exclura le Soumissionnaire de tout marché à passer par l'Acheteur durant la période stipulée dans le formulaire de Déclaration de garantie de l'offre.
- 20.1 Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre tels que décrits à l'article 11 des IS, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Par ailleurs, il soumettra le nombre de copies de l'offre indiqué dans les DPAO, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.
- 20.2 L'original et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du Soumissionnaire. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite comme spécifiée dans les DPAO, qui sera jointe à la soumission. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou mentionnés sous la signature. Toutes les pages de l'offre sur lesquelles des renseignements ont été mentionnés par le Soumissionnaire, seront paraphées par la personne signataire de l'offre.
- 20.3 La soumission d'un GECA doit être conforme aux exigences ci-après:
- (a) sauf si cela n'est pas exigé en application de l'article 4.1(a) des IS, elle doit être signée de manière à engager juridiquement tous les membres ; et
 - (b) elle doit inclure le pouvoir donné au Mandataire comme mentionné à l'article 4.1(b) des IS, signé par les personnes qui sont juridiquement habilités à signer au nom des membres du groupement.
- 20.4 Toute modification, ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire.

D. Dépôt et Ouverture des Offres

21. Dépôt, cachetage et marquage des offres

- 21.1 Les offres peuvent toujours être remises par courrier ou déposées en personne. Quand les DPAO le prévoient, le Soumissionnaire pourra, à son choix, remettre son offre par voie électronique. La procédure pour la remise, le cachetage et le marquage des offres est comme suit :



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- (a) Le Soumissionnaire remettant son offre par courrier ou la déposant en personne, placera l'original de son offre et chacune de ses copies, dans des enveloppes séparées et cachetées. Si des variantes sont autorisées en application de l'article 13 des IS, les offres variantes et les copies correspondantes seront également placées dans des enveloppes séparées. Les enveloppes devront porter la mention « ORIGINAL », « VARIANTE », « COPIE DE L'OFFRE », ou « COPIE DE L'OFFRE VARIANTE ». Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure cachetée. La suite de la procédure sera en conformité avec les articles 21.2 et 21.3 des IS.
 - (b) Un Soumissionnaire qui remet son offre par voie électronique devra suivre la procédure de remise indiquée dans les DPAO.

21.2 Les enveloppes intérieures doivent:

- a) porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire
 - b) être adressées à l'Acheteur en application de l'article 22.1 des IS ;
 - c) mentionner l'identification de l'appel d'offres en application de l'article 1.1 des IS ;
 - d) porter un avertissement signalant de ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des offres.

21.2 Si les enveloppes et colis ne sont pas cachetés et marqués comme stipulé, l'Acheteur ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

22. Date et heure limite de dépôt des offres

22.2 L'Acheteur peut, de sa seule initiative, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le Dossier d'Appel d'Offres en application de l'article 8 des IS, auquel cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des Soumissionnaires régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.

23. Offres hors délai

23.1 L'Acheteur n'examinera aucune offre parvenue après l'expiration du délai de remise des offres, conformément à l'article 22 des IS. Toute offre reçue par l'Acheteur après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

24. Retrait,

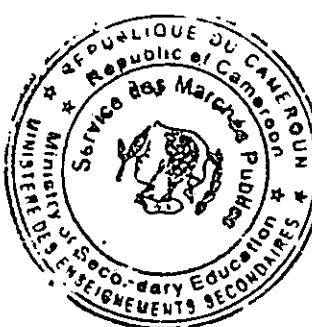
24.1 Un Soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

substitution et modification des offres

offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation en application de l'article 20.2 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :

- a) Préparées et délivrées en application des articles 20 et 21 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMplacement » ou « MODIFICATION » ; et
- b) reçues par l'Acheteur avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément à l'article 22 des IS.



25. Ouverture des offres

24.2 Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.

24.3 Une offre ne peut pas être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de remise des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire sur le formulaire d'offre ou la date d'expiration d'une éventuelle période de prorogation de la validité.

25.1 L'Acheteur procédera à l'ouverture des offres en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toutes personnes qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans les DPAO. Les dispositions spécifiques d'ouverture en cas de remise par moyen électronique selon l'alinéa 21.1 des IS seront indiquées dans les DPAO.

25.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Un retrait d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée sans avoir été ouverte au Soumissionnaire. Un remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. Une modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite considérées.

- 25.3 Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du Soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que le(s) prix de l'offre, y compris tout rabais et la méthode d'application, toutes variantes éventuelles, l'existence ou non d'une garantie de soumission ou d'une Déclaration de garantie, et tout autre détail que l'Acheteur peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des offres seront pris en compte aux fins de l'évaluation. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, exceptées les offres hors délai en application de l'article 23.1 des IS.
- 25.4 L'Acheteur établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres, qui comportera au minimum : le nom du Soumissionnaire et s'il y a retrait, remplacement de l'offre ou modification, le prix de l'offre, par lot le cas échéant, y compris tous rabais et variante proposés, et l'existence ou l'absence d'une garantie de soumission ou d'une Déclaration de garantie. Il sera demandé aux représentants des Soumissionnaires présents de signer ce procès-verbal. Le fait que la signature d'un Soumissionnaire n'y figure pas n'invalider pas le procès-verbal. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Soumissionnaires ayant soumis une offre dans les délais, et ce procès-verbal sera accessible en ligne quand la remise par voie électronique est permise.

E. Examen des offres

26. Confidentialité
- 26.1 Aucune information relative à l'évaluation, des offres ne sera divulguée aux Soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été notifiée à tous les Soumissionnaires.
- 26.2 Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer l'Acheteur de manière inappropriée lors de l'évaluation des offres ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 26.3 Nonobstant les dispositions de l'article 26.1 des IS, entre le moment où les offres seront ouvertes et celui où le Marché sera attribué, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Acheteur pour tout motif relatif à la procédure d'Appel



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

d'Offres, il devra le faire par écrit.

27. Clarifications concernant les Offres

27.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification des qualifications des Soumissionnaires, l'Acheteur a toute latitude pour demander à un Soumissionnaire des clarifications sur son offre, en lui accordant un délai de réponse raisonnable. Aucune clarification apportée par un Soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de l'Acheteur ne sera pris en compte. La demande de clarification de l'Acheteur, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix, ni aucun changement du contenu de l'offre ne seront demandés sera demandé, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des offres en application de l'article 29 des IS.

27.2 Si le Soumissionnaire ne répond pas à une demande de clarification concernant son offre avant la date limite fixée par l'Acheteur dans sa demande, son offre pourra être rejetée.

28. Conformité des offres

28.1 L'Acheteur établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu, en conformité avec l'article 11 des IS.

28.2 Une offre conforme pour l'essentiel est une offre qui respecte toutes les exigences du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle.

- a) Une « divergence » est un écart par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres ;
- b) Une « réserve » constitue la formulation d'une conditionnalité restrictive, ou la non acceptation de toutes les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ; et
- c) Une « omission » constitue un manquement à fournir en tout ou en partie, les renseignements et documents exigés par le Dossier d'Appel d'Offres.

28.3 Une divergence, réserve ou omission substantielle se caractérise de la manière suivante :

- a) si elle était acceptée,
 - i) limiterait de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances exigées comme il est spécifié dans la Section VI; ou
 - ii) limiterait, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Acheteur ou les obligations du Soumissionnaire au titre du



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Marché ; ou

- iii) si elle était rectifiée, cela serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

28.4 L'Acheteur examinera notamment les aspects techniques de l'offre, pour s'assurer que toutes les exigences de la Section VI ont été satisfaites sans divergence, réserve ou omission substantielle.

28.5 L'Acheteur écartera toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et le Soumissionnaire ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à toute divergence, réserve ou omission substantielle constatée.

28.6 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence, réserve ou omission substantielle par rapport aux conditions de l'Appel d'Offres.

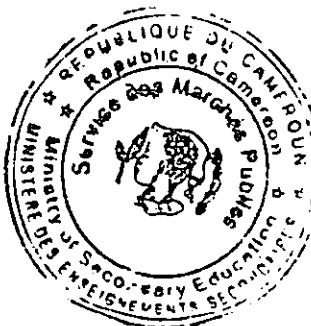
28.7 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Une telle demande ne peut en aucun cas porter sur un élément quelconque du prix de l'offre. Le Soumissionnaire qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.

28.8 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera les non-conformités non essentielles qui affectent le prix de l'offre. À cet effet, le prix de l'offre sera ajusté, uniquement aux fins de l'évaluation, pour tenir compte de l'élément ou du composant manquant ou non conforme. L'ajustement sera effectué en utilisant la méthode indiquée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.

F. Évaluation et Comparaison des Offres

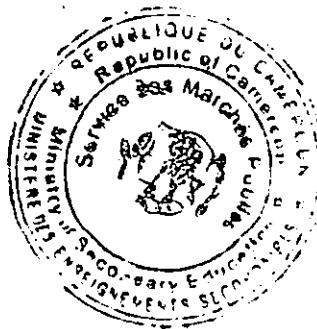
29. Correction des erreurs arithmétiques

- 29.1 L'Acheteur utilisera les critères et méthodes indiqués à la Section III, critères d'évaluation et de qualification. Aucun autre critère ou méthode d'évaluation ne sera permise.
- 29.2 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera toute erreur arithmétique comme indiqué à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

- 29.3 Si le Soumissionnaire n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa Garantie pourra être saisie ou la Déclaration de garantie pourra être mise en œuvre.
30. Conversion en une seule monnaie
- 30.1 Aux fins d'évaluation et de comparaison, l'Acheteur convertira les prix des offres exprimés dans diverses monnaies en une seule monnaie, comme indiqué à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.
31. Ajustement des offres
- 31.1 Aux fins d'évaluation et de comparaison, l'Acheteur ajustera les prix des offres en utilisant les critères et méthodes indiqués à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.
- 31.2 Sauf spécification contraire dans les DPAO, aucune marge de préférence pays membre ne sera accordée. Si une marge de préférence est accordée, la méthode d'application sera comme indiqué à la Section III, critères d'évaluation et de qualification et en conformité avec les dispositions des Directives pour l'acquisition des Biens et Travaux du Fonds.
- 32 Qualification du Soumissionnaire
- 32.1 L'Acheteur s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disante et conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, possède bien les qualifications requises stipulées à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.
- 32.2 Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Soumissionnaire et soumises par lui en application de l'article 16 des IS.
- 32.3 L'attribution du Marché au Soumissionnaire est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et l'Acheteur procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante afin d'établir de la même manière si le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
- 32.4 Les capacités des fabricants et sous-traitants proposés dans l'offre, pour être employés par le Soumissionnaire le moins disant seront également évaluées afin de les agréer en conformité avec la Section III, critères d'évaluation et de qualification. Leur participation sera confirmée par une lettre d'intention, en tant que de besoin. Si un fabricant ou un sous-traitant n'est pas accepté, l'offre ne sera pas rejetée, mais le Soumissionnaire sera requis de lui substituer un fabricant ou sous-traitant acceptable sans aucun changement du prix de l'offre.
- 33 Comparaison des offres
- 33.1 Sous réserve des articles 29, 30 et 31 des IS, l'Acheteur comparera toutes les offres conformes pour l'essentiel afin de déterminer l'offre évaluée la moins-disante.
- 34 Droit de
- 34.1 L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou d'écartier toute offre,



Section I. Instructions aux Soumissionnaires

**l'Acheteur
d'accepter ou de
rejeter une ou
toutes les offres**

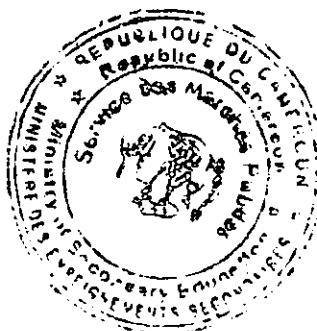
et d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et d'écartier toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation de l'Appel d'Offres, toutes les offres remises, et notamment les garanties de soumission, seront renvoyées aux Soumissionnaires dans les meilleurs délais.

35 Critères d'attribution

35.1 Sous réserve de l'article 34.1 des IS, l'Acheteur attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante. Le Soumissionnaire doit posséder les qualifications requises stipulées à la section III, critères d'évaluation et de qualification.

35.2 Au moment de l'attribution du Marché, l'Acheteur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de Biens et de Services Connexes initialement spécifiée à la Section VI, Exigences de l'Acheteur pour autant que ce changement n'excède pas les pourcentages indiqués dans les DPAO, et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'Appel d'Offres.

36 Notification de l'attribution du Marché



36.1 Avant l'expiration du délai de validité des offres, l'Acheteur notifiera au Soumissionnaire retenu, par écrit, que son offre a été retenue. La lettre de notification (ci-après et dans les Clauses et les formulaires de Marché, désignée par « Lettre de Notification ») indiquera le montant à payer par l'Acheteur au Fournisseur en contrepartie de la fourniture des Biens et Services Connexes (ci-après et dans les Clauses et les formulaires de Marché désignée par <<le Montant du Marché »).

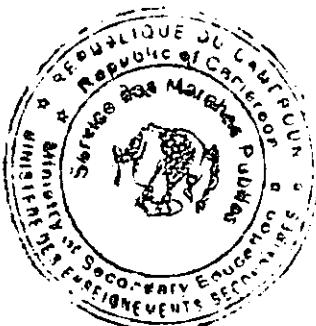
36.2 Jusqu'à l'établissement et la signature formelle du marché, la notification de l'attribution aura valeur de contrat exécutoire.

36.3 Dans le même temps l'Acheteur notifiera également les résultats de l'Appel d'Offres aux autres Soumissionnaires et publiera dans le Cameroon Tribune et le journal des marchés, les résultats, en identifiant l'Appel d'Offres et le numéro des lots, et en fournissant les informations suivantes : (i) le nom de chaque Soumissionnaire ayant remis une offre, (ii) le montant des offres tels qu'annoncé lors de l'ouverture des offres, (iii) les nom et le montant évalué de toutes les offres

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

ayant été évaluées, (iv) le nom des Soumissionnaires dont l'offre a été rejetée, et le motif du rejet, et (v) le nom du Soumissionnaire dont l'offre a été retenue, le montant de son offre, ainsi que la durée et un résumé de l'entendue du marché attribué. Après la publication des résultats, tout Soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à l'Acheteur des informations quant au(x) motif(s) pour le(s)quel(s) son offre n'a pas été retenue. L'Acheteur répondra rapidement, par écrit, à tout Soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse qui, après la notification des résultats par l'Acheteur, aura formulé une requête en vue d'obtenir des informations.

37 Signature du Marché



- 37.1 Dans les meilleurs délais après la notification, l'Acheteur enverra au Soumissionnaire retenu l'Acte d'engagement.
- 37.2 Dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de l'Acte d'engagement, le Soumissionnaire retenu le signera, le datera et le renverra à l'Acheteur.
- 37.3 Dès que le Soumissionnaire retenu aura retourné l'Acte d'engagement signé et fourni la Garantie de bonne exécution conformément à l'article 38 des IS, l'Acheteur restituera la garantie de soumission, en conformité à l'article 19 des IS.
- 37.4 Nonobstant les dispositions de l'article 37.2 des IS, si la signature de l'Acte d'engagement est empêchée par toute restriction d'exportation imputable à l'Acheteur, vers le pays de l'Acheteur, ou à l'usage des biens ou produits, systèmes ou services à fournir, lorsque de telles restrictions d'exportation résultent de l'application de la réglementation du commerce d'un pays qui fournit ces biens ou produits, systèmes ou services, le Soumissionnaire ne sera pas lié par son offre. Cependant ceci est à la condition expresse que le Soumissionnaire soit en mesure de démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur et du Fonds, que la signature de l'Acte d'engagement n'a pas été empêchée pour une cause imputable au Soumissionnaire, pour cause de retard dans la mise en œuvre de formalités, y compris l'obtention de tout permis, autorisation(s) et licence(s) nécessaires à l'exportation des biens ou produits, systèmes ou services dans le cadre des dispositions de l'Acte d'engagement.

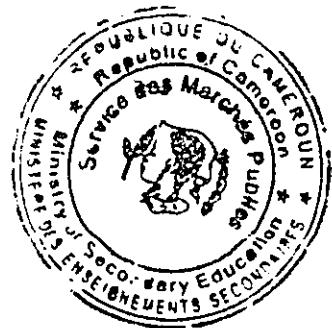
38 Garantie de bonne exécution

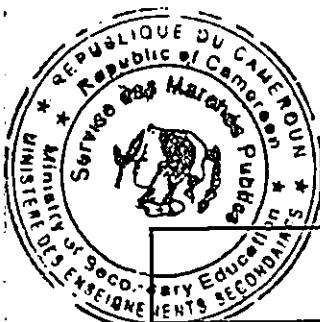
- 38.1 Dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification par l'Acheteur de l'attribution du Marché, le Soumissionnaire retenu fournira la Garantie de bonne exécution, conformément aux dispositions du marché, en utilisant le Formulaire de Garantie de bonne exécution figurant à la Section IX, Formulaires du Marché ou tout autre modèle

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

jugé acceptable par l'Acheteur. Si la Garantie de bonne exécution fournie par le Soumissionnaire retenu est un cautionnement il doit être émis par une compagnie d'assurance ou un organisme de cautionnement acceptable à l'Acheteur. Si ce cautionnement est émis par une compagnie d'assurance ou un organisme de cautionnement situé en dehors du pays de l'Acheteur, l'organisme d'émission devra avoir une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur.

- 38.2 Si le Soumissionnaire retenu ne fournit pas la Garantie de bonne exécution susmentionnée ou ne signe pas l'Acte d'engagement, cela constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission, ou mise en œuvre de la Déclaration de garantie. Dans un tel cas, l'Acheteur pourra attribuer le Marché au Soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la deuxième moins-disante, et que l'Acheteur juge qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.





Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres

A. Introduction

IS 1.1 (a)	Numéro de l'Avis d'Appel d'Offres : AVIS D'APPEL D'OFFRES N° /AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025
IS 1.1(b)	Nom de l'Acheteur : MINESEC .
IS 1.1 (c)	Nom de l'AONO : APPEL D'OFFRES N° /AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS DES MÉTIERS DU GENIE MECANIQUE (LOT 1 : MECANICIEN ENGIN BTP) ET LOT 2 : CONSTRUCTION METALLIQUE DU LYCÉE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOOUNOU-YAOUNDE. Numéro d'identification de l'AONO :
IS 2.1(a)	Nom du Bénéficiaire : MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES (MINESEC)
IS 2.1(b)	L'institution financière spécifique du Groupe des Fonds est : FONDS KOWEITIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE
IS 2.1(c)	Nom du Projet : PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCÉE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOOUNOU-YAOUNDE-CAMEROUN
IS 4.1(a)	Les personnes physiques ou les sociétés organisées en GECA « <i>seront</i> » conjointement et solidairement responsables.
ITB 4.4	La liste des entreprises sous sanction est disponible sur le site du MINMAP.

B. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

IS 7.1	Aux fins <u>d'éclaircissements</u> uniquement, l'adresse de l'Acheteur est : A l'Attention du MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES avec copie au Coordonnateur du PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU LYCÉE SECONDAIRE PROFESSIONNEL D'EKOOUNOU-YAOUNDE-CAMEROUN sis au Centre d'Éducation à Distance à côté du Lycée Technique Industriel Commercial Bilingue.
--------	--

	<p>Ville : <i>Yaoundé</i> Pays : <i>Cameroun</i> Numéro de téléphone : (+237) 677 79 55 30/681 86 53 24 Adresse électronique : <i>tialbri@yahoo.fr</i> Les demandes d'éclaircissements doivent être reçues par l'Acheteur au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres.</p>
IS 7.4	<p>Une réunion préparatoire <i>n'aura pas lieu</i>. Une visite du site ne <i>sera pas</i> organisée par l'Acheteur. Toutefois une attestation de visite de site signée sur l'honneur par le fournisseur sera exigée.</p>
C. Préparation des offres	
IS 10.1	<p>La langue de l'offre est : <i>Le Français ou l'Anglais</i></p>
IS 11.1 (h)	<p>Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les documents suivants, attestant que les Biens et services connexes sont conformes au Dossier d'appel d'offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Formulaire d'offre (lettre de soumission)</i> ; - <i>Garantie de soumission bancaire timbrée</i> ; - <i>le Bordereau des Prix Unitaires</i> ; - <i>le Détail quantitatif et estimatif</i> ; - <i>les décompositions des prix unitaires et/ou forfaitaires</i> ; - <i>Fiches de renseignements sur le soumissionnaire et éventuellement sur les membres de chaque groupement</i> ; - <i>Antécédents en matière de non-exécution des marchés</i> ; - <i>Les marchés en cours</i> ; - <i>Situation financière</i> ; - <i>Chiffres d'affaires annuels au cours des cinq (05) dernières années</i> ; - <i>Capacité de financement</i> ; - <i>et les expériences réalisées</i>.
IS 11.1 (j)	<p>Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :</p> <p><u>Pièces administratives</u></p> <p>-- <i>Les soumissionnaires devront produire les pièces suivantes</i>: (i) une attestation de conformité fiscale timbrée et signée du service émetteur des</p>

impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué des déclarations réglementaires en matière d'impôts datant de moins de trois (03) mois; (ii) une Attestation pour soumission délivrée par la CNPS et spécifique à la présente soumission datant de moins de trois (03) mois; (iii) une Attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP; (iv) une Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de première Instance de la localité compétente datant de moins de trois (03) mois ; (v) une quittance d'achat du DAO.

L'absence de toutes ou partie des pièces citées ci-dessus n'entraînera pas le rejet de l'offre au moment de l'évaluation. Toutefois, celles-ci seront exigées au moment de la signature du contrat.

NB: La lettre de soumission et la garantie de soumission ne sont pas des pièces administratives. Par conséquent, leur absence ou leur non-conformité entraînera le rejet de l'offre au moment de l'évaluation

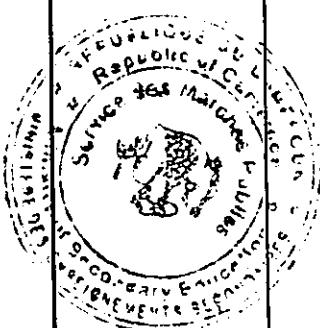
Offre technique comprenant la liste non exhaustive des documents suivants :

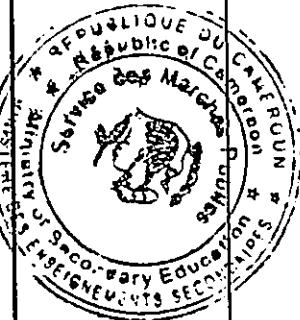
Pour chaque soumission

- Informations générales sur le Soumissionnaire suivant modèle du DAO ;
- Bilans certifiés des cinq dernières années démontrant la solidité financière actuelle du soumissionnaire et de sa profitabilité à long terme ;
- Expérience générale
Pour le lot 1, Le Soumissionnaire devra produire tous les marchés fournitures d'un montant cumulé d'au moins 150 000 000 (cent cinquante millions) au cours des cinq (05) dernières années.
Pour le lot 2, Le Soumissionnaire devra produire tous les marchés des fournitures d'un montant cumulé d'au moins 140 000 000 (cent quarante millions) au cours des cinq (05) dernières années.
- Joindre : copies des premières et dernières pages des marchés et des Procès-verbaux de réception des fournitures) ;
- NB : Le montant du marché à prendre en compte devra être au moins de 35 millions de FCFA pour le lot 1 et 30 millions FCFA pour le lot 2 en cas de cumul.
- Expérience spécifique

Pour le lot 1, Le Soumissionnaire devra produire des marchés d'un montant cumulé d'au moins 130 000 000 (cent Trente millions) de francs CFA dans le domaine de la didactique, d'atelier, de construction mécanique, construction métallique au cours des cinq (05) dernières années

Pour le lot 2, Le Soumissionnaire devra produire des marchés d'un montant cumulé d'au moins 110 000 000 (cent dix millions) de francs CFA dans le domaine de la didactique, d'atelier, de construction mécanique, construction métallique au cours des cinq (05) dernières années



	<p>millions) de francs CFA dans le domaine de la didactique, d'atelier, de construction mécanique, construction métallique. Joindre : copies des premières et dernières pages des marchés et des Procès-verbaux de réception des fournitures) ;</p> <p>NB : Le montant du marché à prendre en compte devra être au moins de 35 millions de FCFA pour le lot 1 et 30 millions FCFA pour le lot 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description de l'organisation et de la méthodologie d'intervention et de coordination lors de l'installation et la mise en service des équipements ; • Planning prévisionnel détaillé de livraison des équipements ; A noter que le délai de livraison est de six mois. • La liste nominative du personnel clé affecté au marché pour l'installation et la formation. Cette liste sera accompagnée des curricula vitae détaillés (formation, expérience professionnelle, etc) du personnel cité. Ces curricula vitae seront accompagnés des diplômes ou attestations de formations requises par les prescriptions techniques ; NB : la liste du personnel à former (5 pers) devra être produite par le coordonnateur une semaine avant la réception technique. • Une confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre le cas échéant ; • Informations sur les équipements proposés (prospectus avec les spécifications techniques appropriées) ; • Personnel (1 Chef d'équipe : titulaire d'au moins un Bacc+3 en génie industriel, 1 adjoint au Chef d'équipe : titulaire d'un BT en Mécanique Automobile ou en Métaux en Feuilles/Construction Métallique et 2 agents d'appui, • Matériels d'installation. <p>Offre financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de soumission ou lettre d'offre ; • Garantie de soumission bancaire ; • Devis quantitatif et estimatif ; • Bordereau des prix unitaires ; • Décomposition des prix unitaires et/ou forfaitaires ; • Et tout autre document qui pourrait renseigner l'acheteur sur les prix proposés.
IS 13.1	Les variantes ne sont pas permises en conformité avec les articles 13.2 et/ou 13.4 des IS.
IS 13.2	Des variantes portant sur le délai d'exécution <i>ne sont pas</i> permises. Le délai de livraison est de six mois

IS 13.4	Des variantes techniques sur la ou les parties des Biens et Services connexes ne seront pas permises.
IS 14.2	Les prix offerts par le Soumissionnaires seront des prix « <i>fermes</i> »
IS 14.5	L'édition des Incoterms à laquelle se référer est : 2010
IS 14.6(a)(i)	L'Incoterm à utiliser pour le prix des Biens originaires du pays de l'Acheteur est : <i>Delivered At Terminal (DAT) (Délivrée sur le site de l'établissement)</i> .
IS 14.6(b) (i)	L'Incoterm à utiliser pour le prix des Biens originaires d'un pays étranger est: <i>Delivered At Terminal (DAT)</i> . Les droits de douane seront supportés par l'acheteur.
IS 14.7	Les prix offerts par les Soumissionnaires <i>ne feront pas</i> l'objet d'ajustements pendant l'exécution du Marché.
IS 14.8	Le prix indiqué devra correspondre au minimum à 100% des articles. Le prix indiqué pour chaque article devra correspondre au minimum à 100% de la quantité requise pour cet article.
IS 15.1	Le prix de l'offre et les paiements au titre du Marché seront libellés dans la (les) monnaie(s) comme décrit ci-après : FCFATTC.
IS 16.2	Le Soumissionnaire « <i>ne doit pas</i> » joindre à son offre une Autorisation du Fabricant.
IS 16.3	Le Soumissionnaire « <i>ne doit pas</i> » joindre à son offre des documents montrant qu'il sera représenté par un Agent dans le pays de l'Acheteur. Seules les entreprises Camerounaises seront éligibles.
IS 18.1	La période de validité de l'offre sera de 120 jours.
IS 19.1	Le Soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission d'un montant de un million trois cent mille (1 300 000) FCFA soit environ deux mille deux cent quatre-vingt (2 280) USD pour le lot 1 et un million cent mille (1 100 000FCFA) équivalent à (2 100) USD pour le lot 2. Cette garantie doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC). En cas de chèque banque ou certifié délivré en lieu et place de la garantie, ledit chèque doit être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins sept jours avant l'ouverture des plis. L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.
IS 20.1	Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de: 6 COPIES
IS 20.2	L'habilitation du signataire de l'offre à signer au nom du Soumissionnaire doit préciser: <i>Le nom et la description des documents exigés pour établir que le signataire est habilité à signer l'offre, tel qu'un pouvoir par-</i>

	<i>devant notaire et dans le cas d'une offre présentée par un GECA existant ou prévu un engagement signé par tous les membres (i) stipulant que tous les membres seront conjointement et solidairement responsables, si cela est exigé en conformité avec l'article 4.1 (a) des IS et (ii) désignant un Mandataire ayant autorité à représenter tous les membres du GECA durant le processus d'Appel d'Offres et durant l'exécution du marché, en cas d'attribution. »</i>
--	--

D. Remise et ouverture des offres

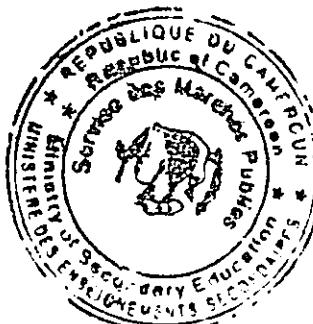
IS 21.1	Le Soumissionnaire <i>ne pourra pas</i> remettre son offre par voie électronique.
IS 22.1	Aux fins de <u>remise des offres</u> , uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante : au MINESEC, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment » C » porte 813, au plus tard le 2025 à 13 heures (heure locale),
IS 25.1	L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante : Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) face Cathédrale le à 14 h 00 (heure locale) dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINESEC..
IS 25.1	La procédure d'ouverture des offres par voie électronique est : <i>Non applicable</i>

E. Évaluation et comparaison des offres

IS 31.2	Une marge de préférence pays membre « <i>n'est pas</i> » accordée.
---------	--

F. Attribution du Marché

IS 35.2	Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage maximal de : <i>Non applicable</i> . Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage maximal de : <i>NON APPLICABLE</i>
---------	--



Section III. Critères d'Evaluation et de Qualification

Cette Section contient tous les facteurs que l'Acheteur utilisera pour évaluer une offre et déterminer si un Soumissionnaire satisfait aux exigences de qualifications requises. En conformité avec les articles 28 et 32 des IS, l'Acheteur n'utilisera pas d'autres critères que ceux indiqués. Le Soumissionnaire doit fournir tous les renseignements demandés en utilisant les formulaires de la Section IV, Formulaires de soumission.

1 Critères d'évaluation et méthodes

1.1 Offres variantes : aucune variante n'est permise

1.2 Correction des erreurs arithmétiques (en application de l'article 29.1 des IS)

- (a) S'il y a contradiction entre le total des montants indiqués dans la colonne du sous détail de prix et le montant indiqué pour le Prix total, le premier fera foi et le second sera corrigé en conséquence
- (b) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'Acheteur, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- (c) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; et
- (d) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

1.3 Conversion en une seule monnaie (en application de l'article 30 des IS)

C'est un Appel d'Offres National Ouvert et le Soumissionnaire est requis de libeller ses prix entièrement en monnaie nationale : FCFA.

1.4 Rabais (en application de l'article 14.4 des IS)

L'Acheteur ajustera le Prix de l'offre pour tenir compte de tout rabais éventuel offert par le Soumissionnaire dans le formulaire d'Offre et qui aura été lu à haute voix lors de l'ouverture des offres, en utilisant la méthode d'application dudit rabais indiquée par le Soumissionnaire dans le formulaire d'Offre.



1.5 Non-conformités non essentielles quantifiables (en application de l'article 28.8 des IS)

Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera les non-conformités non essentielles qui affectent le prix de l'offre. À cet effet, le prix de l'offre sera ajusté, uniquement aux fins de l'évaluation, pour tenir compte de l'élément ou du composant manquant ou non conforme. L'ajustement sera effectué en utilisant la méthode ci-dessous :

- L'Acheteur évaluera le prix de l'élément ou composant manquant ou non conforme et ajustera le prix de l'item vendu par le soumissionnaire en utilisant la formule suivante :

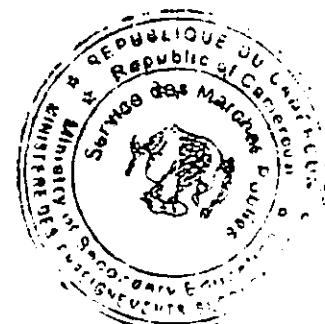
$$A : \text{prix de l'item vendu par le soumissionnaire} ; B = \text{prix de l'élément ou composant manquant} ; C = \text{prix réel}$$

$$C = A - B.$$

1.6 Une marge de préférence pays membre ne sera pas accordée.

1.7 Autres facteurs et méthodes : RAS

2	Qualification (sans pré qualification)
2.1	Éligibilité (Tableau 2.1)
2.2	Antécédents en matière de non-exécution de marchés (Tableau 2.2)
2.3	Situation financière (Tableau 2.3)
2.4	Expérience (Tableau 2.4)
2.5	Personnel (Tableau 2.5)
2.6	Matériel (Tableau 2.6)
2.7	Méthodologie (Point 2.7)



Section III. Critères d'évaluation et de qualification

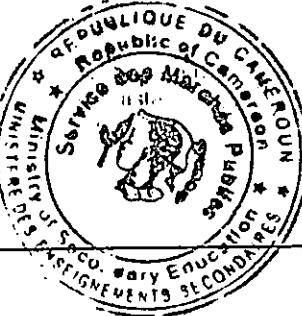
Doit satisfaire au critère

GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère

Doit satisfaire au critère

Tableaux de Qualification (sans pré qualification)

Critères de qualification



2.1 Éligibilité et admissibilité

No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'Entreprises, Consortium ou Association (GECA)			Documentation
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2.1.1	Nationalité	Camerounaise (conformément à l'article 4.2, page 22)	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
2.1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.3 des IS. Voir page 24	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaire d'offre
2.1.3	Exclusion par Le Fonds ou le MINMAP	Ne pas avoir été exclu par le Fonds ou le MINMAP, tel que décrit dans l'article 4.4 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaire d'offre
2.1.4	Entreprise publique	Le candidat doit satisfaire aux conditions de l'article 4.5 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
2.1.5	Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays du Bénéficiaire, ou résultant de l'application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Coopération Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine.	Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays du Bénéficiaire proscrivant les relations commerciales avec le pays du Candidat ou en application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine. En conformité avec l'article 4.8 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaire d'offre



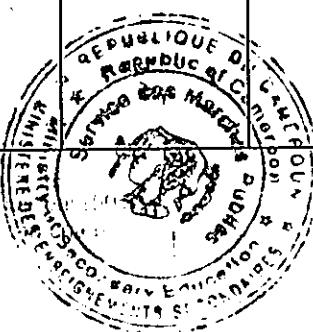
2.2 Antécédents en matière de non-exécution de marchés							
2.2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de défaut d'exécution d'un marché au cours des cinq (05) dernières années qui précèdent la date limite de remise de l'offre, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Soumissionnaire ont été épuisés	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant	Doit satisfaire au critère	Formulaire CON-2
2.2.2	Manquement à signer un Marché	Ne pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre en application de l'article 4.6 des IS depuis cinq (05) années	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA	Doit satisfaire au critère	Formulaire d'offre
2.2.3	Litiges en instance	Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de cinq pourcent (5%) des actifs nets du candidat ; ils seront considérés comme tranchés à l'encontre du Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Formulaire CON-2

Entité unique	Gouvernement d'Entreprise	
	la Association (GECA)	Chaque partie
Parties comprises	Chaque partie	Chaque partie
GECA existant ou prévu doit satisfaire au	Chaque partie	Chaque partie
Doit satisfaire au critère	Chaque partie	Chaque partie

2.3 Situation financière							
		Soumission de bilans certifiés ou la déclaration statistiques et financières) pour les cinq (05) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire	Doit satisfaire	Formulaire FIN – 3.1 avec pièces jointes.
2.3.1	Bilan financier						
2.3.2	Chiffre d'Affaires Annuel Moyen	Avoir un minimum de chiffre d'Affaires Annuel Moyen de 200 000 000 [Deux cent millions de francs CFA ou 350 877 en US\$ et 170 000 000 (cent soixante-dix millions) de FCFA ou 313 815 US\$ pour le lot 2 au cours des cinq (05) dernières années pour chacun des lots	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire ensemble au critère	Doit satisfaire au moins à cinquante pourcent (50%) au critère	Doit satisfaire au moins à vingt-cinq pourcent (25%) au critère	Formulaire FIN – 3.2
2.3.3	Capacité de Financement	Le Soumissionnaire doit montrer qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, actifs immobiliers non utilisés, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :66 000 000FCFA pour le lot 1 et 60 000 000FCFA pour le lot 2	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire ensemble au critère	Non Applicable (NA)	Non Applicable (NA)	Formulaires FIN – 3.3 + Formulaire CCC



2.4 Expérience

		Pour le lot 1, Le Soumissionnaire devra produire tous les marchés fournitures d'un montant cumulé d'au moins 150 000 000 (cent cinquante millions) au cours des cinq (05) dernières années. Pour le lot 2, Le Soumissionnaire devra produire tous les marchés des fournitures d'un montant cumulé d'au moins 140 000 000 (cent quarante millions) au cours des cinq (05) dernières années. Joindre : copies des premières et dernières pages des marchés et des Procès-verbaux de réception des fournitures) ; NB : Le montant du marché à prendre en compte devra être au moins de 35 millions de FCFA pour le lot 1 et 30 millions FCFA pour le lot 2 en cas de cumul.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Non Applicable (NA)	Non Applicable (NA)	Formulaire EXP-2.4.1 avec pièces justificatives
2.4.1	Expérience Générale						
2.4.2	Expérience Spécifique	Pour le lot 1, Le Soumissionnaire devra produire des marchés d'un montant cumulé d'au moins 130 000 000 (cent Trente millions) de francs CFA dans le domaine de la didactique, d'atelier, de construction mécanique, construction métallique au cours des cinq (05) dernières années Pour le lot 2, Le Soumissionnaire devra produire des marchés d'un montant cumulé d'au moins 110 000 000 (cent dix millions) de francs CFA dans le domaine de la didactique, d'atelier, de construction mécanique, construction métallique. Joindre : copies des premières et dernières pages des marchés et des Procès-verbaux de réception des fournitures) ; NB : Le montant du marché à prendre en compte devra être au moins de 35 millions de FCFA pour le lot 1 et 30 millions FCFA pour le lot 2 en cas de cumul.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire à cinquante pourcent (50%) au critère	Doit satisfaire au moins à vingt-cinq pourcent (25%) au critère	Formulaire EXP-2.4.2 avec pièces justificatives
							

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

2.5 Personnel

Nº	Poste	Niveau de formation	Année d'expérience en général	Année d'expérience au poste	
				Joindre :	
1	Services connexes techniques				
1.1	Chef d'équipe	BACC+3 en Génie Industriel	05 ans	03 ans	
1.2	Adjoint au Chef d'équipe	BT en Mécanique Automobile ou Construction Métallique	05 ans	03 ans	
1.3	Personnel d'appui (02)	BEPC ou EQUIVALENT	02 ans	02 ans	Joindre : - Copie du diplôme certifié ; - CV daté et signé du candidat ; - Attestation de disponibilité signé et daté du candidat

NB : Satisfaire à tous les sous-critères pour valider le critère Personnel.

2.6 Matériel

Moyens logistique et matériel: Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose les matériels suivants :

Nº	Matériel ou Engin	Quantité
1	Véhicule de transport : pick-up ou fourgonnette	1
2	Escabeau double accès de 2 x 14 marches, marches profondeur 80 mm antidérapant	1
3	Jeu de clés électromécanicien (tournevis plats, tournevis Américain, clés plates, clés à pipes, clés à molettes, clés Alains, etc)	1
4	Perceuse visseuse 18V/3Ah	1

NB : Satisfaire à tous les sous-critères pour valider le critère Matériel.

Cette liste devra être accompagnée des justificatifs des cartes grises pour le matériel en possession, du contrat de leasing, ou de contrat de location accompagné des cartes grises du propriétaire pour le matériel roulant. Pour les autres matériels, joindre les factures au nom du candidat.

NB : les cartes grises doivent être certifiées auprès des Services compétents.



.2-7 Organisation du Soumissionnaire

Pour la description de son travail, chaque Soumissionnaire procèdera de la manière suivante :

- méthodologie d'intervention ;
- coordination des tâches lors de l'installation ;
- mise en service des équipements et la formation des utilisateurs ;
- Le planning détaillé correspondant au délai de livraison des équipements

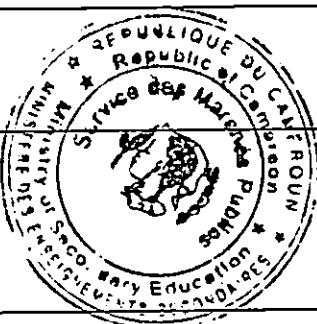


Section IV. Formulaires de Soumission

Liste des formulaires

Formulaire d'offre	57
Bordereau des prix des Biens et Services Connexes.....	59
Formulaire de Garantie de soumission (Garantie bancaire)	62
Garantie de soumission (Cautionnement émis par une société de cautionnement)	64
Modèle de déclaration de garantie de l'offre	65
Formulaires de qualification	66
<u>Fiche de renseignements sur le Soumissionnaire</u>	67
<u>Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GECA</u>	68
<u>Antécédents en matière de non-exécution de marchés</u>	69
<u>Marchés en cours</u>	71
<u>Situation financière</u>	72
<u>Chiffre d'affaires annuel moyen</u>	73
<u>Capacité de financement</u>	74
<u>Expérience</u>	75





Formulaire d'offre

Date : _____

AONO No. : _____

Avis d'Appel d'Offres No. : _____

A: *Mary Education SUPERIOR STUDENT*

Nous, les soussignés attestons que :



- j) Notre société, ses sociétés affiliées ou filiales, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une partie quelconque du Marché, n'avons pas été déclarées disqualifiées par le Fonds, ni ne tombons sous le coup d'une exclusion en application de loi ou règlement du pays du Bénéficiaire ou de l'application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine.
- k) Nous ne sommes pas une entreprise publique/Nous sommes une entreprise publique mais nous satisfaisons aux dispositions de l'article 4.5 des IS.
- l) Nous sommes / ne sommes pas une entreprise sous sanction par le Fonds islamique de Développement pour un quelconque fait de fraude ou de corruption en conformité avec l'article 3 des IS. [Si l'entreprise est sous sanction, veuillez fournir plus de détails incluant la date de début de la sanction et sa durée].
- m) Les honoraires ou commissions ou avantage en nature ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure d'Appel d'Offres ou l'exécution/la signature du Marché:

Nom du Bénéficiaire	Adresse	Motif	Montant

(Si aucune somme n'a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « néant »).

Nous nous engageons à préparer et à présenter notre offre (et, si le marché nous est attribué, à l'exécuter) dans le respect le plus strict des lois contre la fraude et la corruption en vigueur dans le pays de l'Acheteur, étant entendu que la liste de ces lois est inclue par l'Acheteur dans le dossier d'Appel d'Offres relatif audit marché

- n) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- o) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de _____

En date du _____ jour de _____



Bordereau des Prix des Biens et Services Connexes

Date: _____

AONO No.: _____

Avis d'Appel d'Offres No. : _____

Nom du Soumissionnaire: _____

Notes:

¹En application de la marge de préférence de l'article 31 des IS, le cas échéant

² En application des articles 14 et 15 des IS.

En application des articles 14 et 15 des IS.
3 Indiquer le % du montant total à payer en monnaie étrangère et le taux de change correspondant.

Nom _____ En tant que _____

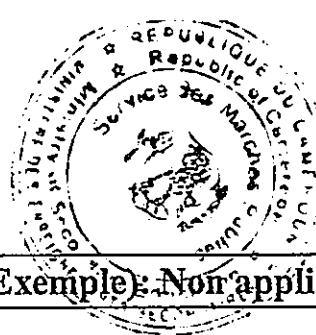
Signature _____

En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de _____

Digitized by srujanika@gmail.com



Formule de Révision de Prix (Exemple): Non applicable

Lorsqu'en application de l'article 14.7 des IS et de la clause 10.1 du CCAG/CCAP, les prix payables au Fournisseur figurant au marché, la méthode ci-après sera utilisée afin de calculer le montant de la révision :

Les prix payables au Fournisseur, en application de l'article 14.7 des IS et de la clause 10.1 du CCAG/CCAP seront soumis à révision pendant l'exécution du marché de façon à refléter l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, des matières premières et matériaux, conformément à la formule:

$$P_1 = P_0 \left(a + \frac{bL_1}{L_0} + \frac{cM_1}{M_0} \right) - P_0$$

$$a+b+c = 1$$

dans laquelle:

- P_1 = montant de l'ajustement payable au Fournisseur.
- P_0 = Prix du marché (prix de base).
- a = élément fixe représentant les profits et les frais généraux inclus dans le Prix du marché, généralement de l'ordre de 5 à 15 %.
- b = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché.
- c = pourcentage estimé de l'élément représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché.
- L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée dans le pays d'origine, à la date de référence et à la date de révision du prix, respectivement.
- M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base dans le pays d'origine à la date de référence et à la date de révision, respectivement.

Les éléments a, b, et c indiqués par l'Acheteur sont comme suit :

- $a = [insérer la valeur du paramètre]$
- $b = [insérer la valeur du paramètre]$
- $c = [insérer la valeur du paramètre]$

Le Soumissionnaire indiquera dans son offre les sources des indices et les indices à la date de référence.

Date de référence : vingt-huit (28) jours avant la date limite de réception des offres.

Date de révision: *[insérer le nombre de semaines]* semaines avant la date d'expédition (cette date de révision représentant le milieu de la période de fabrication).

L'une ou l'autre des parties fera jouer la formule de variation des prix ci-dessus, sous réserve des dispositions ci-après:



- (a) aucune augmentation de prix ne sera autorisée ~~après les dates de livraison contractuelles~~ sauf si l'avenant prolongeant les délais en dispose autrement. En principe, aucune variation de prix ne sera autorisée pour les retards dont le Fournisseur est entièrement responsable. L'Acheteur aura cependant droit à toute réduction du Prix du marché qui pourrait résulter de la formule de révision;
- (b) si la monnaie dans laquelle le prix P_0 du marché est libellé, est différente de la monnaie du pays d'origine des indices représentatifs des coûts de main-d'œuvre et de matières et matériaux, un facteur de correction sera appliqué pour éviter des révisions inexactes du Prix du marché. Le facteur de correction correspondra au rapport entre les taux de change des deux monnaies à la date de référence et à la date d'application de la clause de variation de prix définies ci-dessus; et
- (e) la révision ne s'applique pas au montant de l'avance.

Formulaire de Garantie de Soumission (Caution Bancaire)

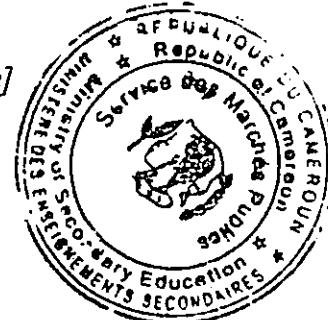
[Le Fonds remplit ce modèle de garantie d'offre conformément aux indications entre crochets]

[insérer le nom du Fonds, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Acheteur]

Date : [insérer date]

Garantie d'offre no. : [insérer No de garantie]



Nous avons été informés que *[insérer nom du Soumissionnaire]* (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre Appel d'Offres no. *[insérer no de l'avis d'Appel d'Offres]* pour la fourniture de *[insérer description des fournitures]* et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie d'offre.

A la demande de l'Acheteur, nous *[insérer nom du Fonds]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres dans la monnaie du pays de l'Acheteur]*. _____ *[insérer la somme en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- (a) s'il retire l'offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre; ou
- (b) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'offre par l'Acheteur pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Acheteur avant l'expiration de cette période, il:
 - (i) ne signe pas le Marché ; ou
 - (ii) ne fournit pas la garantie de bonne réalisation du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans l'article 38 des Instructions aux Soumissionnaires.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevrons une copie du Marché signée et de la garantie de bonne exécution émise en votre

nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de l'offre.

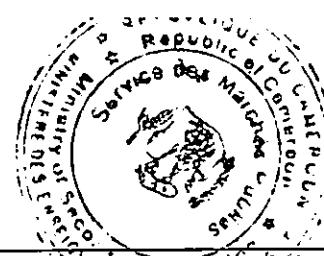
Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*





Garantie de Soumission (Caution des Compagnies d'Assurances)

[La société de cautionnement remplit cette garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

Garantie No *[insérer No de garantie]*

Attendu que *s'insérer le nom du Soumissionnaire* (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a soumis son offre le *[insérer date]* en réponse à l'AONO No *[insérer no de l'Avis d'Appel d'Offres]* pour la fourniture de *[insérer description des fournitures]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

FAISONS SAVOIR par les présentes que NOUS *[insérer le nom de la société de cautionnement émettrice]* dont le siège se trouve à *[insérer l'adresse de la société de cautionnement]* (ci-après dénommé « le Garant »), sommes engagés vis-à-vis de *[insérer nom de l'Acheteur]* (ci-après dénommé « l'Acheteur ») pour la somme de *[insérer le montant en chiffres dans la monnaie du pays de l'Acheteur; insérer le montant en lettres]* que, par les présentes, le Garant s'engage et engage ses successeurs ou assignataires, à régler intégralement audit Acheteur. Certifié par le cachet dudit Garant ce jour de *[insérer date]*

LES CONDITIONS d'exécution de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre, ou
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'Acheteur pendant la période de validité :
 - a) ne signe pas ou refuse de signer le (Formulaire de) marché ; ou
 - b) ne fournit pas ou refuse de fournir la Garantie de bonne exécution, s'il est tenu de le faire comme prévu par l'article 38 des Instructions aux Soumissionnaires

Nous nous engageons à payer à l'Acheteur un montant égal au plus au montant stipulé ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Acheteur soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, l'Acheteur notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions susmentionnées ou toutes les deux sont remplies, en précisant laquelle ou lesquelles a ou ont motivé sa requête.

La présente garantie demeure valable jusqu'au vingt-huitième (28^{ème}) jour inclus suivant l'expiration du délai de validité de l'offre ; toute demande de l'Acheteur visant à la faire jouer devra parvenir au Garant à cette date au plus tard.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*



En date du _____ jour de _____ [insérer date]

Modèle de Déclaration de Garantie de l'Offre

[Le Soumissionnaire remplit cette garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Avis d'appel d'offres No.: [insérer le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres]
A l'attention de [insérer nom complet de l'Acheteur]

Nous, soussignés, déclarons que :

1. Nous reconnaissons que les offres doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de l'offre.
2. Nous acceptons que nous ferons l'objet d'une suspension du droit de participer à tout Appel d'Offres en vue d'obtenir un marché de la part de l'Acheteur pour une période de [insérer nombre de mois ou d'années] commençant le [insérer date], si nous n'exécutons pas une des obligations auxquelles nous sommes tenus en vertu de l'offre, à savoir :
 - a) si nous retirons l'offre pendant la période de validité que nous avons spécifiée dans le formulaire d'offre ; ou
 - b) si nous étant vu notifier l'acceptation de l'offre par l'Acheteur pendant la période de validité, nous (i) ne signons pas le Marché ; ou (ii) ne fournissons pas la garantie de bonne exécution, si nous sommes tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans l'article 38 des Instructions aux Soumissionnaires.
3. La présente garantie expirera si le marché ne nous est pas attribué, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours suivant l'expiration de notre offre.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de la déclaration de garantie de l'offre]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [insérer la signature]

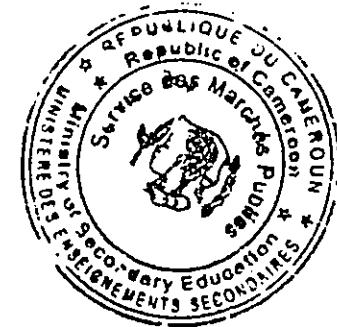
Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du Soumissionnaire]

En date du _____ jour de _____ [Insérer la date de signature]

[Note : Dans le cas d'un Groupement d'Entreprises, la Déclaration de garantie de l'offre doit être au nom de tous les partenaires du Groupement d'Entreprises qui soumet l'offre.]

Formulaires de qualification

Afin de démontrer qu'il satisfait aux critères de qualifications requises pour exécuter le marché en conformité avec la Section III (Critères d'évaluation et de qualification), le Soumissionnaire fournira les renseignements demandés dans les formulaires de qualification ci-après.



Fiche de renseignements sur le soumissionnaire

Formulaire ELI – 1.1



Date: _____

No. AONO : _____

Avis d'appel d'offres No _____

Page _____ de _____ pages

1. Nom légal du Soumissionnaire			
2. Dans le cas d'un Groupement d'Entreprises, Consortium ou Association (GECA), nom légal de chaque partie :			
3. Pays où le Soumissionnaire est ou sera constitué en société :			
4. Année à laquelle le Soumissionnaire a été constitué en société :			
5. Adresse légale du Soumissionnaire dans le pays où il est constitué en société :			
6. Renseignements sur le représentant autorisé du Soumissionnaire :			
Nom : Adresse : Numéro de téléphone/de télécopie : Adresse électronique :			
7. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :			
1. Dans le cas d'une entité unique, Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Clauses 4.1 et 4.2 des IS. 2. Dans le cas d'un GECA, lettre d'intention de former un GECA ou de signer un accord de GECA, conformément aux dispositions de l'article 4.1 des IS. 3. Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Acheteur, tout document complémentaire qui n'est pas mentionné dans le paragraphe 1 ci-dessus et est nécessaire pour satisfaire aux dispositions de l'article 4.5 des IS.			

Fiche de renseignements sur chaque Partie d'un GECA

Formulaire ELI – 1.2

Date: _____

No. AONO: _____

Avis d'Appel d'Offres No : _____

Page _____ de _____ pages

1. Nom légal du Soumissionnaire :

2. Nom légal de la partie du GECA:

3. Pays de constitution en société de la partie du GECA:

4. Année de constitution en société de la partie du GECA :

5. Adresse légale de la partie du GECA dans le pays de constitution en société :

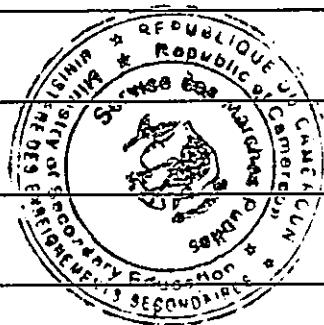
6. Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GECA :

Nom :

Adresse :

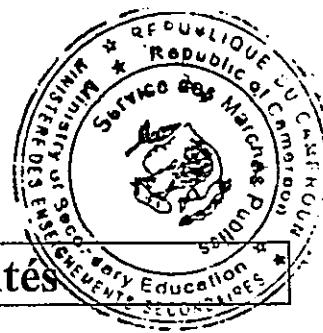
Numéro de téléphone/télécopie :

Adresse électronique :



7. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :

- Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des articles 4.1 et 4.2 des IS.
- Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Acheteur, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de l'article 4.5 des IS.



Antécédents de marchés non exécutés

Formulaire CON - 2

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GECA]

Nom légal du Soumissionnaire : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

ou

Nom légal de la Partie au GECA : *[insérer le nom complet]*

No. AONO et titre : *[numéro et titre de l'AOI/PM]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification

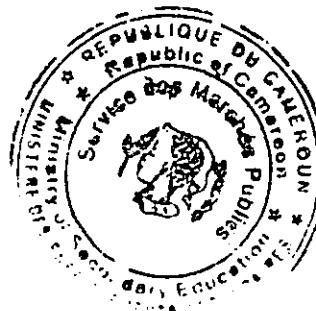
- Il n'y a pas eu de marché non exécutés pendant la période de *[nombre d'années]* ans stipulée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.1.
- Marché(s) non exécuté(s) pendant la période de *[nombre d'années]* années stipulée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.1 :

Année	Résultat, en pourcentage de l'actif total	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent SUS)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom d'Acheteur : <i>[nom complet]</i> Adresse d'Acheteur : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	

Litiges en instance, en vertu de la Section III, critères d'évaluation et de qualification

- Pas de litige en instance en vertu de la Section III, critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.3.
- Litige(s) en instance en vertu de la Section III, critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.3:

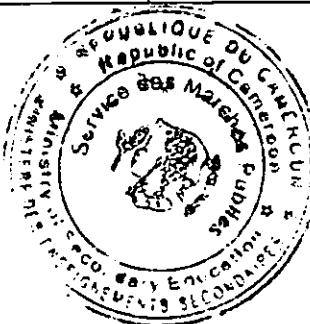
Année	Montant de la réclamation en pourcentage de la valeur nette de l'actif total	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en dollars E.U.)
[insérer l'année] _____	[indiquer le pourcentage] _____	Identification du marché : [insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification] Nom d'Acheteur : [nom complet] Adresse d'Acheteur : [rue, numéro, ville, pays] Objet du litige : [indiquer les principaux points en litige]	[indiquer le montant] _____
_____	_____	Identification du marché : Nom d'Acheteur : Adresse d'Acheteur : Objet du litige : _____	_____



Marchés en cours**Formulaire CCC**

Les Soumissionnaires et chaque partenaire de GECA doivent fournir les renseignements concernant leurs engagements courants pour tous les marchés attribués, ou pour lesquels ils ont reçu une notification d'attribution, lettre de marché, etc...., ou pour les marchés en voie d'achèvement, mais pour lesquels un certificat de réception provisoire sans réserve n'a pas été émis.

Intitulé du marché	Acheteur, contact adresse/tél/télécopie	Valeur des fournitures restant à exécuter (US\$ équivalents)	Date d'achèvement prévue	Montant moyen mensuel facturé au cours des 6 derniers mois (US\$/mois)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
etc.				



Situation Financière

Formulaire FIN – 3.1

Nom légal du Soumissionnaire : _____

Date : _____

Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO: _____

Page _____ de _____ pages

A compléter par le Soumissionnaire et, dans le cas d'un GECA, par chaque partie.



Données financières en équivalent US\$	Antécédents pour les _____ () dernières années (équivalent milliers d'US\$)				
	Année 1	Année 2	Année ...	Année ...	Ratio moyen
Information obtenue des états financiers					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Avoirs net (PN)					
Disponibilités (D)					
Engagements (E)					
Information des comptes de résultats					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					

On trouvera ci-après les copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :

- a) Ils doivent refléter la situation financière du Soumissionnaire ou de la Partie au GECA, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
- b) Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé
- c) Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
- d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

Chiffre d’Affaires Annuel Moyen

Formulaire FIN – 3.2

Nom légal du Sumissionnaire : _____ Date: _____
Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AOI/PM: _____
Page _____ de _____ pages

*Le Chiffre d’Affaires Annuel Moyen est calculé comme le total des paiements reçus et certifiés pour l’approvisionnement en cours ou terminé, divisé par le nombre d’années spécifié dans la Section III, 2. 3.2.



Capacité de Financement

Formulaire FIN – 3.3

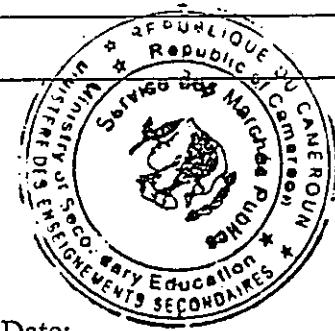
Indiquer les sources de financement (liquidités, actifs réels non grevés, lignes de crédit et autres moyens financiers nécessaires pour les besoins de trésorerie au(x) marché(s) considéré(s), nets des engagements pris par le Soumissionnaire au titre d'autres marchés comme requis à la Section III, critères d'évaluation et de qualification.

Source de financement	Montant (FCFA)
1.	
2.	
3.	
4.	



Expérience

Formulaire EXP – 2.4.1



Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO : _____
 Page _____ de _____ pages

Numéro de marché similaire : de requis	Renseignements	
Identification du marché		
Date d'attribution		
Date d'achèvement		
Rôle dans le marché		
Montant total du marché	FCFA	
Dans le cas d'une partie à un GECA ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	%	FCFA
Nom de l'Acheteur :		
Adresse :		
Numéro de téléphone/télécopie :		
Adresse électronique :		

Formulaire EXP – 2.4.2

Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO : _____
 _____ Page _____ de _____ pages

Numéro de marché similaire : _____ de _____ requis	Renseignements		
Identification du marché			
Date d'attribution			
Date d'achèvement			
Rôle dans le marché			
Montant total du marché	FCFA		
Dans le cas d'une partie à un GECA ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	FCFA _____
Nom de l'Acheteur :			
Adresse :			
Numéro de téléphone/télécopie :			
Adresse électronique :			

Expérience (suite)

Formulaire EXP – 2.4.2 (suite)

Nom légal du Soumissionnaire : _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____
 _____ Page _____ de _____ pages

No. du marché similaire : _____ de _____ requis	Renseignements	
Description de la similitude conformément au 2. 4.1 de la Section III :		
Montant		
Taille physique		
Complexité		
Méthodes/Technologie		
Autres caractéristiques		



Formulaire EXP - 2.5

Nom légal du Soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO : _____

PERSONNEL

Nº	Noms et prénoms	Poste occupé	Qualifications			Expérience (nombre d'années)
			Diplôme	CV	Disponibilité	
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Formulaire EXP - 2.6

Nom légal du soumissionnaire : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AONO : _____

MATERIEL

Nº	Désignations	En propre (Références pièce justificatives)	En location (Réf. Contrat de location)	Etat	Joindre les pièces justificatives
1					
2					
3					
4					
5					
6					



Section V. Pays Eligibles

Eligibilité applicable à la fourniture de Biens, Travaux et Services dans le cadre des marchés financés par le Fonds

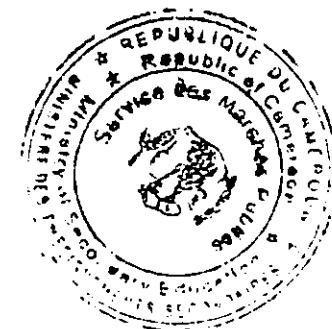
1. En conformité avec le paragraphe 1.7 des Directives pour la passation des marchés financés par le Fonds Koweïtien, le Fonds permet aux personnes morales et aux personnes physiques de tous les pays membres de fournir des biens, travaux et services dans les projets qu'il finance. C'est un principe fondamental du FKDEA que le Dossier d'Appel d'Offres stipule sans équivoque que les fournisseurs de biens et de travaux, et leurs associés et sous-traitants doivent être en stricte conformité avec les Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, la Ligue des Etats arabes et l'Union Africaine. Le Bénéficiaire est tenu d'aviser les entreprises et fournisseurs intéressés que seules les offres des entreprises et fournisseurs qui ne font pas l'objet d'un boycott en vertu desdites règles seront prises en considération. Les Soumissionnaires peuvent obtenir, par l'intermédiaire de leurs représentants dans les Pays Membres concernés ou par l'entremise de l'une des ambassades des Pays Membres, un certificat attestant que le Soumissionnaire ne figure pas sur la liste de boycott.

Pour les prescriptions relatives au boycott, l'éligibilité d'un fournisseur ou d'une entreprise est déterminée au moment de la procédure d'évaluation des offres. Dans le cas où les entreprises de travaux ou de fournitures ne divulguent pas une information afin d'éviter la disqualification en application de la règle de boycott, le Bénéficiaire a le droit d'annuler les marchés à tout moment et de pénaliser ces entreprises, de même qu'il est en droit de réclamer un dédommagement pour les pertes occasionnées, au profit du Bénéficiaire et du FKDEA. Le FKDEA se réserve le droit de ne pas honorer un marché s'il s'avère qu'une entreprise donnée est soumise aux prescriptions du boycott.

Est qualifiée en tant qu'entreprise de fournitures provenant d'un Pays Membre, toute entreprise dont l'immatriculation ou la constitution légale a lieu au Cameroun.

En outre, seules les entreprises en règles vis-à-vis de l'administration fiscale Camerounaise et qui ne sont pas sur la liste des entreprises ~~suspendues~~ par le Ministère des Marchés Publics seront éligibles.



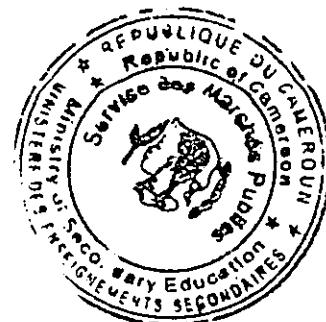


PARTIE 2 - Exigences de l'Acheteur

Section VI. Exigences de l'Acheteur

Table des matières

1. Liste des Biens et des Services Connexes	82
1.1 Liste des biens	82
1.2 Liste des Services Connexes.....	84
2. Calendriers de livraison et d'achèvement.....	85
3. Spécifications Techniques (lot 1).....	86
4. Spécifications Techniques (lot 2).....	89
5. Cadre de bordereau des prix unitaires (lot 1).....	92
6. Cadre de bordereau des prix unitaires (lot 2).....	95
7. Cadre du détail quantitatif et estimatif (lot1).....	98
8. Cadre du détail quantitatif et estimatif (lot2).....	99
9. Sous détail des Prix.....	100
9. Plan.....	102

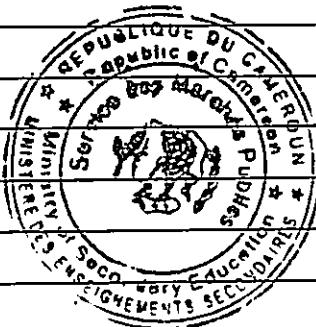


1. Liste des Biens et des Services Connexes

1.1 Liste des Biens

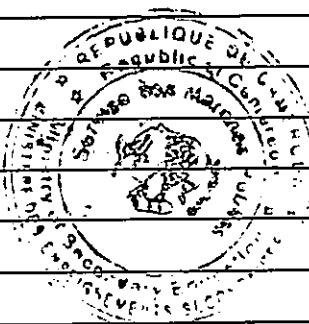
Lot 1 : EQUIPEMENTS DES MECANICIENS D'ENGINS DE CHANTIER ET DES TRAVAUX BTP.

N°	Désignations	Unité	Qté
1	Chargeur de batterie de type rapide pour 24 volts, sur roues avec minuterie et contrôle de surcharge	U	1
2	Grue d'atelier hydraulique Capacité 1 tonne, modèle à flèche télescopique et vérin hydraulique, mobile sur roues	U	1
3	Presse hydraulique de 18 tonnes avec manomètre, pompe manuelle et dégagement possible de 160 mm et une largeur libre de 500 mm	U	1
4	Poste (station) de soudage oxyacétylénique avec accessoires et boyau de 7 mm dia. et soupape anti retour, bouteilles de 4 et 7 mètres cubes	U	1
5	Perceuse à colonne de capacité 22mm de perçage, à 12 vitesses avec un moteur de 550 W, entraînement par courroies	U	1
6	Pompe de tarage des injecteurs équipé d'un système de sécurité du manomètre	U	1
7	Construction et équipement d'une fosse pourra servir pour les réparations sous pont et pour les vidanges	U	1
8	Compresiomètre moteur Diesel avec vanne de purge	U	1
9	Compresseur de segments de piston capacité de 4,4 à 7,5 cm diamètres	U	2
10	Compte tours numérique échelle 0 à 10000 tours par minute, sonde magnétique	U	1
11	Appareil de purge de frein automatique avec réservoir de remplissage	U	1
12	Cisaille à levier pour fer plat de 70X6 mm maxi	U	1
13	Cisaille à guillotine hydraulique	U	1
14	Clé à douilles de 8 à 32 mm	U	2
15	Clé à pipe de 6 à 24 mm	U	2
16	Clé à molettes	U	3
17	Clés mixtes de 6 à 32 mm	U	2
18	Clé serre tube	U	1
19	Clé dynamométrique électronique avec cliquet	U	2
20	Jauge de tambours de frein	U	1
21	Pied à coulisse au 1/50è et 1/20è	U	2

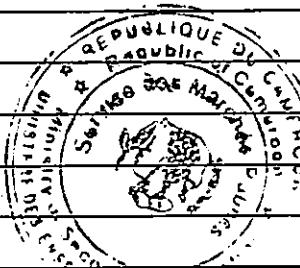


2-77 Section VI. Exigences de l'Acheteur

22	Jauge de profondeur à vernier	U	2
23	Micromètre extérieur 0-25 ; 25-50 ; 50-75 ;	U	1
24	Comparateur à cadran + support	U	1
25	Règle sinus	U	1
26	Boîte de 47 cales étalon	U	1
27	Pied à coulisse en acier inoxydable à vernier numérique	U	2
28	Réglet acier mat gradué	U	1
29	Meuleuse portative	U	1
30	Jauge de tension des courroies	U	1
31	Jauge pour bougies d'allumage	U	1
32	Jauge pour pression des pneus	U	2
33	Pince multiprise à double crémaillère	U	2
34	Pinces à becs plats	U	2
35	Pinces à becs ronds	U	2
36	Pinces à circlips	U	2
37	Pince à dénuder automatique	U	2
38	Pinces à étau avec 5 mâchoires différentes	U	2
39	Pistolet graisseur pour cartouche avec flexible	U	2
40	Pinces coupantes	U	2
41	Testeur de tension à diodes	U	2
42	Série de tournevis mixtes de 6 à 28 mm	U	3
43	Lampe stroboscopique	U	2
44	Multimètres numériques	U	3
45	Détecteur de fuite de fréon	U	1
46	Portique et palan	U	1
47	Station de soudure à l'arc	U	1
48	Lampe baladeuse d'atelier	U	3
49	Etabli	U	6
50	Etau d'établi	U	5
51	Centreur d'embrayage	U	2
52	Fer à souder électrique	U	2
53	Compresseur de ressorts	U	2
54	Cric portatif	U	4

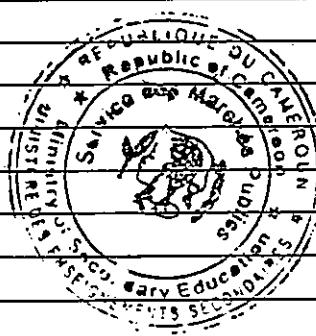


55	Cric rouleur 22 tonnes	U	2
56	Caisse à outils complète de mécanicien	U	3
57	Chadelles	U	7
58	Sommier roulant de mécanicien	U	2
59	Chariot mobile	U	1
60	Burette d'huile ½ litre	U	5
61	Câble de survoltage de 3 mètres, 400 ampères	U	3
62	Démontre filtre à huile	U	5
63	Extracteur d'engrenages et poulies	U	2
64	Moteur diesel didactique à 4 cylindres	U	1
65	Ensemble didactique démarreur	U	1
66	Ensemble didactique embrayage mécanique	U	1
67	Ensemble didactique frein pneumatique	U	1
68	Ensemble didactique pont arrière	U	1
69	Ensemble didactique boîte à vitesses automatiques	U	1
70	Ensemble didactique boîte à vitesses mécaniques	U	1
71	Ensemble didactique direction à boîtier	U	1
72	Ensemble didactique système de direction assistée hydraulique	U	1
73	Ensemble didactique pompe d'injection en ligne	U	1
74	Ensemble didactique pompe d'injection rotative	U	1
75	Ensemble didactique éclairage et signalisation	U	1
76	Ensemble didactique Moteur diesel à injection électronique à rampe commune (Common rail) en coupe, sur banc	U	1



LOT 2 : CONSTRUCTION METALLIQUE

N°	Désignation de l'équipement	Unité	Nbre
1	Pointes à tracer acier double pointe	U	30
2	Pointeau de mécanicien	U	30
3	Craie stéatite industrielle	U	5
4	Réglét flexible métallique, L≥ 150mm	U	30
5	Réglét flexible métallique, L≥ 300mm	U	5
6	Mètre ruban, L≥5m	U	30
7	Pied à coulisse électronique et numérique	U	5
8	Micromètre	U	5
9	Trusquin à vernier d'atelier, plage ≥300mm	U	2
10	Trusquin à vernier d'atelier, plage ≥500mm	U	2
11	Compas à verge, L≥2m	U	2
12	Compas à verge, L≥600Mm	U	2
13	Compas à ressort	U	5
14	Compas à charnière	U	5
15	Compas à pointes sèches sans arc de réglage	U	10
16	Equerre à combinaison 200mm	U	5
17	Fausse équerre à coulisse	U	5
18	Equerre à chapeau	U	10
19	Simple équerre	U	10
20	Niveau à bulle	U	5
21	Marteau à panne ronde	U	10
22	Marteau à reteindre	U	5
23	Marteau à emboutir	U	5
24	Marteau postillon	U	10
25	Marteau à piquer les soudures	U	30
26	Brosse métallique pour soudure	U	30
27	Massette angles abattus avec tête bombée ≥1,25kg	U	5
28	Massette angles abattus avec tête bombée ≥1.50kg	U	5
29	Burin de mécanicien	U	10
30	Maillet en caoutchouc noir	U	30
31	Enclume de forgeron avec trou rond et carré	U	4
32	Etaux pivotants en fonte	U	20
33	Jeu de 05 limes pour métaux	U	5
34	Marbre d'atelier sur pied en fonte	U	2
35	Etablis d'atelier en bois massif	U	10
36	Monture de scie à métaux	U	32

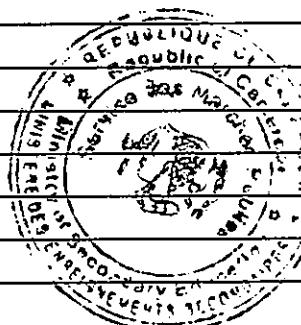


37	Meuleuse portative diamètre 230 mm	U	5
38	Meuleuse portative diamètre 125mm	U	5
39	Meuleuse à tabouret avec socle	U	2
40	Perceuse électrique portative	U	3
41	Perceuse d'établi	U	2
42	Perceuse à colonne	U	2
43	Machine de découpage au plasma	U	1
44	Découpage au plasma manuel	U	1
45	Chanfreineuse portable	U	2
46	Tronçonneuse à métaux	U	2
47	forets coffret métrique	U	5
48	Scie radiale	U	2
49	Scie à onglets	U	2
50	Scie à ruban	U	2
51	Meuleuse à verre	U	2
52	Scie à verres	U	1
53	Pince universelle	U	10
54	Serre-joint en C	U	10
55	Serre-joint	U	10
56	Etau serre tube	U	4
57	Sertisseur électrique	U	1
58	Cisaille guillotine motorisée	U	1
59	Cisaille manuelle à levier à tôle	U	2
60	Chalumeau coupeur	U	4
61	Rouleuse de tôle manuelle	U	1
62	Rouleuse à 03 rouleaux motorisés	U	1
63	Plieuse de tôle universelle manuelle	U	1
64	Plieuse de tôle universelle électrique	U	1
65	Presse plieuse	U	1
66	Forge à charbon d'atelier	U	1
67	Machine à forger à chaud	U	1
68	Torsadeuse manuelle	U	1
69	Cintreuse hydraulique manuelle	U	1
70	Cintreuse à 03 galets des profilés	U	1
71	Chalumeau à souder oxyacétylénique	U	5
72	Poste mobile à souder oxyacétylénique avec chariot	U	1
73	Bouteilles d'oxygène et d'acétylène	U	3
74	Poste à souder à arc électrique avec électrode enrobée. Plage de réglage 5-160A	U	3
75	Poste à souder à arc électrique avec électrode enrobée. Plage de réglage 5-	U	4

2-81 Section VI. Exigences de l'Acheteur

150A

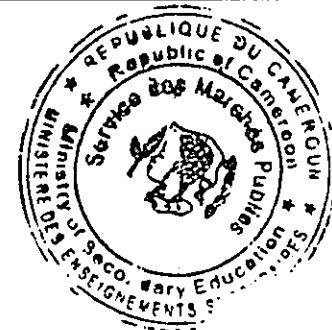
76	Poste à souder MIG/MAG	U	2
77	Poste à souder TIG	U	1
78	Bouteille d'argon	U	2
79	Riveteuse électrique avec batterie 2.8h	U	2
80	Compresseur d'air	U	2
81	Lunettes de sécurité	U	30
82	Protecteurs auditifs	U	30
83	Casque antibruit	U	30
84	Casque électronique pour soudeur	U	30
85	Casques de soudage	U	30
86	Tablier de soudeur	U	30
87	Guêtres pour soudeur	U	30
88	Gants pour soudeur	U	30
89	Gants de manutention	U	29
90	Harnais de sécurité	U	2
91	Table banc pour apprenant	U	8
92	Chaise de réunion en plastique	U	91



1.2 Liste des Services Connexes

Le Soumissionnaire donnera la liste des Services Connexes qu'il propose au Maître d'Ouvrage ainsi que leurs descriptions et quantités (installation, mise en service dans les locaux appropriés, services après-vente, etc.)

Nº	Nom des Services Connexes	Description succincte	Quantité
1	Installation		
2	Mise en service		
3	Services après-vente		
4	Formation des utilisateurs		



2. Calendriers de livraison et d'achèvement

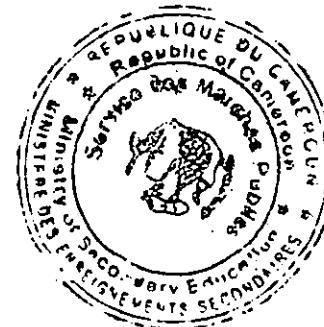
Le calendrier de livraison indique une date de livraison au Site ou à _____.

La période de livraison commencera le _____.

**Nom des Biens
ou des Services Connexes**

**Calendrier de livraison
(jj/mm/année)**

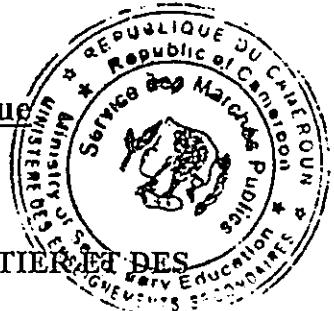
Le Soumissionnaire proposera un planning ou calendrier de livraison étalé sur six mois.



3. Spécifications Techniques

Nom des Biens
ou des Services Connexes

Description Technique



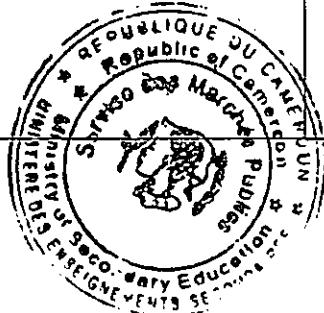
DESCRIPTION DES FOURNITURES

Lot 1 : EQUIPEMENTS DES MECANICIENS D'ENGINS DE CHANTIER ET DES TRAVAUX PUBLICS

Nº	Désignations	Spécifications techniques
1	*Chargeur de batterie	<ul style="list-style-type: none"> - *Adaptable en 12 et 24 V ; - Alimentation des batteries d'une capacité d'au moins 70 Ah - Dispositif d'ampèremètre - Indication du niveau de charge et du courant fourni - Protection contre les surcharges et contre les courts-circuits.
2	*Grue d'atelier hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Levage manuel - *Capacité : 3000kg - *Hauteur min. de levage : 4900mm - Portée min. devant les roues : 1635mm
3	*Presse hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 18 Tonnes - Course du vérin : 160 mm - *Dimensions hors tout : 700x540x941 mm - Profondeur de chaque colonne : 160 mm - Hauteur de table réglable sur 5 crans de 149 à 449 mm par rapport à la semelle du piston - Largeur de travail : 500 mm - Déplacement latéral du vérin : 160 mm - Poids net : 75,5 kg - Poids brut : 100 kg
4	*Poste de soudage oxyacétylénique	<p>Installation de soudage OA</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de lunettes de soudage - *1 Bouteille oxygène Mini, 1 m3 - *1 Bouteille acétylène Mini 0,7 m3 - *1 manodétendeur Oxygène - *1 manodétendeur Acétylène - *1 chalumeau soudeur - *1 chalumeau coupeur - 1 tuyau lr 4,5 ml Oxygène (bleu) 6,3x12 - 1 tuyau lr 4,5 ml Acétylène (rouge) 6,3X12

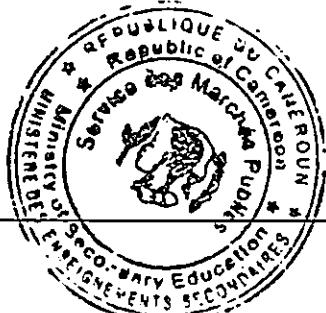
		<ul style="list-style-type: none"> - 2 dispositifs de sécurité anti retour - 2 détendeurs équipés de manomètres - 1 chariot de manutention - 1 table de soudage
5	 <p>*Perceuse à colonne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - *Capacité de perçage : 22 mm - *Mandrin auto serrant : 16 mm - Système de lubrification : non - Avance auto : non - *Moteur : 550 W - *Tension : 230 V Mono - *Course de la broche : 80 mm - 12 Vitesses : 230, 350, 370, 500, 550, 570, 1080, 1220, 1410, 1710, 1970, 2730 tr/min - *Dimensions de la table : 268x268 mm - *Dimensions de la base : 265x425 mm - Moteur pompe : non - Livré avec étau 100 mm : oui - Distance entre l'axe du mandrin et l'axe de la colonne : 168,5 mm - Hauteur : 1080 mm - Diamètre de la colonne : 72 mm - Distance maximale entre la broche et la table : 560 mm - Distance maximale entre la broche et le pied : 750 mm - Poids net : 47 kg - Poids brut : 50 kg - Dimensions du colis : 880x445x275 mm
6	Pompe de tarage des injecteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'étanchéité des injecteurs, de la pression d'injection et de la qualité de pulvérisation - Cadran gradué de 0 à 600 bars - Fixation facile sur établi - Réservoir muni d'un filtre - Appareil équipé d'un système de sécurité du manomètre
7	Construction et équipement d'une fosse pourra servir pour les réparations sous pont et pour les vidanges	<ul style="list-style-type: none"> - Dessus couvert pour éviter des chutes - Escalier grillagé antidérapant (plans et devis à fournir par l'unité de gestion du projet avant le lancement des travaux).

8	*Compressiomètre moteur Diesel	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des soupapes et segments de piston usés pour camions et tracteurs diesel - Mesures précises des pressions de cylindre - Lecture facile - *Manomètre avec plage de pression: 0-70 Bar / 0-1000 Psi - Tuyau 360 mmL pour les espaces difficiles à atteindre - Raccord H - Vanne de purge
9	Compresseur de segments	Contenu: <ul style="list-style-type: none"> - 1x Pince à segment de piston Ø 50-100 mm - 1x Compresseur de segment de piston Ø 53-125 mm, hauteur ca. 76 mm - 1x Compresseur de segment de piston Ø 90-175 mm, hauteur ca. 90 mm - 1x Compresseur de segment de piston Ø 90-175 mm, hauteur ca. 101 mm - 3x Clés mâles 6 pans
10	Compte tours numérique échelle 0 à 10000 tours	<ul style="list-style-type: none"> - Diamètre : 37mm - Boîtier en aluminium - Tension d'alimentation : 12 V - Peut être monté dans n'importe quel endroit
11	*Appareil de purge de frein automatique avec réservoir de remplissage	<p>*Pression d'air nécessaire : 90-120psi *Consommation d'air : 180ltr/min Vide : 60% Capacité du réservoir de remplissage : 0.75ltr Capacité du réservoir de purge : 1ltr Type de raccord : 1/4 " BSP Poids: 0,78 Kg Dimensions du carton: 28 x 21 x 13 cm</p>
12	Cisaille à levier pour fer plat	<ul style="list-style-type: none"> - Pour tôles jusque 465 N/mm² - Levier avec ressort - Dispositif de blocage de la pièce à couper - Longueur bras : 90 cm - Longueur lame : 30cm - Pour tôle de 4 mm maxi - Diamètre maximum : 13 mm - Fers plats maxi : 70x6mm.
13	*Cisaille à guillotine hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Lames à forte teneur en carbone et en chrome avec bridage - Assistance par ressort - Butée avant et arrière - Protection pour les mains - Châssis extrêmement rigide - Butée arrière réglable - *Longueur de coupe maximale : 1320 mm - *Epaisseur maximale - acier doux : 3,5 mm



		<ul style="list-style-type: none"> - Longueur de table avant : 610 mm - Longueur de table arrière : 610 mm - Angle de coupe : 1 degré - Course : 28 mm/min - *Puissance moteur : 3,7 Kw - *Tension requise : 380V 3-Phase 50Hz
14	Clé à douilles de 8 à 32 mm	<p>Coffret de serrage 1/2" :</p> <p>1 cliquet S.161 « paume de main » + 1 rallonge S.215 (250 mm) + 17 douilles 6 pans profil OGV® : 8 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 16 – 17 – 18 – 19 – 21 – 22 – 23 – 24 – 27 – 30 – 32 mm + 1 coffret de rangement</p>
15	Clé à pipe de 6 à 24 mm	<ul style="list-style-type: none"> - Trousse de 12 clés à pipe - Trousse de 12 clés à pipe débouchée 6 pans - Acier chrome vanadium - Finition satinée mate - Débouchée dans la partie coudée pour le passage de tiges - Composition: 8,10,11,12,13,14,16,17,18,19,22 et 24mm
16	Clé à molettes	<ul style="list-style-type: none"> - Clé à molette gainée à ouverture extra-large, idéale pour les travaux sur cuivre, laiton en plomberie, climatisation, réfrigération, maintenance, chauffage - Mâchoire à grande ouverture - Résistance à la torsion
17	Clés mixtes de 6 à 32 mm	<ul style="list-style-type: none"> - Jeu de 26 clés mixtes - 6 à 32mm - Catégorie : <u>Clé mixte</u> - Résistant - Acier au chrome vanadium - Composition du jeu de 26 clés mixtes : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32
18	Clé serre tube	<ul style="list-style-type: none"> - Mâchoire en acier traité double trempe à denture opposée - Diamètre 14" - Longueur 350 mm
19	Clé dynamométrique électronique avec cliquet	<ul style="list-style-type: none"> - Couple : \pm 2% entre 20% et 100% de la capacité de la clé - Angle : \pm 2° - Attachement : 9 x 12 et 14 x 18 mm. - Mode de mesure : pic ou suivre. - Clavier verrouillable - Unité de mesure : N.m, Kg.cm et deg.

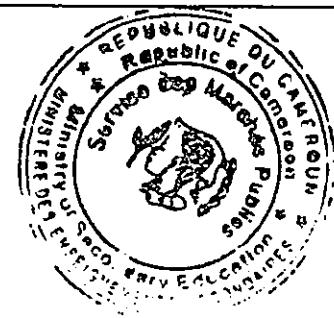
		<ul style="list-style-type: none"> - Préréglage possible de 9 valeurs de couple et/ou angle. - Mémoire 250 valeurs avec liaison PC USB. - Livrées avec certificat d'étalonnage. - Livrées avec cliquet en coffret plastique et plateau mousse. - L [mm] : 390 - Capacité [N.m] : 1,5 - 30,0 - Carré ["] : 1/4 - Cliquets : R.372 - [kg] : 1,604
20	Jauge de tambours de frein	<ul style="list-style-type: none"> - Matière : inox chromé mat - Equipé d'un vernier monobloc 1/20 avec vis de blocage - Capacité : 50 cm - Hauteur du bec : 25 cm - Lecture : 1/20 - Section : 25 x 6 mm
21	Pied à coulisse	<p>Pied à coulisse 1/50e et 1/20e Il est composé essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlefixe graduée - Tête comportant une face plate - Curseur muni d'une tête présentant une surface plate en opposition avec la face de référence - Bécs arrondis pour les mesures intérieures ou petits bœufs en opposition sur la partie supérieure.
22	Jauge de profondeur à vernier	<p>Jauge de profondeur 1/50e</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acier inoxydable chromé mat - Lecture sur vernier - Coffret
23	Micromètre extérieur	<p>Micromètre extérieur 0-25, 25-50, 50-75...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plage de mesure : 175-200 mm - Ø de la touche mobile 6,5 mm - Ø du tambour 17,0 mm - Pas de la broche : 0,5 mm - Lecture : 0,01 mm - Pièces de lecture chromées mat - Surfaces de mesure en carbure - Réglage de la force de mesure par rochet - Isolation thermique des mains - Blocage par levier de serrage - Livraison : dans un étui, avec clé de réglage, à partir d'une capacité de mesure de 25- 50 mm avec étalon.

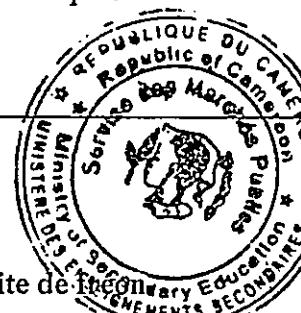


		Comparateurs à cadran
24	Comparateur à cadran + support	<ul style="list-style-type: none"> - Système métrique - Précision $1/100\text{ème} = 0.01\text{ mm}$ course 10mm - Cadran diamètre 60mm - Lunette tournante avec blocage pour réglage du zéro - Fixation sur tige 8mm ou attache arrière standard trou 6mm - Touche interchangeable: M2.5 - Finition: Chrome satiné - Système de verrouillage à cames par une seule main - Positionnement à 360° sur articulations sphériques - Vertical 190mm - Horizontal 250mm <p>Base avec Vé pour positionnement sur surfaces rondes et plates</p>
25	Règle sinus	<p>Barre sinus</p> <p>Réalisées en acier indéformable, elles sont finement rectifiées et rodées.</p>
26	Boîte de 47 cales étalon	<p>Boîte de cales étalon</p> <ul style="list-style-type: none"> - En alliage d'aciers spéciaux assurant grâce à sa stabilité la plus haute précision - Arêtes légèrement cassées et rodées - Dureté 65 - 67 HRC - Dimensions - de 0,5 à 10 mm - 30 x 9 x cote nominale - de 10 à 500 mm - 35 x 9 x cote nominale - Classe 0-1 ou 2 (ISO 3650) - 47 cales par jeu, dont la composition est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 1,005 mm / 1 calé. • De 1,01 mm à 1,20 mm / étagement : 0,01 mm / 20 cales. • De 1,30 mm à 1,90 mm / étagement : 0,10 mm / 7 cales. • De 1,00 mm à 9,00 mm / étagement : 1,00 mm / 9 cales. • De 10,00 mm à 100,00 mm / étagement : 10,00 mm / 10 cales.
27	Pied à coulisse en acier inoxydable à vernier numérique	<p>Pied à coulisse à affichage numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 fonctions : mesures internes, mesures externes, de profondeur et d'épalement - Réglage par vis moletée et remise à zéro en toutes positions - Précision 0.01mm

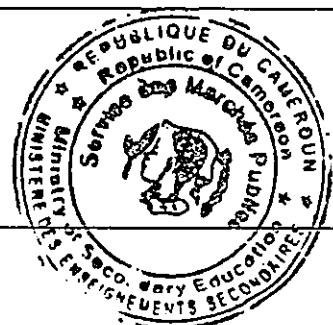
		<ul style="list-style-type: none"> - Lecture : 150 mm
28	Réglet acier mat gradué	<p>Réglet Réglet semi-rigide.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En acier chromé mat. - 1 bord en mm. - 1 bord en 1/2mm. - Epaisseur:1mm. - Largeur:30mm.
29	*Meuleuse portative	<ul style="list-style-type: none"> - *Puissance de prise de courant nominale : 1.500 W - *Régime à vide : 2.800 – 11.500 tr/min - Puissance restituée : 700 W - Filetage de la broche : M14 x 1,5 - *Ø meule : 125 mm - Plateau de ponçage souple, Ø : 125 mm - Longueur : 319 mm - Hauteur : 102 mm - Poids : 2,5 kg - Information sur les bruits/vibrations - Ponçage avec feuille abrasive - Valeur d'émission vibratoire ah : 3.0 m/s² - Incertitude K : 1.5 m/s² - Ponçage des surfaces (dégrossissage) - Valeur d'émission vibratoire ah : 6.0 m/s² - Incertitude K : 1.5 m/s²
30	Jauge de tension des courroies	<p>Tensionmètre manuel pour courroie Cette jauge de tension peut être utilisée pour ajuster la tension sur les courroies de distribution, où le mouvement de la courroie de distribution est mesuré par la charge (Nm).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facile à utiliser - Marquage avec la molette pour une mesure précise. - Double échelle permettant de lire de haut en bas de l'outil.
31	Jauge pour bougies d'allumage	<p>Jauge d'écartement Outil de mesure et de contrôle d'écartement, 20 lames acier qui vont de 0.05 mm à 1 mm.</p>
32	Jauge pour pression des pneus	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation facile - Idéal pour les engins, voitures, etc - Matière: métal - Taille de paquet: environ 23,2 x 15 x 3 cm - Diamètre du manomètre: environ 5cm - Tuyau en caoutchouc: environ 31cm - Diamètre de la buse à haute pression: 9,89mm

		<ul style="list-style-type: none"> - Diamètre intérieur: environ 6,3 mm - Interrupteur de dégonflage - Mandrin auto-verrouillage - Couvercles antichoc en caoutchouc. - Bouton de dégonflage AIR - Pression maximale: 15 BAR
33	Pince multiprise à double crémaillère	<ul style="list-style-type: none"> - Pince multiprise entrapassée double-crémaillère - Forgée et trempée - Mâchoires de serrage traitées par induction - Finition chromée - Gainage Bi-matière grand confort - Ouverture de la mâchoire en 7 positions - Double crémaillère - Butée de prévention contre tout risque de pincement des doigts lors de la manipulation
34	Pinces à becs plats	<ul style="list-style-type: none"> - Pince à bec plat - Manches disposant des gaines en matériaux ultra-résistants aux produits chimiques (Skrydol, chlorothène, acétone, essence, ...) - Meilleure durabilité dans le temps.
35	Pinces à becs ronds	<ul style="list-style-type: none"> - Pince à bec rond - Chroméopolie - Becs effilés - Longueur 170 mm
36	Pinces à circlips	<ul style="list-style-type: none"> - Becs interchangeables pour une capacité de : - diam. 8 --> 63 mm, pour les Circlips® intérieurs. - diam. 3 --> 63 mm, pour les Circlips® extérieurs. - Comprendant : - Pince pour Circlips® intérieurs. - Pince pour Circlips® extérieurs. - Clé mâle. - Jeu de 18 becs amovibles. - Livré en boîte plastique. - Poids : 1,50 kg.
37	Pince à dénuder automatique	<ul style="list-style-type: none"> - Poignée révolvante - Butée longitudinale réglable de 5 à 12mm - Accessibilité facilité pour fils d'épaisseur maximum 2 mm - entièrement isolée pour tous fils ou câbles électriques standards de 0,2 à 6mm²
38	Pinces à étau avec 5 mâchoires différentes	<ul style="list-style-type: none"> - 3 pinces à mâchoires courbes - 2 pinces à long nez
39	Pistolet graisseur pour cartouche avec flexible	<ul style="list-style-type: none"> - Pistolet à levier - Cartouche de graisse - Flexible 300 mm



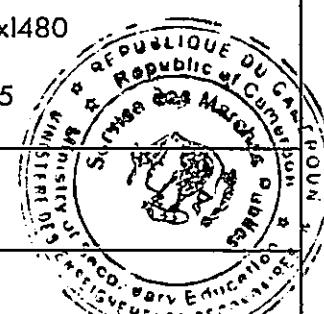
40	Pinces coupantes	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble de 3 pinces - Pince universelle : 165.00mm - Pince coupante : 165.00mm - Pince plate à becs demi-ronds : 170.00mm
41	Testeur de tension à diodes	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage par LED - Testeur de continuité digital : <ul style="list-style-type: none"> • Test de tension et de continuité. • Test de rotation de phase • Test de polarité • Alarme vibrante • Test de phase. • Déclenchement 30 mA Fl via bouton poussoir. • Classe protection IP 64.
42	Série de tournevis mixtes de 6 à 28 mm	<ul style="list-style-type: none"> - Jeu de 10 tournevis mixte - Type d'embout : Mixte - Matière de la lame : Chrome vanadium - Grande résistance de la pointe et de la lame - Meilleure accroche dans la tête de la vis
43	Lampe stroboscopique	<ul style="list-style-type: none"> - Ampoule xenon 12V blanc/bleu brillant - Capacité : 1 million de flash - Performance jusque 8 000 trs/min - Protection contre la surcharge et les inversions de polarité - Pinces à induction.
44	Multimètres numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Taille réduite - Pointes de touche solidaires - Tensions AC et DC : 200 mV à 600 V - Courant : 200 µA à 200 mA - Résistance : 200 Ω à 20 MΩ - Tests de continuité (buzzer) et de diodes - Sécurité : IEC 61010 - 600 V CAT IV / 1000 V
45	Détecteur de fuite de fréquencemètres secondaires	 <ul style="list-style-type: none"> - Température de travail : 0°C ~ 52°C - Sensibilité maximale: 6gr / an (réfrigérants halogènes) - Autonomie: environ 50 heures en utilisation normale - Temps de réponse: instantanée - Temps de préchauffage: environ 6S - Temps de réinitialiser: 2-10S - Tension: 6V DC, 4 x batterie - Emballage inclus + étui de transport

46	Portique et palan	<ul style="list-style-type: none"> - Portique Alu - Charge 5000 kg - Longueur 5 m - Dimensions: <ul style="list-style-type: none"> o Hauteur totale de 2295 mm à 3520 mm. o Hauteur sous poutre de 1995 mm à 3220 mm. o Largeur pied latéral: 1715 mm. - Réglage en hauteur 9 positions. - Poids du chariot roulant : 15 kg. - Palan - Hauteur de levage : 2,5mètres - Diamètre de la chaîne : 9mm - Capacité : 1.5 T
47	*Station de soudure à l'arc	<p>Ensemble comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châssis hauteur 892 mm sous plateau. Plateau acier épaisseur : 8 mm. 2 pieds échelle U 25/10 ème, 80 x 42 mm. 3 entretoises U 25/10 ème, 60 x 40 mm. - 1 cable de masse - 1 pince de masse - 1 cable d'alimentation de l'électrode - 1 pince d'électrode 19,81 Euros - 1 écran de soudeur - 1 marteau à piquer avec brosse métallique - 1 poste de soudage 265,34 Euro <p>*Courant de soudage : 57 à 200 A ajustable en continu</p> <p>*Tension : 380 V</p> <p>Tension de marche à vide : 48 V</p> <p>*Fréquence : 50 / 60 Hz</p> <p>*Electrodes : 1,6 – 3 mm</p> <p>*Protection par fusibles : 16 A</p> <p>Refroidissement turbo</p> <p>Poignée et roues de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disjoncteur thermique avec voyant de contrôle - Poignée de transport - Ventilateur de refroidissement
48	Lampe baladeuse d'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Interrupteur de marche arrêt (non visible sur la photo) - Type de douille : culot vissant E27 - Longueur de câble : 10m
49	Etabli	<ul style="list-style-type: none"> - Plateau en bois d'épaisseur minimale 40 mm - Dimensions : 1200 x 800 mm - Hauteur de table : 900 mm - Support en bois ou en métal équipé d'une étagère et éventuellement d'un tiroir - Pieds en bois : 90 x 90

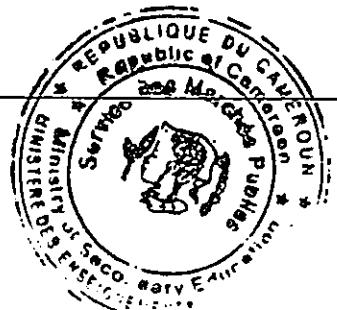


50	Etau d'établi	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur des mors : 100 mm/200mm - Ouverture : 135 mm/210mm - Tout en acier - Poids brut : 8,3 kg/22kg
51	Centreur d'embrayage	<ul style="list-style-type: none"> - En 2 tailles: 15-19mm et 20 à 26,6 mm - Pour un centrage parfait
52	Fer à souder électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance : 60W - Température : 200°C à 500°C - Repose-fer vertical - Eponge grattoir
53	Compresseur de ressorts	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de comprimer les ressorts coniques et sphériques - Approprié pour mécanisme asymétriques (VAG,BMW,MG...) - Composition : <ul style="list-style-type: none"> 1 appareil 2600kg 1 coupole pour ressorts dia 80-160mm 1 coupole pour ressorts dia 140-195mm 1 liste détaillé d'applications Pression : 2600kg/26000Nm Vérin: approprié pour clé à chocs Coupoles: revêtues de matériau synthétique
54	Cric portatif	<ul style="list-style-type: none"> - Cric Bouteille Double Vérin 10 Tonnes - Capacité : 10 T - Hauteur mini : 270 mm - Hauteur maxi : 635 mm - Hauteur de la course du vérin : 285 mm - Hauteur de l'extension vissée : 80 mm - Embase : 155x145 mm - Poids brut : 11,8 kg
55	Cric rouleur 22 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 22 Tonnes - Pression pneumatique : 0,75 - 0,85 MPa - Hauteur minimale : 225 mm - Hauteur de levée max à 22 Tonnes : 445 mm - Course du vérin : 120 mm - Hauteur d'extension vissée sur la semelle : 105 mm - 3 rallonges disponibles - Poids net : 33 kg - Poids brut : 35 kg - Dimensions de l'emballage du cric : 670x345x250 mm

56	Caisse à outils complète de mécanicien	<ul style="list-style-type: none"> - Malette à outils 102 pièces en acier chromé vanadium - Malette en aluminium verrouillable - Composition : 1xpince universelle, 1xpince multiprise, 1xclé à cliquet réversible 3/8", 1xpince coupante, 1x pince combinée, 1xcardan 1/4", 2xrallonges 1/4" et 6", 1xadaptateur 1/4", 1xadaptateur à cliquet de 3/8" à 1/4", 8xdouilles hexagonales 1/4" 4mm-9mm, 9xdouilles hexagonales 3/8" 10mm-19mm, 5xembouts 3/8", 1xmètre à ruban de 5m, 1xmarteau de 200gr, 1xcutter, 5xlames de scie de rechange, 7xclés allen, 1x porte-embout 3/8", 28xembouts, 8xclés mixtes 8mm-19mm, 6xtournevis (PH2X100, PH1x80, PZ2X100, PZ1x80, 0,8x4x80 et 1.0x5,5x100), 2xtournevis de précision PHOX50 et 0,4x2,0x50, 1x tournevis embout 1/4", 1xtesteur de phase, 1xmallette de transport de dimensions 46x15x32cm - Poids : 9 kg.
57	Chandelles	<ul style="list-style-type: none"> - Modèles : Chandelles 2T - Composition du lot : 2 chandelles - Conforme à la réglementation européenne - Charge maximale : 2 Tonnes - Poids : 5.2 Kg
58	Sommier roulant de mécanicien	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur maximum : 100mm - Cadre en acier - Charge maximum 200kg - 6 roulettes de diamètre 70mm maximum - Têteière relevable
59	Chariot mobile	<p>Capacité (kg) 150 Nombre de plateaux 1 Dimensions du plateau (mm) L740x1480 Hauteur totale (mm) 860 Dimensions des roues (mm) 100x35 Poids (kg) 12.5</p>
60	Burette d'huile ½ litre	<ul style="list-style-type: none"> - 500 ml - Acier laqué - Avec gâchette
61	Câble de survoltage	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 3mètres - 400 Ampères
62	Démontre filtre à huile	<ul style="list-style-type: none"> - 60mm à 120mm - Clé de courroie de Retrait de Filtre à Huile - Diamètre de clé à sangle en aluminium Réglable
63	Extracteur d'engrenages	<p>Extracteur d'engrenage à 3 mâchoires Dimensions produits : 9,4x7, 87x1, 27cm</p>

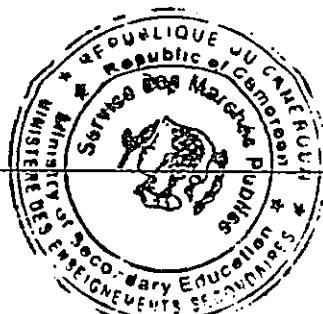


		Poids 520g
64	*Moteur diesel didactique à 4 cylindres	<ul style="list-style-type: none"> - *Moteur diesel 4 temps avec 4 cylindres en ligne -* Cylindrée : 1300 cm3 -* Injection indirecte - Pompe à injection rotative type Bosch VE - Arbre à cames en tête (OHC) - Distribution par courroie crantée - Alternateur - Vanne thermostatique - *Puissance : 45 CV. - Refroidissement par eau - Châssis robuste avec roulettes - Moteur entraîné par une manivelle à main. - Organes traités par bain galvanique - Support à roues pivotantes - *Dimensions : env 85 x 130 x 100 cm
65	*Ensemble didactique démarreur	<ul style="list-style-type: none"> - *Puissance 0,8 KW - Embrayage pignon avec solénoïde - L'ensemble est peint en différentes couleurs afin que l'on puisse mieux en distinguer les divers composants. - L'ensemble sera placé sur une plaque de base. - *Dimensions et poids : 25 x 20 x 20 cm et 6 Kg.
66	Ensemble didactique embrayage mécanique	<ul style="list-style-type: none"> - Embrayage monodisque à ressort hélicoïdal - Pédale d'embrayage - Volant d'entraînement manuel - Plaque de base - Dimensions et poids : Net : env 30 x 30 x 30 cm - 6 Kg - Brut 10 Kg - L'ensemble est peint en différentes couleurs afin que l'on puisse mieux en distinguer les divers composants
67	Ensemble didactique frein pneumatique	<ul style="list-style-type: none"> - Frein à tambour pneumatique pour camion - Prise d'entrée d'air - Connexions pour frein de service et frein de stationnement - Soupape PPV - Pédale de frein
68	Ensemble didactique pont arrière	<ul style="list-style-type: none"> - Pont arrière de véhicule automobile - Différentiel sectionné avec satellite et planétaire - Réducteur à pignon/couronne de rapport 10/41 - Freins à tambour de diamètre d'environ 228 mm - Entrainement manuel à l'aide d'un système à manivelle - L'ensemble est peint en différentes couleurs afin que l'on puisse mieux en distinguer les divers composants. - L'ensemble sera placé sur un support à roues - Dimensions et poids : Net : env 120 x 70 x 65 cm ; 40 Kg



69	Ensemble didactique boîte à vitesses automatiques	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble est peint en différentes couleurs afin que l'on puisse mieux en distinguer les divers composants. - Entrainement manuel - Boîte de vitesses - Avec 6 rapports marche avant + 01 marche arrière - avec convertisseur de couple "lock-up" - Le système devra permettre aux étudiants de visualiser l'embrayage multidisques, le réducteur épicycloïdal, les électrovannes, le convertisseur de couple, etc... - Organes traités par bain galvanique - Support à roues pivotantes - Dimensions et poids : 100 x 65 x 70 cm et 100 Kg.
70	Ensemble didactique boîte à vitesses mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> - Boîte de vitesse avec embrayage fonctionnel non sectionné - Le mouvement de l'embrayage devra être visible et l'embrayage pourra être engagé en appliquant une pression sur une pédale - Les rapport de vitesses pourront être changés à l'aide d'un levier mécanique - Embrayage mono-disque à sec avec commande hydraulique - Boîte de vitesse 5 rapports avant synchronisés + marche arrière - Rapports: 1ere vitesse 3,75 2eme vitesse 2,17 3eme vitesse 1,51 4eme vitesse 1,13 5eme vitesse 0,91 Marche arrière 3,54 - Couple cylindrique de réduction et différentiel à l'intérieur de la boîte de vitesse, rapport 16/57 (3,56) - Monté sur châssis en acier peint - Entrainement manuel par volant. - Dimensions: env 60x60x60 cm - poids environ 60 Kg
71	Ensemble didactique direction à boîtier	<p>Fonctionnement à la main, rapport de transmission de l'engrenage, interaction du rouleau et de la vis, rouler au lieu de frotter, calcul du rapport de transmission et pivotement du bras.</p> <p>Eléments constitutifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vis sans fin - Pignon inverseur - Carter
72	Ensemble didactique système de direction assistée hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Entrainement manuel - Boîtier de direction à bille - Pompe à palettes hydraulique - Réservoir d'huile avec filtre - Tuyaux de raccordement

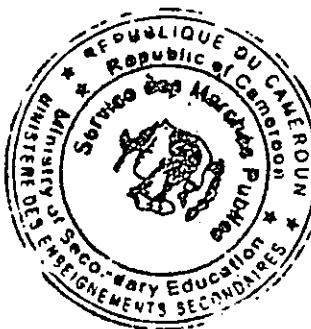
		<ul style="list-style-type: none"> - Support de base - Dimensions: env 50x35x40 cm ? poids environ 20 Kg
73	Ensemble didactique pompe d'injection en ligne	<ul style="list-style-type: none"> - Pompe à injection pneumatique avec régulateur - Injection indirecte - Injecteur - Pompe d'alimentation à piston - Régulateur à membrane (dépression) constitué d'une tige contrôlée par une membrane raccordée au collecteur d'aspiration - Actionnement manuel à l'aide d'une vis moletée - L'ensemble a été soigneusement sectionné à des fins pédagogiques et peint en différentes couleurs afin que l'on puisse mieux en distinguer les divers composants - L'ensemble est placé sur une plaque de base - Dimensions et poids : 20 x 30 x 30 cm et 7 Kg.
74	Ensemble didactique pompe d'injection rotative	<ul style="list-style-type: none"> - Pompe à injection rotative - Régulateur mécanique - Variateur d'avance automatique - Pompe de transfert - Circuit d'alimentation gasoil - Injecteur pour injection indirecte type Bosch VE - Ensemble monté sur plaque de base. - Dimensions: env 30x15x30 cm - Poids environ 5 kg
75	Ensemble didactique éclairage et signalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Simulateur sous forme de panneau didactique de dimension 900 x 170 x 600 mm - Accès à une variété de S.Allumage et de charge - Simulateur de rotation du moteur avec vilebrequin, bielle et piston. - Système d'allumage électronique à deux bobines à 'étincelle perdue', avec un simple microcontrôleur - Module de commande d'allumage (ICM) - Module de commande du moteur (ECM) - Multimètre numérique - Kit d'accessoires - CD Rom incluant le manuel d'utilisation
76	Ensemble didactique Moteur diesel à injection électronique à rampe commune (Common rail) en coupe, sur banc	<ul style="list-style-type: none"> - Cylindrée : 7790 - 10380 cm³ - 4 temps 6 cylindres en ligne - 4 soupapes par cylindre - Puissance maximum 310 - 450 CV - Refroidissement à eau - Turbocompresseur - Injecteurs de pompe contrôlés électroniquement - Système de Préchauffage - Le moteur sera entraîné par un moto réducteur 220V tournant à faible vitesse. - Organes traités par bain galvanique



		<ul style="list-style-type: none">- Support à roues pivotantes- Dimensions et poids : env 200 x 105 x 150 cm-Poids env 950 Kg
--	--	---

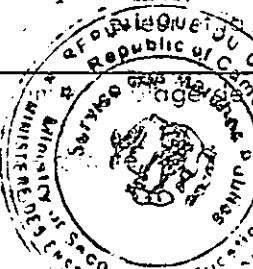
N.B : - Les équipements précédés d'un astérisque sont considérés comme gros équipements

- Pour valider la conformité d'un gros équipement, il faut avoir au moins 70% des spécifications mineures et 100% des spécifications majeures ;
- Pour ce qui est des petits équipements, toutes les spécifications sont mineures et il faut avoir au moins 80% des spécifications conformes pour valider la conformité.
- Les spécifications techniques précédées d'un astérisque sont considérées comme spécifications

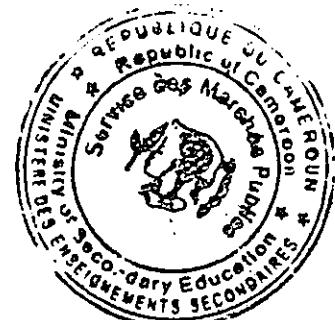


SPECIFICATIONS TECHNIQUES LOT 2 : CONSTRUCTION METALLIQUE

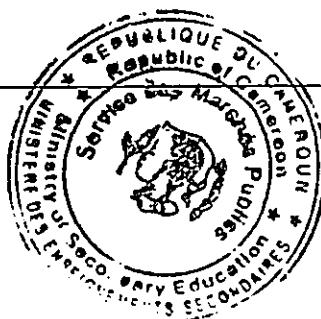
N°	Désignations	Spécifications techniques
1.	Pointes à tracer acier double pointe	Pointe traitée en acier au chrome-vanadium; pointe $\geq \varnothing 4\text{mm}$; corps $\geq \varnothing 8\text{mm}$; longueur $\geq 210\text{mm}$
2.	Pointeau de mécanicien	Corps moleté; acier chrome vanadium; Diamètre $\geq 8\text{mm}$; Longueur $\geq 115\text{mm}$; poids $\geq 50\text{g.}$
3.	Craie stéatite industrielle	Boîte de 50; forme carrée; longueur $\geq 10\text{cm}$; coté $\geq 10\text{mm}$
4.	Réglet flexible métallique	De précision ; Longueur $\geq 150\text{mm}$: En acier inoxydable matériau antireflet; largeur = 15mm
5.	Réglet flexible métallique	De précision ; Longueur $\geq 300\text{mm}$: En acier inoxydable matériau antireflet; largeur $\geq 12\text{ mm}$
6.	Mètre ruban	Longueur $\geq 5\text{m}$: Avec système de verrouillage; avec un boîtier antichoc pour une protection élevée de ruban
7.	Pied à coulisse électronique et numérique	En acier inoxydable. Mesure de 0 à 150mm ; Résolution: 0,01mm/0,0005"; précision $\pm 0,0001$; fonction polyvalente: mesurer l'intérieur, l'extérieur et la profondeur.
8.	Micromètre	De précision Résolution est de 0,001 mm et la plage de mesure est de 5 à 30mm. Matériau en acier inoxydable de haute qualité, résistant au durable et résistant à l'usure Lecture est plus stable et précise Marquage profond, facile à lire
9.	Trusquin à vernier atelier	Vernier de précision ; plage $\geq 300\text{mm}$; résolution $\geq 0,02\text{mm}$; Base de trusquin $\geq 80 \times 105\text{ mm}$
10.	Trusquin à vernier atelier	Vernier de précision ; plage $\geq 500\text{mm}$; résolution $\geq 0,02\text{mm}$; Base de trusquin $\geq 80 \times 105\text{ mm}$
11.	Compas à verge	munie d'une règle graduée en acier et de douille en acier avec patin, vernier au 1/20 et réglage fin; pointes trempées; longueur 2m.
12.	Compas à verge	corps et pointes de traçage en acier trempé: Longueur totale $\geq 600\text{mm}$; rayon du compas ≥ 500
13.	Compas à ressort	Longueur $\geq 250\text{mm}$; avec écrou de serrage rapide; pointes trempées ; en acier
14.	Compas à charnière	Avec 1/4 de cercle: longueur $\geq 250\text{mm}$; pointes trempées en acier



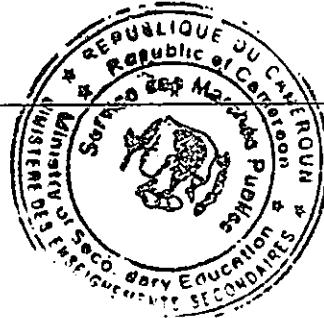
15.	Compas à pointes sèches sans arc de réglage	Longueur \geq 250mm; pointes trempées en acier
16.	Équerre à combinaison 200mm	Longueur de la règle \geq 300mm ; en acier inoxydable ; mesure des angles de 45° et 90° ; livré dans un coffret
17.	Fausse équerre à coulisse	Longueur lame \geq 250mm ; longueur talon \geq 180mm ; talon en bois ; lame en acier inoxydable
18.	Équerre à chapeau	En acier ; Dimensions \geq 200mmx130mm
19.	Simple équerre	En acier ; dimensions \geq 400mmx230mm
20.	Niveau à bulle	En aluminium ; longueur \geq 400mm avec une base métallique rectifiée et trou de suspension ; fioles haute visibilité de 90° à 180° ; précision à 1mm/m
21.	Marteau à panne ronde	Poids \geq 1,10 kg; manche en bois d'Hickory
22.	Marteau à reteindre	Poids \geq 300g; Longueur \geq 300mm; manche en bois d'Hickory.
23.	Marteau à emboutir	Hauteur tête \geq 30mm; poids \geq 400g; Longueur \geq 280mm; manche en bois d'Hickory.
24.	Marteau postillon	Poids \geq 1kg; longueur \geq 280mm; manche en bois d'Hickory.
25.	Marteau à piquer les soudures	Poids \geq 400g; longueur \geq 280mm ; Hauteur tête \geq 24mm; manche en bois d'Hickory.
26.	Brosse métallique pour soudure	Longueur \geq 285mm Poids \geq 0.2 kg ; Manche en bois ; 4 rangés en acier.
27.	Massette angles abattus avec tête bombée	Poids tête \geq 1,25 kg; manche droit à bois d'hêtre avec une section \geq 35 x25 mm
28.	Massette angles abattus avec tête bombée	Poids tête \geq 1,5 kg; manche droit à bois d'hêtre avec une section \geq 35 x25 mm
29.	Burin de mécanicien	Métaux: acier au silicium; trempe de la zone travaillante; tête réalisée par une opération de forge supplémentaire; Dimensions \geq 200 x 20 x 10; poids \geq 280 g
30.	Maillet en caoutchouc noir	longueur \geq 310mm; diamètre \geq 60mm; manche en bois d'hêtre.
31.	Enclume de forgeron avec trou rond et carré	Cotés en forme droite et ronde; acier forgé haute qualité; durcissement en surface; LxLxh \geq 390 x 80 x 155; déport pointe \geq 110mm; surface de fixation \geq 140 x 165.



32.	Etaux pivotants en fonte	Largeur des mâchoires \geq 200 mm; longueur d'ouverture \geq 200 mm
33.	Jeu de 05 limes pour métaux	(plate; ronde; demi- ronde; carrée; triangulaire); Emmanchement en bois; demi-douce; longueurs \geq 180mm
34.	Marbre d'atelier sur pied en fonte	Hauteur table \geq 900mm; surface du marbre \geq 1200 x 800 mm
35.	Etablis d'atelier en bois massif	(Essence: Sapeli ou Iroko ou Atui); dimensions \geq 1500 x 800 x 950 mm ; épaisseur planche \geq 30 mm
36.	Monture de scie à métaux	Dimensions (Lxl) \geq 440 x 145 mm; tension de lame \geq 80 kg; longueur de lame 300mm
37.	*Meuleuse portative	*puissance moteur \geq 2000 w; type d'alimentation: électrique; vitesse de rotation \geq 6000tr/mn; *diamètre du disque 230mm
38.	*Meuleuse portative	*Puissance moteur \geq 700w; vitesse de rotation \geq 10000 tr/mn; type d'alimentation: électrique; diamètre du disque 125mm
39.	*Meuleuse à touret avec socle	*Puissance moteur \geq 1kw; vitesse de rotation \geq 2500tr/mn; *taille de meule 200x38x20mm
40.	*Perceuse électrique portative	*Puissance 110 w, mandrin auto-serrant/ *diamètre \geq 13mm; vitesses variables
41.	*Perceuse d'établi	*Puissance \geq 350 W; tension \geq 230 V; Perçage acier Ø maxi 14; dimensions: \geq 74,5 x 37,5 x 27 (Lxlxh) en cm
42.	*Perceuse à colonne	*Puissance \geq 1000 w; Vitesse de rotation \geq 2000 trs/mn; Tension \geq 230V ; Diamètre de la colonne \geq Ø80; Dimension de la table basse \geq 500 x 400; Dimension de la table \geq 450 x 400; Capacité de la broche \geq Ø 32mm; Hauteur \geq 172cm.
43.	*Machine de découpe au plasma	CNC à flamme automatique: Coupe tous les métaux ; *la surface de travail : 1500x3000mm ; Moteur pas à pas ; *Vitesse de déplacement : 30000mm/mn ; Vitesse de coupe 12000mm/mn ; moteur pas à pas ; Tension de fonctionnement 380 V en triphasé ; *Epaisseur de coupe : 16mm
44.	*Découpage au plasma manuel	Tension d'alimentation à l'entrée 380V en triphasé ; *puissance d'entrée 1Kva; Gamme d'intensité 20-60 A; *Capacité de coupage \geq 15mm; Torche plasma: torche (longueur) \geq 4m; 25 A avec connexion directe; kit démarrage pour torche (2 électrodes; 01 buse Ø0,65; 01 buse Ø0,80); accessoires: compas pour torche; support pour guider la torche; chariot de transport.



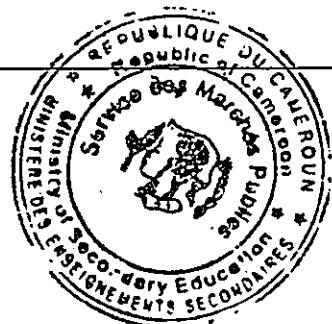
45.	*Chanfreineuse Portable électrique	Largeur maximum de chanfrein jusqu'à 15 mm Ajustage angulaire : 30 à 60° *Vitesse du moteur ≥ 2700 tr/min *Puissance : $\geq 1,6$ CV
46.	*Tronçonneuse à métaux	*Machine équipée d'un moteur de puissance ≥ 2200 W, vitesse de broche ≥ 2000 tr/mn. Capacité de coupe : *Coupe droite : 380 x 85 mm (largeur x hauteur de coupe). *Coupe biaisée à 45° à gauche : 270 x 60 mm (largeur x hauteur de coupe). Etau de serrage inclinable Disque: diamètre 355 x diamètre 25,4 x 3,2
47.	Forets Coffret métrique	Pour perceuse portative, 25 forets de 1mm à 13mm, acier rapide.
48.	*Scie radiale	*Puissance ≥ 1500 W Vitesse de rotation à vide ≥ 5000 trs/ minute *Diamètre de la lame ≥ 250 mm *Diamètre de l'alésage ≥ 30 mm *Capacité de coupe à 90° ≥ 70 mm *Capacité de coupe à 45° ≥ 40 mm Hauteur du support : 79 cm
49.	*Scie à onglets	*Puissance moteur ≥ 1500 W; *vitesse de rotation ≥ 1500 tr/mn; poids ≥ 18 kg; lame en carbure ≥ 250 mm; Poids : 20Kg; coupe tube rond à 45° ≥ 60 x 4mm; Coupe tube carré à 45° ≥ 60 x 60 x 4mm; Coupe tube rectangulaire ≥ 60 x 50 x 4mm
50.	*Scie à ruban	*Amovible à métaux équipé d'un étau: Puissance moteur ≥ 1000 w; *Vitesse de coupe ≥ 80 m/mn; Lame en métal (Lxlxep.) ≥ 1100 x 13 x 0,65 mm; Capacité de coupe: rond à 90° ≥ 80 mm; rectangulaire à 90° ≥ 80 x 100; rond à 45° ≥ 60 mm; rectangulaire à 45° ≥ 60 x 70 mm.
51.	*Meuleuse à verre	Machine de meulage de polisseuse de verre portative ; style portable. *Vitesse ≥ 8000 tr/mn *Puissance ≥ 800 watts Tension= 220V Livrée avec 10 meules = 19 mm
52.	*Scie à verres	Scie à verre feuilleté. *Tours minute à vide ≥ 6200 tr/mn *Puissance ≥ 1400 w *Tension ≥ 230 V/50Hz Poids ≥ 4.5 kg *Epaisseur de verres à scier ≤ 40 mm Diamètre de la lame circulaire diamantée ≥ 165 mm



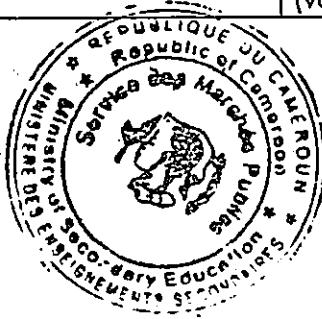
53.	Pince universelle	Matière : Acier au chrome-vanadium Dimensions de l'article : L x L x H 18 x 5.5 x 2 centimètres Poids : 290 Grammes Utilisation : Pince universelle 180 mm
54.	Serre-joint en C	Serre-joint en C. Ouverture \geq 100mm Profondeur \geq 75mm
55.	Serre-joint	Serre-joint forgé à rotule interchangeable 600mm, travail très lourd. Haute teneur en carbone. Traitement thermique. Tête en acier forgé. Rail profilé. Présentation nickel-Chrome. Serrage \geq 600mm Section \geq 40 x 20mm Force \geq 2100kg
56.	Etau serre tube	Etau à tube en acier. Avec mors trempés et ouverture rapide. Mors en V de soutien. Diamètre du tube \geq 127 mm
57.	*Sertisseuse d'angles pour profilés en aluminium	Mode de fonctionnement automatique ; Actionnement hydraulique ; *Puissance moteur : 2.2kw ; Tension : 380V ; largeur du profilé \geq 140mm ; pression d'air entre 0.4 à 0.6 Mpa
58.	*Cisaille guillotine motorisée	*Puissance moteur : 400v/50Hz/ 7.5 kw; *capacité de coupe acier ordinaire \geq 4mm; *longueur de tôle à couper \geq 15500mm ; longueur butée arrière \geq 400; l'encombrement de la machine (Lxlxh) \geq 1950 x 2200 x 1400
59.	Cisaille manuelle à levier à tôle	Poids \geq 40kg; capacité de coupe de tôle \geq 8mm; capacité de coupe du fer plat \geq 100x9 mm; capacité de coupe du fer rond \geq 18mm; capacité de coupe de la cornière \geq 40x6mm
60.	Chalumeau coupeur	Oxygène- acétylène; coupe maxi 300mm; Avec 03 buses (25-50 mm; 50-80mm; 80-120mm) Ligne complète \geq 20m Détendeurs : oxygène et acétylène
61.	*Rouleuse de tôle manuelle	*Rouleuse de tôle manuelle à 03 rouleaux - *longueur à rouler \geq 1050 avec *une épaisseur \geq 3mm: Ø des rouleaux : 90mm rouleau supérieur amovible; Rouleau arrière réglable en oblique pour le cintrage conique
62.	*Rouleuse à 03 rouleaux motorisés Type planeur	*Capacité de roulage \geq 5mm; *rouleau supérieur amovible; Réglable pour roulage conique; commande à pied; Rouleaux asymétriques; Longueur de travail



		$\geq 1050\text{mm}$; \varnothing des rouleaux ≥ 110 ; *Vitesse 3.5m/mn ; *puissance moteur 2.2kw .
63.	*Pliuse de tôle universelle manuelle	Manœuvre du tablier manuel; serrage de la pièce à l'aide d'un volant; *longueur de pliage $\geq 2050\text{mm}$; *capacité de pliage (acier) $\geq 2\text{mm}$; Butée arrière; butée angulaire manuelle graduée de 0° à 160°
64.	*Pliuse de tôle universelle électrique	Manœuvre du tablier électrique; serrage de la pièce manuel; *longueur de pliage $\geq 1050\text{mm}$; capacité de pliage (acier) $\geq 3\text{mm}$; Butée arrière électrique avec table arrière ; * puissance machine $\geq 1.5\text{kw}$ Equipements standards : Butée angulaire manuelle graduée de 0 à 60° ; Règle de pince inclinée à 40° ; Règle de tablier de 40mm.
65.	*Presse plieuse	Presse plieuse hydraulique : Le dispositif de commande numérique, ainsi que le logiciel de pilotage du PC. La force $\geq 60\text{t}$; Longueur de pliage $\geq 1250\text{mm}$; 4 axes ; Capacité de la butée arrière $\geq 650\text{mm}$; *Moteur *groupe hydraulique 7.5kw
66.	Forge à charbon d'atelier	Table en acier de dimensions $\geq 800 \times 800 \times \text{Ep.}5\text{mm}$ et hauteur 800mm ; Foyer en fonte de forte épaisseur dimensions $\geq 215 \times 195\text{ mm}$; ventilateur électrique monophasé, 230 V , 50 Hz , 40 w
67.	*Machine à forger à Chaud	*Puissance moteur $\geq 5.5\text{ KW}$; *Tension à 3 phases : $230/400\text{V}$ *Capacité au fer rond $\geq 20\text{mm}$; *capacité au fer carré $\geq 20\text{mm}$; *capacité au fer plat $40 \times 10\text{mm}$
68.	Torsadeuse manuel	Fer carré $\geq 14\text{mm}$; fer plat $\geq 30 \times 6\text{mm}$; adaptateur pour faire des boules; poids $\geq 20\text{kg}$; dimensions $\geq 60 \times 20 \times 16\text{ cm}$
69.	Cintreuse hydraulique manuelle	Tube diamètre extérieur maxi= 90mm ; tube diamètre extérieur mini= $17,2\text{mm}$; accessoires (Flasques coulissants, formes pour tube)
70.	*Cintreuse à 03 galets des profilés	*Puissance moteur $\geq 0,75\text{kw}$; *Diamètre galets $\geq 120\text{mm}$; *tension $400\text{V}/50\text{Hz}$ *dimension (Lxlxh) $\geq 500 \times 600 \times 600$; *vitesse d'axe $\geq 6\text{trs/mn}$; galets spéciaux pour tous les profilés/tubes. Capacité maxi : Fer plat 50×10 ; Fer carré 30 ; tube rond 60×2 ; tube carré 40×3
71.	Chalumeau à souder oxyacétylénique	01 manodétendeur 16 bars oxygène avec prise arrière; 01 manodétendeur 16 bars acétylène avec prise arrière; 01 chalumeau soudeur démontable avec anti-retour stop-feu oxygène et acétylène plus une clé de 7 buses ; 5 m de tuyau oxygène bleu $\varnothing 6.3 \times 12$; 5 m de tuyau acétylène rouge $\varnothing 6.3 \times 12$; 01 paire de lunettes de soudeurs et 01 allume gaz à coupelle.



72.	*Poste mobile à souder oxyacétylénique	*01 bouteille d'oxygène 1m ³ et *01 bouteille acétylène *1m ³ rechargeables; *1 chariot; *01 manodétendeur 16 *bars oxygène avec prise arrière; *01 manodétendeur 16 bars acétylène avec prise arrière; 01 chalumeau soudeur démontable avec anti-retour stop-feu oxygène et acétylène plus une clé de 7 buses ; 5 m de tuyau oxygène bleu Ø6.3x12; 5 m de tuyau acétylène rouge Ø6.3x12 ; 01 paire de lunettes de soudeurs et 01 allume gaz à coupelle.
73.	Bouteilles d'acétylène et d'oxygène	• Bouteille d'oxygène rechargeable ≥1m ³ • Bouteille d'acétylène rechargeable ≥1m ³
74.	*Poste à souder à arc électrique avec électrode enrobée (plage de réglage 5-160A)	*Plage de réglage de l'intensité : 5- 160A ; *Electrodes utilisables : de diamètre 1.6 à 3.2mm ; Fréquence : 50-60Hz ; Tension : 230V ; Tension à vide : 85 V ; *Puissance absorbée 60% max : 5kw ; 01 câble porte électrode 3m ; 01 câble prise de masse 2m
75.	*Poste à souder à arc électrique avec électrode enrobée	*Plage de réglage de l'intensité : 5- 150A ; *Electrodes utilisables : *de diamètre 1.6 à 3.2mm ; Fréquence : 50-60Hz ; Tension : 230V ; Tension à vide : 85 V ; Puissance absorbée 60% max : 4.6 kw ; 01 câble porte électrode 3m ; 01 câble prise de masse 2m
76.	*Poste à souder MIG/MAG	Poste doté d'un système autorégulation de la vitesse de fil. Il est doté de la technologie synergie digital simple. Interrupteur ON/OF pour éteindre le poste sans déplacer les régulations de puissance. Alimentation: 3ph x 220/400V 50-60Hz. *Puissance d'installation: 4,5 Kw à 60%; Plage de régulation: 20-220a; bobine de fil utilisable: Ø mm100-300; Fil en acier (Ø mm): 0,6-1; fil inox (Ø mm): 0,8-1; *Dimensions ≥ 500 x 800 x 900 mm; poids ≥ 50kg.
77.	Bouteille d'argon	Bouteille d'argon rechargeable, volume : 1m ³
78.	*Poste à souder TIG:	220 AC/DC V *Alimentation primaire 220 V Mono (+/- 15 %). Régulation numérique du courant. *Puissance absorbée 3,2 KVA. Affichage digital. Cycle étendu de soudage Avec une bouteille d'argon Faisceau de torche avec torche, câble de masse avec prise de masse
79.	Riveteuse électrique avec batterie 2.8h	Utiliser avec les rivets standards: Alu, acier et inox, *diamètre 4- 6,4 mm; s'utilise également avec * les rivets de structure 4.8/5.0 à 6.4mm, acier, inox et alu; Batterie totalement autonome; rechargeable 2h (voyant du niveau de charge de la batterie).



80.	*Compresseur d'air	*Capacité maximale 200 litres ; Puissance utile : 6kw ; *Puissance maximale : 12kw ; Iapp : 10.23A
81.	Lunettes de sécurité	(EPI) Lunettes de sécurité Secure Fit MC de 3M MC Conforme à la/*aux norme(s): *CSA Z94.3/ANSI Z87+ Teinte des lentilles: Transparent Revêtement des lentilles: Anti-égratignures
82.	Protecteurs auditifs	Bouchons d'oreilles antibruit réutilisables ; préformé en forme de lamelles ; avec cordelette en vinyle
83.	Casque antibruit	Atténuation du bruit au moins de 32 décibels Taille réglable Très léger et robuste
84.	Casque électronique pour soudeur	Réalisé en polyamide très résistant, fonctionne automatiquement. Equipé de 2 capteurs d'arc, le changement d'opacité du filtre se fait 1/15000 de seconde dès l'apparition de l'arc de soudure et revient à un état de transparence de 0.25 à 0.85 secondes selon le réglage de 3 positions.
85.	Casques de soudage	(EPI) Serre-tête cousiné, écran facial pleine grandeur. Pour travail sur meuleuses, ponceuses, soudage
86.	Tablier de soudeur	Tablier en croute de cuir. Taille : Longueur \geq 90 cm et largeur \geq 60 cm Fermeture par serrage avec lanière en cuir et boucle au cou
87.	Guêtres pour soudeur	Fermeture par boucles et courroies sur le côté et le dessous. Hauteur \geq 30 cm Protection contre les hautes températures
88.	Gants pour soudeur	En cuir croute de bovin de soudage, dos de la main en une seule pièce et doublure coton pour plus de confort
89.	Gants de manutention en cuir de porc refendu	(EPI) Gants d'ajusteur Taille : T-Grand Doublure : Coton Type de cuir sur la paume: Cuir de porc refendu Style de poignet: Sécurité
90.	Harnais de sécurité	Harnais de sécurité confort 2 points avec boucles automatiques : Bretelles et plaque dorsale matelassées 1 point sternal 1 point dorsal Amarrage sternal Porte matériel sternal Tour de cuisse matelassé Utilisation prolongée

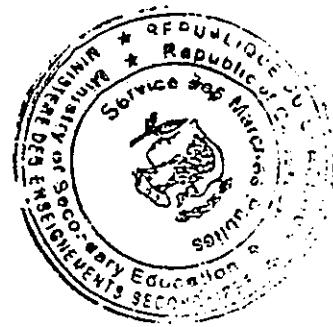


91	Table banc pour apprenant	<p>Fini verni cellulosique brillant bois massif plus métal</p> <p>-socle rigide en méca-soudé avec tube carré en acier de section 40x40mm et épaisseur 2/10ème</p> <p>-assise, dossier, casier et dessus en bois avec fixation sur le socle avec rivets</p> <p>Essence du bois : Moibi i, bilinga ou iroko</p> <p>-dessus de la table : longueur 1100mm, largeur 300mm et hauteur 720mm</p> <p>-assise de longueur 1100mm, largeur 260mm et 420mm</p> <p>Socle avec les angles ébavurés et peint en noir.</p>
92	*Tireuse de plans	<p>Caractéristiques Techniques de la tireuse des plans</p> <p>Type : Tireuse de plans/imprimante multifonctions</p> <p>Technologie d'impression : Jet d'encre (encre pigmentée pour les impressions durables)</p> <p>Couleur d'encre : Noir, Cyan, Magenta, Jaune (4 couleurs)</p> <p>Impression : Couleur</p> <p>*Capacité des cartouches d'encre disponibles : 110 mm et 350 mm (pour le noir et les couleurs)</p> <p>Résolution d'impression maximale : 2400 X 1200 dpi (ppp)</p> <p>Configuration des buses : 800 buses pour le noir, 800 buses par couleur</p> <p>*Vitesse d'impression : environ 22 secondes pour une page A1 ;</p> <p>*Largeur du rouleau (support) : 91,4 cm</p> <p>Format de feuilles : A0 ; A1 ; A2 ; A2+ ; A3 ; A3+ ; A4 ; B1 ; B2 ; B3 ; B4 ; B5</p> <p>Epaisseur du papier 0,05mm - 0,3 mm</p> <p>Scanner intégré :</p> <p>-Chargement simple par le haut ;</p> <p>-*Vitesse de numérisation : 7,5 pouces /secondes et 4,5 pouces /secondes (couleur recto)</p> <p>-Résolution optique de numérisation : jusqu'à 30,5 m</p> <p>Connectivité USB</p> <p>Poids : 37 kg</p>

N.B : - Les équipements précédés d'un astérisque sont considérés comme gros équipements

- Pour valider la conformité d'un gros équipement, il faut avoir au moins 70% des spécifications mineures et 100% des spécifications majeures ;
- Pour ce qui est des petits équipements, toutes les spécifications sont mineures et il faut avoir au moins 80% des spécifications conformes pour valider la conformité.
- Les spécifications techniques précédées d'un astérisque sont considérées comme spécifications

**CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES**



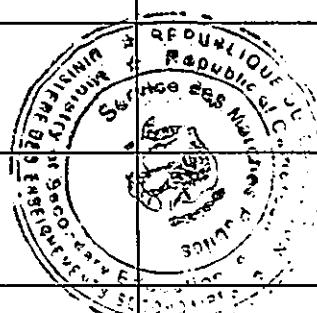
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Lot 1 : EQUIPEMENTS DES MECANICIENS D'ENGINS DE CHANTIER ET DES TRAVAUX BTP.

N°	Désignation de l'équipement	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
1	Chargeur de batterie de type rapide pour 24 volts, sur roues avec minuterie et contrôle de surcharge rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
2	Grue d'atelier hydraulique Capacité 1 tonne, modèle à flèche télescopique et vérin hydraulique, mobile sur roues rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
3	Presse hydraulique de 18 tonnes avec manomètre, pompe manuelle et dégagement possible de 160 mm et une largeur libre de 500 mm rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
4	Poste (station) de soudage oxyacétylénique avec accessoires et boyau de 7 mm dia. et soupape anti retour, bouteilles de 4 et 7 mètres cubes rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
5	Perceuse à colonne de capacité 22mm de perçage, à 12 vitesses avec un moteur de 550 W, entraînement par courroies rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
6	Pompe de tarage des injecteurs équipé d'un système de sécurité du manomètre rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
7	Construction et équipement d'une fosse pourra servir pour les réparation sous pont et pour les vidanges rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
8	Compressionsmètre moteur Diesel avec vanne de purge rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
9	Compresseur de segments de piston capacité de 4,4 à 7,5 cm diamètre rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
10	Compte tours numérique échelle 0 à 10000 tours par minute, sonde magnétique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
11	Appareil de purge de frein automatique avec réservoir de remplissage rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

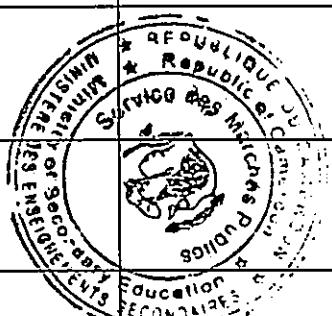
2-111 Section VI. Exigences de l'Acheteur

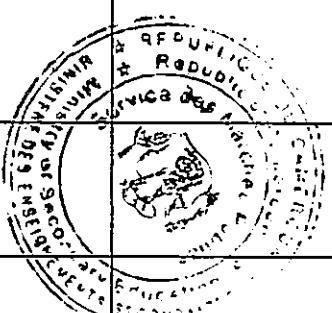
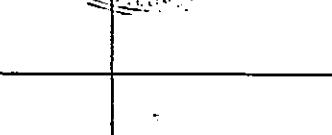
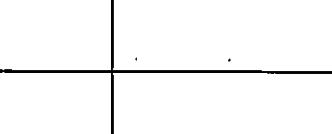
12	Cisaille à levier pour fer plat de 70X6 mm maxi rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
13	Cisaille à guillotine hydraulique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
14	Clé à douilles de 8 à 32 mm rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
15	Clé à pipe de 6 à 24 mm rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
16	Clé à molettes rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
17	Clés mixtes de 6 à 32 mm rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
18	Clé serre tube rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
19	Clé dynamométrique électronique avec cliquet rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
20	Jauge de tambours de frein rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
21	Pied à coulisse au 1/50è et 1/20è rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
22	Jauge de profondeur à vernier rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
23	Micromètre extérieur 0-25 ; 25-50 ; 50-75 ; rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

24	Comparateur à cadran + support rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
25	Règle sinus rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
26	Boîte de 47 cales étalon rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
27	Pied à coulisse en acier inoxydable à vernier numérique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
28	Régllet acier mat gradué rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
29	Meuleuse portative rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
30	Jauge de tension des courroies rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
31	Jauge pour bougies d'allumage rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
32	Jauge pour pression des pneus rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
33	Pince multiprise à double crémaillère rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
34	Pinces à becs plats rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
35	Pinces à becs ronds rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

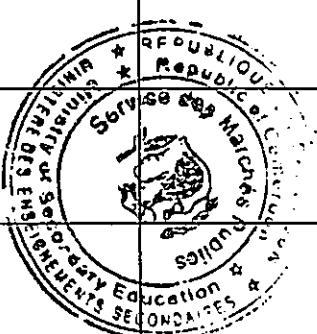
2-113Section VI. Exigences de l'Acheteur

36	Pinces à circlips rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
37	Pince à dénuder automatique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
38	Pinces à étau avec 5 mâchoires différentes rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
39	Pistolet graisseur pour cartouche avec flexible rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
40	Pinces coupantes rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
41	Testeur de tension à diodes rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
42	Série de tournevis mixtes de 6 à 28 mm rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
43	Lampe stroboscopique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
44	Multimètres numériques rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
45	Détecteur de fuite de fréon rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
46	Portique et palan rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
47	Station de soudure à l'arc rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		



48	Lampe baladeuse d'atelier rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
49	Etabli rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
50	Etau d'établi rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
51	Centreur d'embrayage rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
52	Fer à souder électrique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
53	Compresseur de ressorts rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
54	Cric portatif rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
55	Cric rouleur 22 tonnes rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
56	Caisse à outils complète de mécanicien rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
57	Chandelles rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
58	Sommier roulant de mécanicien rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	
59	Chariot mobile rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U	

2-115Section VI. Exigences de l'Acheteur

60	Burette d'huile ½ litre rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
61	Câble de survoltage de 3 mètres , 400 ampères rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
62	Démontre filtre à huile rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
63	Extracteur d'engrenages et poulies rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
64	Moteur diesel didactique à 4 cylindres rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
65	Ensemble didactique démarreur rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
66	Ensemble didactique embrayage mécanique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
67	Ensemble didactique frein pneumatique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
68	Ensemble didactique pont arrière rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
69	Ensemble didactique boîte à vitesses automatiques rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
70	Ensemble didactique boîte à vitesses mécaniques rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
71	Ensemble didactique direction à boîtier rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

72	Ensemble didactique système de direction assistée hydraulique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
73	Ensemble didactique pompe d'injection en ligne rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
74	Ensemble didactique pompe d'injection rotative rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
75	Ensemble didactique éclairage et signalisation rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
76	Chargeur de batterie de type rapide pour 24 volts, sur roues avec minuterie et contrôle de surcharge rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

Nom du Soumissionnaire.....[Insérer le nom du Soumissionnaire]

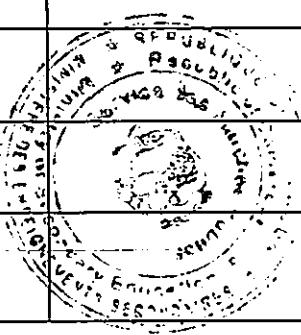
Signature [Insérer la signature]

Date..... [Insérer la date]



(LOT 2 : CONSTRUCTION METALLIQUE)

N°	Désignation de l'équipement	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
1	Pointes à tracer acier double pointe rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
2	Pointeau de mécanicien rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
3	Craie stéatite industrielle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
4	Réglét flexible métallique, $L \geq 150\text{mm}$ rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
5	Réglét flexible métallique, $L \geq 300\text{mm}$: rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
6	Mètre ruban, $L \geq 5\text{m}$ rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
7	Pied à coulisse électronique et numérique : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
8	Micromètre rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
9	Trusquin à vernier d'atelier, plage $\geq 300\text{mm}$ rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
10	Trusquin à vernier d'atelier, plage $\geq 500\text{mm}$: rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
11	Compas à verge, $L \geq 2\text{m}$ rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
12	Compas à verge, $L \geq 600\text{mm}$: rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
13	Compas à ressort rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
14	Compas à charnière rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
15	Compas à pointes sèches sans arc de réglage : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

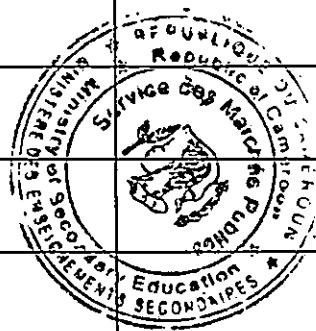


16	Equerre à combinaison 200mm rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
17	Fausse équerre à coulisse : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
18	Equerre à chapeau rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
19	Simple équerre rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
20	Niveau à bulle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
21	Marteau à panne ronde rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
22	Marteau à reteindre rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
23	Marteau à emboutir : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
24	Marteau postillon rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
25	Marteau à piquer les soudures : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
26	Brosse métallique pour soudure rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
27	Massette angles abattus avec tête bombée $\geq 1,25\text{kg}$ rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
28	Massette angles abattus avec tête bombée $\geq 1.50\text{kg}$: rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
29	Burin de mécanicien rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
30	Maillet en caoutchouc noir : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
31	Enclume de forgeron avec trou rond et carré rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
32	Etaux pivotants en fonte : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		



2-119Section VI. Exigences de l'Acheteur

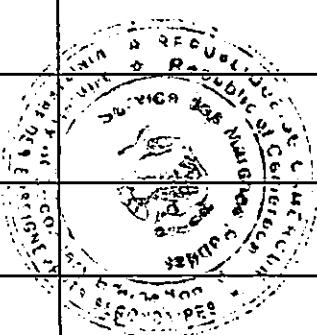
33	Jeu de 05 limes pour métaux rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
34	Marbre d'atelier sur pied en fonte : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
35	Etablis d'atelier en bois massif rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
36	Monture de scie à métaux : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
37	Meuleuse portative diamètre 230 mm rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
38	Meuleuse portative diamètre 125mm : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
39	Meuleuse à tabouret avec socle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
40	Perceuse électrique portative : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
41	Perceuse d'établi rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
42	Perceuse à colonne : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
43	Machine de découpage au plasma rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
44	Découpage au plasma manuel : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
45	Chanfreineuse portable rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
46	Tronçonneuse à métaux rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
47	Forets coffret métrique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
48	Scie radiale rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

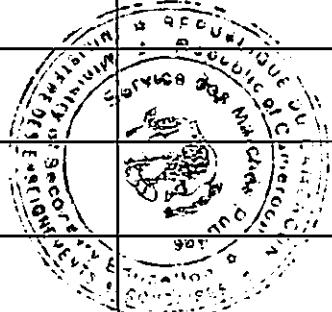


49	Scie à onglets rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
50	Scie à ruban rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
51	Meuleuse à verre rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
52	Scie à verres rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
53	Pince universelle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
54	Serre-joint en C rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
55	Serre-joint rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
56	Etau serre tube rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
57	Sertisseuse électrique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
58	Cisaille guillotine motorisée rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
59	Cisaille manuelle à levier à tôle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
60	Chalumeau coupeur rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
61	Rouleuse de tôle manuelle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
62	Rouleuse à 03 rouleaux motorisés rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
63	Plieuse de tôle universelle manuelle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
64	Plieuse de tôle universelle électrique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
65	Presse plieuse : rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

2-121 Section VI. Exigences de l'Acheteur

66	Forge à charbon d'atelier rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
67	Machine à forger à chaud rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
68	Torsadeuse manuelle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
69	Cintreuse hydraulique manuelle rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
70	Cintreuse à 03 galets des profilés rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
71	Chalumeau à souder oxyacétylénique rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
72	Poste mobile à souder oxyacétylénique avec chariot rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
73	Bouteilles d'oxygène et d'acétylène rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
74	Poste à souder à arc électrique avec électrode enrobée. Plage de réglage 5-160A rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
75	Poste à souder à arc électrique avec électrode enrobée. Plage de réglage 5-150A rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
76	Poste à souder MIG/MAG rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
77	Poste à souder TIG rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
78	Bouteille d'argon rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
79	Riveteuse électrique avec batterie 2.8h rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
80	Compresseur d'air rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
81	Lunettes de sécurité rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		



82	Protecteurs auditifs rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
83	Casque antibruit rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
84	Casque électronique pour soudeur rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
85	Casques de soudage rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
86	Tablier de soudeur rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
87	Guêtres pour soudeur rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
88	Gants pour soudeur rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
89	Gants de manutention rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
90	Harnais de sécurité :rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
91	Table banc pour apprenant :rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		
92	Chaise de réunion en plastique :rémunère la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs L'unité à	U		

Nom du Soumissionnaire.....[Insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature[Insérer la signature]

Date.....[Insérer la date]

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF



CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

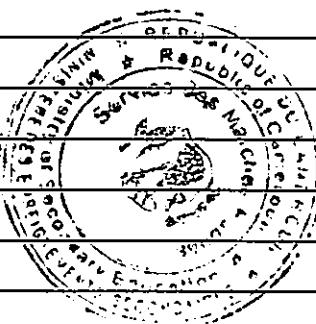
Lot 1 : EQUIPEMENTS DES MECANICIENS D'ENGINS DE CHANTIER ET DES TRAVAUX BTP.

N°	Désignations	Unité	Qté	Prix Unitaire	Coût Total
1	Chargeur de batterie de type rapide pour 24 volts, sur roues avec minuterie et contrôle de surcharge	U	1		
2	Grue d'atelier hydraulique Capacité 1 tonne, modèle à flèche télescopique et vérin hydraulique, mobile sur roues	U	1		
3	Presse hydraulique de 18 tonnes avec manomètre, pompe manuelle et	U	1		

	dégagement possible de 160 mm et une largeur libre de 500 mm			
4	Poste (station) de soudage oxyacétylénique avec accessoires et boyau de 7 mm dia. et soupape anti retour, bouteilles de 4 et 7 mètres cubes	U	1	
5	Perceuse à colonne de capacité 22mm de perçage, à 12 vitesses avec un moteur de 550 W, entraînement par courroies	U	1	
6	Pompe de tarage des injecteurs équipé d'un système de sécurité du manomètre	U	1	
7	Construction et équipement d'une fosse pourra servir pour les réparation sous pont et pour les vidanges	U	1	
8	Compresiomètre moteur Diesel avec vanne de purge	U	1	
9	Compresseur de segments de piston capacité de 4,4 à 7,5 cm diamètre	U	2	
10	Compte tours numérique échelle 0 à 10000 tours par minute, sonde magnétique	U	1	
11	Appareil de purge de frein automatique avec réservoir de remplissage	U	1	
12	Cisaille à levier pour fer plat de 70X6 mm maxi	U	1	
13	Cisaille à guillotine hydraulique	U	1	
14	Clé à douilles de 8 à 32 mm	U	2	
15	Clé à pipe de 6 à 24 mm	U	2	
16	Clé à molettes	U	3	
17	Clés mixtes de 6 à 32 mm	U	2	
18	Clé serre tube	U	1	
19	Clé dynamométrique électronique avec cliquet	U	2	
20	Jauge de tambours de frein	U	1	
21	Pied à coulisse au 1/50è et 1/20è	U	2	
22	Jauge de profondeur à vernier	U	2	
23	Micromètre extérieur 0-25 ; 25-50 ; 50-75 ;	U	1	
24	Comparateur à cadran + support	U	1	
25	Règle sinus	U	1	
26	Boîte de 47 cales étalon	U	1	
27	Pied à coulisse en acier inoxydable à vernier numérique	U	2	
28	Réglet acier mat gradué	U	1	
29	Meuleuse portative	U	1	
30	Jauge de tension des courroies	U	1	
31	Jauge pour bougies d'allumage	U	1	
32	Jauge pour pression des pneus	U	2	
33	Pince multiprise à double crémaillère	U	2	

2-125Section VI. Exigences de l'Acheteur

34	Pinces à becs plats	U	2		
35	Pinces à becs ronds	U	2		
36	Pinces à circlips	U	2		
37	Pince à dénuder automatique	U	2		
38	Pinces à étau avec 5 mâchoires différentes	U	2		
39	Pistolet graisseur pour cartouche avec flexible	U	2		
40	Pinces coupantes	U	2		
41	Testeur de tension à diodes	U	2		
42	Série de tournevis mixtes de 6 à 28 mm	U	3		
43	Lampe stroboscopique	U	2		
44	Multimètres numériques	U	3		
45	Détecteur de fuite de fréon	U	1		
46	Portique et palan	U	1		
47	Station de soudure à l'arc	U	1		
48	Lampe baladeuse d'atelier	U	3		
49	Etabli	U	6		
50	Etau d'établi	U	5		
51	Centreur d'embrayage	U	2		
52	Fer à souder électrique	U	2		
53	Compresseur de ressorts	U	2		
54	Cric portatif	U	4		
55	Cric rouleur 22 tonnes	U	2		
56	Caisse à outils complète de mécanicien	U	3		
57	Chandelles	U	7		
58	Sommier roulant de mécanicien	U	2		
59	Chariot mobile	U	1		
60	Burette d'huile ½ litre	U	5		
61	Câble de survoltage de 3 mètres , 400 ampères	U	3		
62	Démontre filtre à huile	U	5		
63	Extracteur d'engrenages et poulies	U	2		
64	Moteur diesel didactique à 4 cylindres	U	1		
65	Ensemble didactique démarreur	U	1		
66	Ensemble didactique embrayage mécanique	U	1		



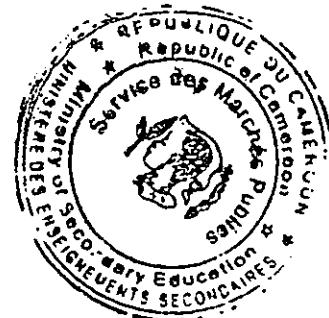
67	Ensemble didactique frein pneumatique	U	1	
68	Ensemble didactique pont arrière	U	1	
69	Ensemble didactique boîte à vitesses automatiques	U	1	
70	Ensemble didactique boîte à vitesses mécaniques	U	1	
71	Ensemble didactique direction à boîtier	U	1	
72	Ensemble didactique système de direction assistée hydraulique	U	1	
73	Ensemble didactique pompe d'injection en ligne	U	1	
74	Ensemble didactique pompe d'injection rotative	U	1	
75	Ensemble didactique éclairage et signalisation	U	1	
76	Ensemble didactique Moteur diesel à injection électronique à rampe commune (Common rail) en coupe, sur banc	U	1	
MONTANT TOTAL HTVA				
TVA : 19,25%				
IR : 2,2% ou 5,5%				
MONTANT TOTAL TTC				
NET A MANDATER				

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC (En chiffres) et en lettres
.....Toutes Taxes Comprises

Nom du Soumissionnaire..... [Insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature

Date..... [Insérer la date]



LOT 2 : CONSTRUCTION METALLIQUE

N°	Désignation de l'équipement	Unité	Nbre	Coût unitaire	Coût Total
1	Pointes à tracer acier double pointe	U	30		
2	Pointeau de mécanicien	U	30		
3	Craie stéatite industrielle	U	5		
4	Réglét flexible métallique, L≥ 150mm	U	30		
5	Réglét flexible métallique, L≥ 300mm	U	5		
6	Mètre ruban, L≥5m	U	30		
7	Pied à coulisse électronique et numérique	U	5		
8	Micromètre	U	5		
9	Trusquin à vernier d'atelier, plage ≥300mm	U	2		
10	Trusquin à vernier d'atelier, plage ≥500mm	U	2		
11	Compas à verge, L≥2m	U	2		
12	Compas à verge, L≥600Mm	U	2		
13	Compas à ressort	U	5		
14	Compas à charnière	U	5		
15	Compas à pointes sèches sans arc de réglage	U	10		
16	Equerre à combinaison 200mm	U	5		
17	Fausse équerre à coulisse	U	5		
18	Equerre à chapeau	U	10		
19	Simple équerre	U	10		
20	Niveau à bulle	U	5		
21	Marteau à panne ronde	U	10		
22	Marteau à reteindre	U	5		
23	Marteau à emboutir	U	5		
24	Marteau postillon	U	10		
25	Marteau à piquer les soudures	U	30		
26	Brosse métallique pour soudure	U	30		
27	Massette angles abattus avec tête bombée ≥1,25kg	U	5		
28	Massette angles abattus avec tête bombée ≥1.50kg	U	5		
29	Burin de mécanicien	U	10		
30	Maillet en caoutchouc noir	U	30		
31	Enclume de forgeron avec trou rond et carré	U	4		
32	Etaux pivotants en fonte	U	20		
33	Jeu de 05 limes pour métaux	U	5		
34	Marbre d'atelier sur pied en fonte	U	2		
35	Etablis d'atelier en bois massif	U	10		
36	Monture de scie à métaux	U	32		

37	Meuleuse portative diamètre 230 mm	U	5		
38	Meuleuse portative diamètre 125mm	U	5		
39	Meuleuse à tabouret avec socle	U	2		
40	Perceuse électrique portative	U	3		
41	Perceuse d'établi	U	2		
42	Perceuse à colonne	U	2		
43	Machine de découpage au plasma	U	1		
44	Découpage au plasma manuel	U	1		
45	Chanfreineuse portable	U	2		
46	Tronçonneuse à métaux	U	2		
47	forets coffret métrique	U	5		
48	Scie radiale	U	2		
49	Scie à onglets	U	2		
50	Scie à ruban	U	2		
51	Meuleuse à verre	U	2		
52	Scie à verres	U	1		
53	Pince universelle	U	10		
54	Serre-joint en C	U	10		
55	Serre-joint	U	10		
56	Etau serre tube	U	4		
57	Sertisseur électrique	U	1		
58	Cisaille guillotine motorisée	U	1		
59	Cisaille manuelle à levier à tôle	U	2		
60	Chalumeau coupeur	U	4		
61	Rouleuse de tôle manuelle	U	1		
62	Rouleuse à 03 rouleaux motorisés	U	1		
63	Plieuse de tôle universelle manuelle	U	1		
64	Plieuse de tôle universelle électrique	U	1		
65	Presse plieuse	U	1		
66	Forge à charbon d'atelier	U	1		
67	Machine à forger à chaud	U	1		
68	Torsadeuse manuelle	U	1		
69	Cintreuse hydraulique manuelle	U	1		
70	Cintreuse à 03 galets des profilés	U	1		
71	Chalumeau à souder oxyacétylénique	U	5		
72	Poste mobile à souder oxyacétylénique avec chariot	U	1		
73	Bouteilles d'oxygène et d'acétylène	U	3		
74	Poste à souder à arc électrique avec électrode enrobée. Plage de réglage 5-160A	U	3		
75	Poste à souder à arc électrique avec électrode enrobée.	U	4		

2-129Section VI. Exigences de l'Acheteur

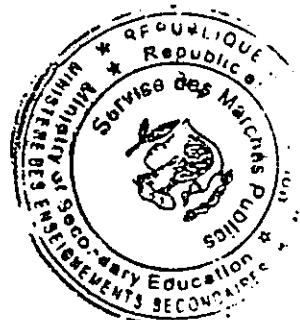
	Plage de réglage 5-150A			
76	Poste à souder MIG/MAG	U	2	
77	Poste à souder TIG	U	1	
78	Bouteille d'argon	U	2	
79	Riveteuse électrique avec batterie 2.8h	U	2	
80	Compresseur d'air	U	2	
81	LUNETTES de sécurité	U	30	
82	Protecteurs auditifs	U	30	
83	CASQUE antibruit	U	30	
84	CASQUE électronique pour soudeur	U	30	
85	CASQUES de soudage	U	30	
86	Tablier de soudeur	U	30	
87	Guêtres pour soudeur	U	30	
88	GANTS pour soudeur	U	30	
89	GANTS de manutention	U	29	
90	HARNAS de sécurité	U	2	
91	Table banc pour apprenant	U	8	
92	Chaise de réunion en plastique	U	91	
MONTANT TOTAL HTVA				
TVA : 19,25%				
IR : 2,2% ou 5,5%				
MONTANT TOTAL TTC				
NET A MANDATER				

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC (En chiffres) et en lettres Toutes Taxes Comprises

Nom du Soumissionnaire..... [Insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature [Insérer la signature]

Date..... [Insérer la date]



DECOMPOSITION DES PRIX UNITAIRES

Option N° 1

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût de commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

Option N° 2

Intitulés	Montants
Départ usine	
Fret	
Assurance	
CAF rendu à Douala	
Droits de douane	
Droits informatiques	
Taxes de débarquement	
Contrôle SGS	
Transit + aconage	
Transport + Intervention	
Autres	
Frais bancaires	
Service après-vente	
Enregistrement, montage	
Divers	
Total HTVA	

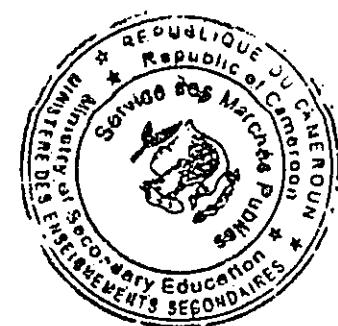
8. Plans

La liste de répartition des équipements par types des locaux est insérée à l'annexe de ce Dossier d'Appel d'Offres.



PARTIE 3 - Marché et Formulaires

(Clauses Contractuelles et Formulaires du Marché)

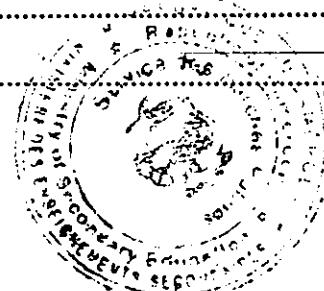


Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales

Liste des clauses

Dispositions générales	106
Définitions	106
Le Marché	106
Parties et Personnes morales	107
Dates, Essais, Periodes et Achevements	107
Prix du Marché et Paiements	107
Biens et Services Connexes	107
Autres définitions	108
Interprétation	108
Communications	109
Droit et langue applicables	110
Ordre de priorité des documents	110
Acte d'engagement	111
Cession	111
Droits d'auteur	111
Renseignements confidentiels	112
Obligations légales	112
Responsabilité conjointe et solidaire	113
Inspection et vérification par le Fonds	113
Documents contractuels	113
Fraude et corruption	113
Eligibilité	117
Notifications	117

Règlement des litiges.....	117
Entendue du Marché.....	118
Livraison.....	118
Responsabilités du Fournisseur.....	118
Prix du Marché.....	118
Modalités de règlement	118
Impôts, taxes et droits.....	119
Garantie de bonne exécution.....	119
Sous-traitance.....	120
Spécifications et Normes	120
Codes, normes et Plans.....	120
Emballage et documents.....	120
Assurance.....	121
Transport.....	121
Inspections et essais.....	122
Pénalités.....	122
Garantie	122
Brevets.....	123
Limite de responsabilité.....	124
Modifications des lois et règlements	125
Force Majeure	125
Ordres de modification et avenants au marché	126
Prorogation des délais.....	126
Résiliation.....	127
Restrictions d'exportation.....	128



Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales

Nom de l'Acheteur: MINESEC

Nom du Marché _____

Le présent Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), ainsi que le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et tous les autres documents dont la liste figure ci-après, constituent un document complet exprimant les droits et obligations des parties.

1. **Dispositions générales**

1.1 **Définitions**

Dans les présentes Clauses, y compris les Clauses Administratives Générales (CCAG) et Particulières (CCAP), les mots et expressions ci-après sont réputés avoir la signification indiquée. Les mots se référant à des personnes ou des parties incluent les firmes et toute autre entité légale, sauf lorsque le contexte exige autrement.

1.1.1 **Le Marché**

« Marché » signifie l'Acte d'Engagement signé par l'Acheteur et le Fournisseur, la Lettre de Notification, les présentes Clauses Administratives, les Spécifications, les Bordereaux de Prix, et tous autres documents, le cas échéant, dont la liste figure dans l'Acte d'Engagement ou la Lettre de Notification.

1.1.1.2 « L'Acte d'Engagement » signifie l'Acte d'Engagement mentionné à la Clause 1.6 [l'Acte d'Engagement].

1.1.1.3 « Lettre de Notification » signifie la lettre de notification d'attribution, signée par l'Acheteur, par laquelle celui-ci accepte formellement l'Offre, y compris tout document annexé reflétant un accord signé entre les deux Parties. En l'absence d'une telle lettre de notification, l'expression « Lettre de Notification » désigne l'Acte d'Engagement et la date d'envoi ou de réception de la Lettre de Notification est réputée être la date de signature de l'Acte d'Engagement.

1.1.1.4 « Le formulaire d'Offre » désigne le document intitulé Formulaire d'Offre, complété par le Fournisseur et incluant l'Offre signée faite à l'Acheteur pour les Biens.

1.1.1.5 Les « Spécifications Techniques » sont les Spécifications incluses dans le Marché et toutes les modifications ou ajouts apportés en accord avec les termes du Marché. Ce document définit les Biens.

1.1.1.6 Les « Dessins » sont les dessins relatifs aux Biens inclus dans le Marché et toutes les modifications ou ajouts apportés par (ou au nom de) l'Acheteur en accord avec les termes du Marché.



- 1.1.1.7 Les "Bordereaux de Prix" sont les documents intitulés Bordereaux de Prix, complétés par le Fournisseur et remis avec l'Offre, inclus dans le Marché. Ces documents peuvent comprendre un détail quantitatif estimatif, et des listes de prix.
- 1.1.1.8 "L'Offre" désigne le document intitulé Formulaire d'Offre accompagné des autres documents que le Fournisseur a remis avec le Formulaire d'Offre et qui sont inclus dans le Marché.
- 1.1.2 Parties et Personnes morales**
- 1.1.2.1 "Partie" désigne l'Acheteur ou le Fournisseur, selon le contexte.
- 1.1.2.2 « Acheteur » signifie la personne morale désignée comme l'acheteur dans le CCAP et tout successeur légal à cette personne.
- 1.1.2.3 « Fournisseur » signifie la (les) personne(s) morale(s) identifiée(s) comme le (les) fournisseur(s) dans le Formulaire de l'Offre accepté par l'Acheteur et tous successeurs légaux à cette (ces) personne(s).
- 1.1.2.4 "Sous-traitant" désigne toute personne morale désignée dans le Marché comme sous-traitant ou toute personne morale nommée en tant que sous-traitant pour toute partie des Biens ou Services Connexes, et tout (tous) successeur(s) légal(aux) à cette (ces) personne(s).
- 1.1.2.5 La "Banque" désigne l'institution financière, le cas échéant, désignée dans le CCAP.
- 1.1.2.6 "Le Bénéficiaire" désigne la personne, le cas échéant désignée comme le Bénéficiaire dans le CCAP.
- Dates, Essais, Périodes et Achèvement**
- 1.1.3.1 La "Date de référence" désigne la date précédent de 28 jours la date limite de remise des Offres.
- 1.1.3.2 L'expression « Essais de Réception » désigne l'essai ou les essais, le cas échéant, spécifiés dans le Marché, qui sont réalisés en conformité avec les Spécifications préalablement à l'émission du "Certificat de Réception".
- 1.1.3.3 "L'Achèvement" désigne le moment auquel le Fournisseur a rempli ses obligations au titre des Services Connexes, en conformité avec les dispositions du Marché.
- 1.1.3.4 "Jour" signifie un jour calendaire et "année" signifie 365 jours.
- Prix du Marché et Paiements**
- 1.1.4.1 "Prix du Marché" signifie le prix définit à la clause 10 du CCAG [Prix du Marché], y compris toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché.
- Biens et Services Connexes**
- 1.1.5.1 "Biens" signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer à l'Acheteur en exécution du Marché.



- 1.1.5.2 « Services Connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que le transport, l'assurance, l'installation, la mise en service, la formation et l'entretien initial, ainsi que toute obligation analogue assumée par le Fournisseur dans l'exécution du Marché.
- 1.1.6 **Autres définitions**
- 1.1.6.1 “« Pays de l'Acheteur » signifie le pays identifié dans le CCAP.
- 1.1.6.2 “Force Majeure” est définie à la Clause 25 [Force Majeure] du CCAG.
- 1.1.6.3 “Droit applicable” signifie l'ensemble des lois et règlements, statuts, ordonnances et autres règlementations au plan national ou local émis par toute autorité légalement constituée
- 1.1.6.4 “Garantie de Bonne Exécution” désigne la garantie (ou les garanties, le cas échéant) désignée à la Clause 13 [Garantie de Bonne Exécution] du CCAG.
- 1.1.6.5 Le « Site du Projet», le cas échéant, est le lieu défini en tant que tel dans le CCAP.
- 1.1.6.6 “imprévisible” ou “imprévu” qualifie une situation qui ne peut être raisonnablement prévue par un Acheteur expérimenté lors de la Date identifiée.
- 1.1.6.7 “Ordre de Modification” est défini à la Clause 26 [Ordres de Modification et Avenants au Marché] du CCAG.
- 1.2 **Interprétation**
- 1.2.1 Dans le Marché, à moins que le contexte n'en décide autrement:
- (a) masculin signifie également féminin et inversement ;
 - (b) le singulier inclura le pluriel et le pluriel inclura le singulier ;
 - (c) toute disposition se référant à un “accord” nécessite un accord par écrit ;
 - (d) “écrit” ou “par écrit” signifie manuscrit, dactylographié, imprimé ou par voie électronique, et résultant en un document conservé de manière permanente ;
- 1.2.2 Les en-têtes et notes en marge du CCAG ne sauraient faire partie du Marché, ou affecter son interprétation.
- 1.2.3 **Incoterms**
- (a) Sous réserve d'incohérences avec les termes du Marché, la signification d'un terme commercial et les droits et obligations correspondants des parties au Marché sont ceux prescrits par les Termes Commerciaux Internationaux- Incoterms 2010.
 - (b) Les Incoterms utilisés seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms spécifiée dans le CCAP et publiée par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) à Paris, France.

1.2.4 Intégralité des conventions

Le Marché représente la totalité des dispositions contractuelles sur lesquelles se sont accordés l'Acheteur et le Fournisseur relativement à son objet, et il remplace toutes communications, négociations et accords (écrits comme oraux) conclus entre les Parties relativement à son objet avant la date du Marché.

1.2.5 Avenants

Les avenants et autres modifications au marché ne pourront entrer en vigueur que s'ils sont faits par écrit, datés, s'ils se réfèrent expressément au Marché et sont signés par un représentant dûment autorisé de chacune des Parties au Marché.

1.2.6 Absence de renonciation

- a) Sous réserve des dispositions de la clause 1.2.5(b) du CCAG ci-dessous, aucune relaxe, abstention, retard ou indulgence de l'une des Parties pour faire appliquer l'un quelconque des termes et conditions du Marché ou le fait que l'une des Parties accorde un délai supplémentaire à l'autre, ne saurait préjuger des droits dévolus à cette Partie par le Marché, ni de les affecter ou de les restreindre ; de même, la renonciation de l'une des Parties à demander réparation pour toute infraction au Marché ne saurait valoir renonciation à toute demande de réparation pour infraction ultérieure ou persistante du Marché.
- b) Toute renonciation aux droits, pouvoirs ou recours d'une Partie en vertu du Marché devra être effectuée par écrit, être datée et signée par un représentant autorisé de la Partie accordant cette renonciation, et préciser le droit faisant l'objet de cette renonciation et la portée de cette renonciation.

1.2.7 Divisibilité

Si une quelconque disposition ou condition du Marché est interdite ou rendue invalide ou inapplicable, cette interdiction, invalidité ou inapplicabilité ne saurait affecter la validité ou le caractère exécutoire des autres Clauses et conditions du Marché.

1.2.8 "Pays éligibles" désigne les pays et territoires éligibles tels que définis dans les *Directives pour l'acquisition des Biens et Travaux*, et dont la liste est précisée à la Section V, Pays Eligibles.

1.3 Communications

1.3.1 Lorsque les présentes Clauses Administratives mentionnent l'attribution ou l'émission d'une approbation, d'un certificat, d'un consentement, d'une décision, d'une notification, d'une demande ou d'une mainlevée, ces communications doivent être effectuées de la manière suivante:

- (a) par écrit et remises en main propre (contre reçu), par la poste, courrier spécial, transfert électronique de données tel que prévu dans le CCAP ; et
- (b) remise, adressée ou transmise à l'adresse de la Partie concernée inscrite dans le CCAP. Cependant:
- (i) si le récipiendaire notifie à l'autre Partie un changement d'adresse, la communication sera effectuée à la nouvelle adresse ; et
- (ii) si le récipiendaire ne stipule pas différemment lorsqu'il présente une demande d'approbation ou un consentement, la réponse de l'autre Partie pourra être effectuée à l'adresse de laquelle ladite demande a été émise.
- 1.3.2 Une approbation, un certificat, un consentement ou une décision ne seront pas laissés sans réponse ni différés sans motif valable. Lorsque qu'un certificat est émis par une Partie, celle-ci en adressera copie à l'autre Partie.
- 1.4 **Droit et langue applicables**
- 1.4.1 Le Marché est régi et interprété conformément au droit du pays ou autre juridiction indiqué dans le CCAP.
- La langue du Marché sera celle stipulée dans le CCAP.
- La langue utilisée pour les communications sera celle stipulée dans le CCAP. Si aucune langue n'est stipulée à cet effet, la langue de communication sera la langue du Marché.
- 1.4.2 Les documents complémentaires et les imprimés faisant partie du Marché pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte dans la langue spécifiée. Dans ce cas, aux fins d'interprétation du Marché, cette traduction fera foi.
- Le Fournisseur assumera tous les coûts de traduction dans la langue du Marché et tous les risques relatifs à l'exactitude de cette traduction pour tous les documents fournis par le Fournisseur.
- 1.5 **Ordre de priorité des documents**



- 1.5.1 Les documents qui forment le Marché sont mutuellement complémentaires. Aux fins d'interprétation, l'ordre de priorité suivant sera appliqué:
- (a) L'Acte d'engagement (le cas échéant),
 - (b) La Lettre de Notification,
 - (c) L'Offre,
 - (d) Le CCAP,
 - (e) Le CCAG,
 - (f) Les Spécifications Techniques,
 - (g) Les Dessins, et
 - (h) Les Bordereaux de Prix et tous autres documents faisant partie du Marché.

En cas d'ambiguïté ou de contradiction dans les documents, l'Acheteur émettra toutes clarifications ou instructions, qui seraient nécessaires.

1.6 Acte d'engagement

- 1.6.1 Les Parties signeront un Acte d'engagement dans un délai de 28 jours après que le Fournisseur aura reçu la Lettre de Notification, sauf disposition contraire dans le CCAP. L'Acte d'engagement sera conforme au formulaire de la Section IX, Formulaires du Marché. Le coût de tous droits de timbre et droits similaires, le cas échéant, imposés en application du droit applicable en relation avec la signature de l'Acte d'engagement seront à la charge de l'Acheteur.

1.7 Cession

- 1.7.1 Ni l'Acheteur ni le Fournisseur ne cédera, en totalité ou en partie, ses obligations contractuelles au titre du Marché. Cependant l'une ou l'autre des Parties peut :

- (a) céder tout ou partie des obligations avec l'accord préalable de l'autre Partie, à la seule discrétion de cette Partie et
- (b) en tant que sûreté au bénéfice d'une banque ou d'une institution financière, céder ses droits aux paiements dus ou à devoir au titre du Marché.

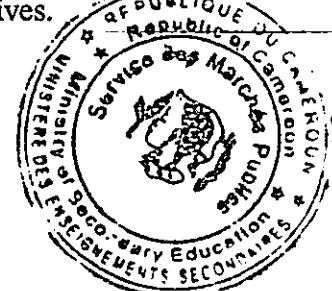
1.8 Droits d'auteur

- 1.8.1 Les droits d'auteur de tous les dessins, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l'Acheteur par le Fournisseur demeureront la propriété du Fournisseur ou, s'ils sont fournis directement à l'Acheteur ou par l'intermédiaire du Fournisseur par une tierce partie, y compris par des fournisseurs de matériaux, les droits d'auteur desdits matériaux demeureront la propriété de ladite tierce partie.

1.9 Utilisation par le Fournisseur des documents de l'Acheteur



- 1.9.1 L'Acheteur conserve les droits d'auteurs et autres droits de propriété intellectuelle sur les Spécifications, Dessins et autre documents produits par (ou pour le compte de) l'Acheteur. Le Fournisseur a le droit, à ses frais, de copier, utiliser ou obtenir communication de ces documents pour les besoins du Marché. Le Fournisseur ne peut communiquer à une tierce partie de tels documents, qu'après avoir obtenu le consentement de l'Acheteur, sauf dans la limite nécessaire aux besoins du Marché.
- 1.10 **Renseignements confidentiels**
- 1.10.1 Les personnels de l'Acheteur et du Fournisseur divulgueront de telles informations confidentielles dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire afin de vérifier que le Fournisseur se conforme aux termes du Marché et permettre son exécution. respecteront le caractère confidentiel de tout document, donnée ou autre renseignement fourni directement ou indirectement par l'autre partie à l'Accord au titre du Marché, et ne les divulgueront pas sans le consentement écrit de l'autre partie, que ces renseignements aient été fournis avant, pendant ou après l'exécution ou la résiliation du Marché.
- L'Acheteur et le Fournisseur respecteront le caractère confidentiel des détails du Marché sous réserves de leurs obligations contractuelles respectives et des obligations résultant du droit applicable. Ils ne publieront ni ne divulgueront des données concernant les Biens préparées par l'autre Partie sans l'accord préalable de ladite Partie. Cependant, le Fournisseur pourra divulguer toute information qui est disponible au public, ou toute information nécessaire pour justifier ses qualifications aux fins de concourir pour d'autres projets.
- 1.10.2 Nonobstant les dispositions ci-dessus, le Fournisseur pourra donner à son(ses) sous-traitant(s) tout document, donnée et autre information qu'il recevra de l'Acheteur dans la mesure nécessaire pour permettre au(x) sous-traitant(s) d'effectuer son (leur) travail conformément au Marché, auquel cas le Fournisseur demandera audit sous-traitant de prendre un engagement de confidentialité analogue à l'engagement imposé au Fournisseur en vertu de la présente clause.
- 1.11 **Obligations légales**
- 1.11.1 Dans le cadre de ses obligations contractuelles, le Fournisseur doit se conformer au Droit applicable.
- 1.11.2 Sauf dispositions contraires dans le CCAP:
- (a) l'Acheteur devra obtenir, à ses frais, tous les permis, autorisations et/ou licences auprès de toutes les autorités locales, régionales ou nationales ou de toute autorité publique du pays de l'Acheteur (i) qu'il lui incombe d'obtenir en son nom propre, (ii) pour pouvoir assurer l'exécution du Marché, y compris ceux nécessaires au Fournisseur et à l'Acheteur aux fins de leurs obligations contractuelles respectives.



- (b) le Fournisseur devra obtenir, à ses frais, tous les permis, autorisations et/ou licences auprès de toutes les autorités locales, régionales ou nationales ou de toute autorité publique du pays de l'Acheteur qu'il lui incombe d'obtenir en son nom propre pour pouvoir assurer l'exécution du Marché, y compris notamment, mais non exclusivement, les visas requis pour son personnel et celui des Sous-traitants, et les autorisations d'importation pour tout son équipement. Il devra acquérir les autres permis, autorisations et licences dont la responsabilité n'incombe pas à l'Acheteur, conformément aux dispositions de la Clause 1.11.2(a) du CCAG, et qui sont nécessaires à l'exécution du Marché. Le Fournisseur devra indemniser et dédommager l'Acheteur contre et de toutes les responsabilités, dommages et intérêts, pertes et dépenses de toute nature survenant ou résultant d'une infraction au droit par l'Acheteur et ses personnels, y compris les Sous-traitants et leurs personnels, sous réserves des dispositions de la clause 1.11.1 du CCAG.
- 1.12 **Responsabilité conjointe et solidaire**
1.12.1 Si le Fournisseur est un groupement d'entreprises, un consortium ou une association (GECA) de deux ou plusieurs entreprises, ces entreprises seront conjointement et solidairement tenues envers l'Acheteur de respecter les dispositions du Marché, sauf disposition contraire du CCAP, et devront désigner une de ces entreprises pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le GECA. La composition ou la constitution du GECA ne pourra être modifiée sans le consentement préalable de l'Acheteur.
- 1.13 **Inspection et vérification par le Fonds**
1.13.1 Le Fournisseur permettra au Fonds et/ou à toute personne désignée par le Fonds, d'inspecter le Site et/ou les documents et pièces comptables relatifs à l'exécution du Marché et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par Le Fonds, si celle-ci le demande.
1.13.2 Le Fournisseur conservera tous les documents et pièces comptables relatifs au Marché durant une période de trois (3) années suivant la livraison des Biens. Le Fournisseur devra remettre tout document nécessaire à une investigation consécutive à une allégation de fraude, collusion, coercition, corruption ou obstruction et exiger de ses employés ou agents ayant connaissance du Marché de répondre à toute question provenant du Fonds.
2. **Documents contractuels**
2.1 Sous réserve de l'ordre de préséance indiqué dans l'Acte d'engagement, tous les documents constituant le Marché (et toutes les parties desdits documents) sont corrélatifs, complémentaires et s'expliquent les uns les autres. Le Marché est lu comme formant un tout.
3. **Fraude et corruption**

3.1 Le Fonds a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Bénéficiaires (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux Soumissionnaires et leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs ainsi que leur personnel, d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les normes d'éthique les plus élevées⁹. En vertu de ce principe, Le Fonds :

(a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les termes suivants :

(i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, quelque chose de valeur en vue d'influencer indûment l'action d'une autre partie¹⁰;

(ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit où s'abstient d'agir, ou dénature des faits, induit en erreur délibérément ou par imprudence ou cherche à induire en erreur une partie afin d'en tirer un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation¹¹;

(iii) se livrent à des « manœuvres collusives » des parties¹² qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influençant indûment les actions d'autres parties ;

(iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice directement ou indirectement à une partie ou à ses biens en vue d'influencer indûment les actions de ladite personne¹³ ;

(v) se livre à des « manœuvres obstructives »

(v.1) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément des éléments de preuve sur lesquels se fonde une enquête ou de faire des fausses déclarations aux enquêteurs afin d'entraver une enquête du Fonds sur des accusations liées à des faits de corruption, de fraude, de coercition ou de collusion ; et/ou bien menace, harcèle ou intimide une personne dans le but de l'empêcher de révéler des informations relatives à cette enquête ou de l'empêcher de poursuivre l'enquête ou

(v.2) celui qui entrave délibérément l'exercice par Le Fonds de son droit d'examen et de vérification tel que prévu à la clause 1.13 [Inspection et vérification par Le Fonds].

⁹Dans ce contexte, est interdite toute action menée en vue d'influencer le processus de sélection ou l'exécution d'un contrat pour en tirer un avantage indu.

¹⁰Aux fins du présent alinéa, « une autre partie » désigne tout agent public agissant dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution d'un marché. Dans ce contexte, le terme « agent public » s'étend

(b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le Soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché ou un des membres de son personnel ou ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés, est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

(c) déclarera la passation du marché non conforme et annulera la fraction du financement allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Bénéficiaire ou d'un Bénéficiaire des produits du financement s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Bénéficiaire ait pris, en temps voulu et à la satisfaction du Fonds, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer Le Fonds en temps utile lorsqu'ils ont eu connaissance desdites pratiques ;

(d) sanctionnera une entreprise ou un fournisseur, à tout moment, conformément aux procédures de sanctions en vigueur du Fonds¹⁴, y compris en le/la déclarant publiquement, soit indéfiniment soit pour une période déterminée, exclu i) de tout processus d'attribution des contrats financés par Le Fonds ; et ii) de toute possibilité d'être retenu¹⁵ comme sous-traitant, fournisseur, ou prestataire de services d'une entreprise qui est par ailleurs susceptible de se voir attribuer un marché financé par Le Fonds ; et

aux membres du personnel de la Banque et aux employés des autres organisations prenant ou examinant les décisions de passation de marché.

¹¹*Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne un agent public ; les termes « avantage » et « obligation » ont trait au processus de passation ou à l'exécution du marché, et « agit ou s'abstient d'agir » fait référence à tout acte ou omission visant à influencer le processus de passation ou l'exécution du marché.*

¹²*Aux fins du présent alinéa, le terme « parties » fait référence aux personnes participant au processus d'acquisition (y compris les agents publics) qui entreprend soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une autre personne ou entité ne participant pas au processus d'acquisition ou d'attribution, de simuler une procédure compétitive ou d'établir les prix du contrat à des niveaux artificiels et non concurrentiels ou qui entretiennent une relation de connivence permettant d'avoir accès aux prix des autres soumissions ou des autres conditions du marché.*

¹³*Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne une personne participant au processus de passation de marché ou à l'exécution du marché.*

¹⁴*Une entreprise ou un fournisseur peut être exclu de tout processus d'attribution d'un contrat financé par la Banque à la suite i) des conclusions des procédures de sanctions de la Banque, y compris, entre autres, la sanction croisée convenues avec les autres institutions financières internationales, y compris les Banques de développement multilatérales, ou selon toute décision qui sera prise par ailleurs par la Banque, et en application de la Proposition de mise en place d'un processus de sanction au sein du Groupe de la Banque islamique de développement ; et ii) d'une suspension temporaire ou suspension temporaire à titre-conservatoire-décidée-dans-le-cadre d'une procédure de sanction en cours.*

¹⁵*Un sous-traitant, consultant, fabricant, fournisseur ou prestataire de services (plusieurs terminologies sont utilisées en fonction des dossiers d'appel d'offres) désigné est une personne ou entité qui a été soit : i) introduite par le soumissionnaire lors du processus de pré-qualification ou dans son offre parce qu'elle*

(e) pourra exiger que le Dossier d'Appel d'Offres et les marchés financés par le Fonds contiennent une clause demandant aux soumissionnaires et à leurs agents, membres du personnel, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services ou fournisseurs, d'autoriser le Fonds à examiner tous leurs comptes, registres et autres documents relatifs à la soumission des offres et à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le Fonds.

4. **Éligibilité**

4.1 Le Fournisseur et ses sous-traitants, doivent avoir la nationalité d'un pays membre tel que défini dans les *Directives pour l'Acquisition des Biens et Travaux* et tel que défini à la Section V, Pays éligibles. Un Fournisseur ou sous-traitants sera réputé avoir la nationalité d'un pays membre donné s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société, fondée et enregistrée dans ce pays membre et fonctionnant conformément aux dispositions légales de ce pays.

4.2 Tous les Biens et Services Connexes faisant l'objet du présent marché et financés par le Fonds devront provenir de pays éligibles. Aux fins de la présente clause, le terme « pays d'origine » désigne le pays où les Biens sont extraits, poussent, sont cultivés, produits, fabriqués ou transformés ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants importants et intégrés aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants importés. Les conditions d'éligibilité sont définies dans les *Directives pour l'Acquisition de Biens et Travaux* du Fonds.

5. **Notifications**

5.1 Toute notification envoyée à l'une des Parties par l'autre Partie en vertu du Marché doit être adressée par écrit à l'adresse spécifiée dans le CCAP. L'expression « par écrit » signifie transmises par voie écrite avec accusé de réception.

5.2 Une notification prend effet à la date à laquelle elle est remise ou à sa date d'entrée en vigueur, la seconde de ces dates à échoir étant retenue.

6. **Règlement des litiges**

6.1 L'Acheteur et le Fournisseur feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout désaccord ou litige entre eux ou en rapport avec le Marché.

apporte une expérience et un savoir-faire spécifiques et essentiels permettant au soumissionnaire de respecter l'exigence de qualification pour l'offre concernée ou y désignée par le Bénéficiaire.



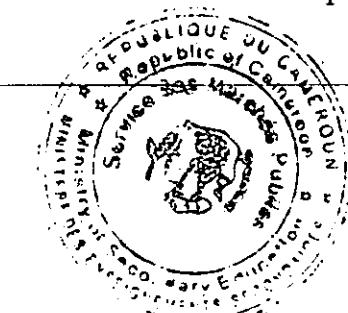
- 6.2 Si, à l'issue d'un délai de vingt-huit (28) jours, les Parties n'ont pas réussi à résoudre leur litige ou désaccord grâce à cette consultation mutuelle, l'Acheteur ou le Fournisseur, peut notifier l'autre partie de son intention de recourir à la procédure d'arbitrage, comme prévu ci-après, en ce qui concerne le sujet objet du litige. Aucun arbitrage relatif à ce sujet ne peut être initié sans cette notification. Tout litige ou désaccord au sujet duquel une notification d'initier une procédure d'arbitrage a été donnée conformément à cette Clause, sera finalement résolu par arbitrage. La procédure d'arbitrage sera conduite conformément aux règles de la procédure spécifiée dans le CCAP.
- 6.3 Nonobstant toute référence à l'arbitrage:
- les parties continueront de réaliser leurs obligations contractuelles respectives, à moins qu'elles n'en décident autrement d'un commun accord, et
 - l'Acheteur paiera au Fournisseur toute dépense qui lui sera due.
7. **Entendue du Marché**
- 7.1 Les Biens et Services Connexes afférents à ce Marché sont ceux qui figurent à la Section VI, Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Spécifications Techniques.
8. **Livraison**
- 8.1 En vertu de la clause 27.1 du CCAG, la livraison des Biens et l'achèvement des Services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans la Section VI Exigences de l'Acheteur. Le CCAP fixe les détails relatifs à l'expédition et indiquera les autres pièces et documents à présenter par le Fournisseur. Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Acheteur avant l'arrivée des Biens et, s'ils ne sont pas reçus, le Fournisseur sera responsable de toute dépense en résultant.
9. **Responsabilités du Fournisseur**
- 9.1 Le Fournisseur fournira toutes les Biens et Services Connexes compris dans l'objet du Marché en application de la clause 7 du CCAG et du calendrier de livraison et d'achèvement, conformément à la clause 8 du CCAG.
10. **Prix du Marché**
- 10.1 Le Prix du Marché sera fixe durant l'exécution du Marché sauf stipulation contraire dans le CCAP.
11. **Modalités de règlement**
- 11.1 Le prix du Marché sera réglé conformément aux dispositions du CCAP.



- 11.2 Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les biens livrés et les services connexes rendus, et des documents et pièces présentés conformément à la clause 8 du CCAG, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché. Le prestataire sera payé sur la ligne des crédits du financement du Fonds Koweïtien pour le Développement Économique Arabe (Accord de prêt N° 898 du 13 février 2014).
- 11.3 Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par l'Acheteur, et au plus tard dans les soixante (60) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par l'Acheteur.
- 11.4 La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché sera (ont) celle(s) dans laquelle (ou lesquelles) le prix de l'offre est indiqué.
- 11.5 Dans l'éventualité où l'Acheteur n'effectuerait pas un paiement dû à sa date d'exigibilité ou dans le délai indiqué au CCAP, l'Acheteur sera tenu de payer au Fournisseur des intérêts sur le montant du paiement en retard, au(x) taux spécifié(s) dans le CCAP pour toute la période de retard jusqu'au paiement intégral du prix, que ce soit avant ou à la suite d'un jugement ou une sentence arbitrale.
12. **Impôts, taxes et droits**
- 12.1 Pour les Biens provenant d'un pays autre que le pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits de timbre, patente et taxes dus à l'extérieur du pays de l'Acheteur.
- 12.2 Pour les Biens provenant du pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits, patentés, etc., à payer jusqu'au moment de la livraison à l'Acheteur des Fournitures faisant l'objet du marché.
- 12.3 Si le Fournisseur peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou priviléges en matière fiscale dans le pays de l'Acheteur, l'Acheteur fera tout son possible pour permettre au Fournisseur d'en bénéficier jusqu'à concurrence du maximum autorisé.
13. **Garantie de bonne exécution**



- 13.1 Si une telle garantie est exigée dans le CCAP, dans les vingt-huit (28) jours suivant réception de l'avis d'attribution du Marché, le Fournisseur fournira une garantie au titre de la bonne exécution du Marché, pour le montant spécifié dans le CCAP.
- L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie technique, sauf disposition contraire du CCAP.
- 13.2 Si une telle garantie est exigée en conformité avec la clause 13.1 du CCAG, la garantie de bonne exécution sera libellée dans la monnaie du Marché ou en une monnaie librement convertible acceptable à l'Acheteur, et présentée sous l'une des formes stipulées par l'Acheteur dans la Section IX, Formulaires du Marché ou sous toute autre forme acceptable à l'Acheteur.
- 13.3 La garantie de bonne exécution sera réglée à l'Acheteur en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Fournisseur à s'acquitter de toutes ses obligations au titre du Marché.
- 13.4 L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie, sauf disposition contraire du CCAP.
14. **Sous-traitance**
- 14.1 Le Fournisseur notifiera par écrit à l'Acheteur tous les contrats de sous-traitance attribués dans le cadre du Marché s'il ne l'a déjà fait dans son offre. Cette notification, fournie dans l'offre ou ultérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Fournisseur, et ne le libérera d'aucune des obligations qui lui incombent du fait du Marché.
- 14.2 Les contrats de sous-traitance se conformeront aux dispositions des clauses 3 et 4 du CCAG.
15. **Spécifications et Normes**
- 15.1 Le Fournisseur fournira toutes les Biens et Services connexes en conformité avec les exigences techniques figurant dans la Section VI, Spécifications Techniques.
- 15.2 Le Fournisseur pourra décliner sa responsabilité pour toute étude de conception, donnée, plan, spécification ou autre document, ou toute modification de ces éléments, qui aura été fourni ou conçu par l'Acheteur ou en son nom, en donnant à l'Acheteur une notification indiquant qu'il décline sa responsabilité.
- Codes, normes et Plans



- 15.3 Lorsque le Marché se référera aux codes et normes selon lesquels il sera exécuté, l'édition ou la version révisée desdits codes et normes sera celle spécifiée dans la Section VI, Spécifications techniques. Durant l'exécution du Marché, les changements apportés auxdits codes et normes ne seront appliqués qu'après l'approbation de l'Acheteur et seront traités conformément à la clause 26 du CCAG
- 16. Emballage et documents**
- 16.1 Le Fournisseur emballera les Fournitures de la manière requise pour qu'elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers leur destination finale, conformément aux dispositions du Marché. Pendant le transport, l'emballage sera suffisant pour résister en toutes circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l'entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que la destination finale des fournitures est éloignée et de l'absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.
- 16.2 L'emballage, le marquage, l'étiquetage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront strictement conformes aux dispositions précisées dans le Marché ainsi qu'aux instructions ultérieures, le cas échéant, en application du CCAP, et à toutes autres instructions données par l'Acheteur.
- 17. Assurance**
- 17.1 Sauf indication contraire du CCAP, les Fournitures livrées en exécution du Marché seront entièrement assurés en monnaie librement convertible d'un pays éligible contre toute perte ou dommage découlant de leur fabrication ou acquisition, de leur transport, leur entreposage et leur livraison conformément aux Incoterms en vigueur ou de la manière spécifiée dans le CCAP.
- 18. Transport**
- 18.1 Sauf indication contraire du CCAP, la responsabilité du transport des Fournitures est assumée par la partie spécifiée dans les Incoterms indiqués.
- 19. Inspections et essais**
- 19.1 Le Fournisseur effectue à ses frais et à titre gratuit pour l'Acheteur tous les essais et/ou les inspections afférents aux Biens et aux Services Connexes stipulés aux CCAP.
- 19.2 Les inspections et les essais pourront être réalisés dans les locaux du Fournisseur ou de son sous-traitant, au point de livraison et/ou au lieu de destination finale des Biens ou en un lieu quelconque du pays de l'Acheteur visé dans le CCAP. Sous réserve de la clause 19.3 du CCAG, si les essais et/ou les inspections ont lieu dans les locaux du Fournisseur ou de son sous-traitant, toutes les facilités et l'assistance raisonnables, y compris l'accès aux plans et aux chiffres de production, seront fournies aux inspecteurs, sans frais pour l'Acheteur.



- 19.3 L'Acheteur ou son représentant autorisé aura le droit d'assister aux essais et/ou aux inspections visées dans la clause 19.2 du CCAG, étant entendu que l'Acheteur supportera la totalité des frais et dépenses engagés à cet effet, y compris, mais pas exclusivement, tous les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement.
- 19.4 Aussitôt que le Fournisseur sera prêt à effectuer lesdits essais et inspections, il en avisera l'Acheteur avec un préavis raisonnable, en indiquant le lieu et la date desdits essais et inspections. Le Fournisseur se procurera auprès de toute tierce partie ou de tout fabricant intéressé toute autorisation ou consentement nécessaire pour permettre à l'Acheteur ou à son représentant autorisé d'assister aux essais et/ou à l'inspection.
- 19.5 L'Acheteur pourra demander au Fournisseur d'effectuer des essais et/ou des inspections non stipulées dans le Marché mais jugées nécessaires pour vérifier que les caractéristiques et le fonctionnement des Biens sont conformes aux Spécifications Techniques, aux codes et aux normes prévus dans le Marché, étant entendu que le coût raisonnable pour le Fournisseur desdits essais et/ou inspections supplémentaires sera ajouté au prix du Marché. De plus, si lesdits essais et/ou inspections font obstacle à la poursuite de la fabrication et/ou empêchent le Fournisseur de s'acquitter de ses autres obligations afférentes au Marché, il en sera dûment tenu compte dans les dates de livraison et les dates d'achèvement et en ce qui concerne le respect des autres obligations ainsi affectées.
- 19.6 Le Fournisseur fournira à l'Acheteur un rapport présentant les résultats des essais et/ou inspections ainsi effectuées.
- 19.7 L'Acheteur pourra refuser tout ou partie des Biens qui se seront révélés défectueuses ou qui ne sont pas conformes aux spécifications. Le Fournisseur apportera les rectifications nécessaires à tout ou partie des Biens refusées ou les remplacera ou il y apportera les modifications nécessaires pour qu'elles soient conformes aux spécifications, cela sans frais pour l'Acheteur, et il renouvellera les essais et/ou l'inspection, sans frais pour l'Acheteur, après en avoir donné notification conformément à la clause 19.4 du CCAG.
- 19.8 Le Fournisseur convient que ni la réalisation d'un essai et/ou d'une inspection de tout ou partie des Biens, ni la présence de l'Acheteur ou de son représentant autorisé à un essai et/ou à une inspection effectuée sur tout ou partie des Biens, ni la remise d'un rapport en application de la clause 19.6 du CCAG, ne dispense le Fournisseur de donner toutes garanties ou de s'acquitter des autres obligations stipulées dans le Marché.
20. Pénalités



- 20.1 Sous réserve des dispositions de la clause 19 du CCAG, si le Fournisseur ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des Fournitures ou ne rend pas les Services prévus dans les délais spécifiés dans le Marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du Marché, pourra déduire du prix du Marché, à titre de pénalités, une somme équivalant au pourcentage stipulé dans le CCAP applicable au prix livraison des Fournitures livrées en retard ou des Services Connexes non réalisés, pour chaque semaine ou fraction de semaine de retard, jusqu'à la livraison ou la prestation effective, à concurrence d'un montant maximum correspondant au pourcentage du prix du Marché indiqué dans le CCAP. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra résilier le Marché en application de la clause 28 du CCAG.
21. **Garantie**
- 21.1 Le Fournisseur garantit que les Fournitures sont neuves et n'ont jamais été utilisées, qu'elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu'elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du Marché.
- 21.2 Sous réserve de la clause 15.2 du CCAG, le Fournisseur garantit en outre que les Biens seront exempts de tous défauts liés à une action ou à une omission du Fournisseur ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières du pays de destination finale.
- 21.3 Sauf disposition contraire du CCAP, la garantie demeurera valable douze (12) mois après la livraison de tout ou partie des Biens, le cas échéant, à leur destination finale indiquée au CCAP, telle que précisée dans le Marché ou dix-huit (18) mois après la date d'expédition à partir du port ou du lieu de chargement dans le pays d'origine ; la période qui se termine le plus tôt étant retenue aux fins de la présente clause.
- 21.4 L'Acheteur notifiera toute réclamation au Fournisseur, dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. L'Acheteur donnera au Fournisseur la possibilité raisonnable d'inspecter lesdits défauts.
- 21.5 À la réception d'une telle réclamation, le Fournisseur réparera ou remplacera rapidement, dans les délais prévus à cet effet au CCAP, les fournitures ou les pièces défectueuses, sans frais pour l'Acheteur.
- 21.6 Si le Fournisseur, après en avoir été notifié, ne remédie pas au défaut dans les délais prescrits par le CCAP, l'Acheteur peut entreprendre, dans un délai raisonnable, aux risques et aux frais du Fournisseur, toute action de recours nécessaire, sans préjudice des autres recours dont l'Acheteur dispose envers le Fournisseur en application du Marché.
22. **Brevets**



- 22.1 À condition que l'Acheteur se conforme à la clause 22.2 du CCAG, le Fournisseur indemnisera et garantira l'Acheteur, ses employés et ses administrateurs, contre toute poursuite judiciaire, action ou poursuite administrative, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, pouvant être intentée ou incomber à l'Acheteur par suite d'une violation réelle ou présumée de tout brevet, modèle d'utilité, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du Marché, en raison de :

 - a) l'installation des Biens par le Fournisseur ou l'utilisation des Biens dans le pays où se trouve le site ; et
 - b) la vente dans tout pays des biens produits au moyen des Biens.

Cette obligation d'indemnisation ne couvrira aucune utilisation des Biens ou d'une partie des Biens à des fins autres que celles indiquées dans le Marché ou pouvant en être raisonnablement déduites, et qu'elle ne couvrira aucune violation qui serait due à l'utilisation des Biens ou d'une partie des Biens ou des Biens produits au moyen des Biens, en association ou en combinaison avec tout autre équipement, toute installation ou tous matériaux non fournis par le Fournisseur, conformément au Marché.

22.2 Dans le cas où une procédure serait intentée ou une réclamation dirigée contre l'Acheteur dans le contexte de la clause 22.1 du CCAG, l'Acheteur en avisera le Fournisseur sans délai, en lui adressant une notification à cet effet, et le Fournisseur pourra, à ses propres frais et au nom de l'Acheteur, mener ladite procédure ou le règlement de cette réclamation, et de toutes négociations en vue de régler ladite procédure ou réclamation.

22.3 Si le Fournisseur omet de notifier à l'Acheteur, dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification, qu'il entend mener ladite procédure ou réclamation, l'Acheteur sera libre de le faire en son propre nom.

22.4 L'Acheteur devra, si le Fournisseur le lui demande, donner au Fournisseur toute l'assistance disponible pour assurer la conduite de la procédure ou le règlement de la réclamation, auquel cas le Fournisseur remboursera à l'Acheteur tous les frais raisonnables qu'il aura assumés à cet effet.

22.5 L'Acheteur indemnisera et garantira le Fournisseur, ses employés, ses administrateurs et ses sous-traitants, contre toute poursuite judiciaire, action ou poursuite administrative, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, pouvant être intentés ou incombés au Fournisseur par suite d'une violation réelle ou présumée de tout brevet, modèle d'utilité, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du Marché, au sujet de plans, de données, de dessins, de spécifications ou d'autres documents ou matériaux fournis par l'acheteur ou conçus par ou au nom de l'Acheteur.

23. Limite de responsabilité



23.1 **Sauf en cas négligence grave ou de faute intentionnelle :**

- a) Aucune des deux parties n'est responsable envers l'autre de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d'usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s'applique à aucune des obligations du Fournisseur de payer des pénalités à l'Acheteur ;
- b) L'obligation globale que le Fournisseur peut assumer envers l'Acheteur au titre du Marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le Prix du Marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s'appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, ni à l'obligation du Fournisseur d'indemniser l'Acheteur en cas de violation de brevet.

24. **Modifications des lois et règlements**

À moins que le Marché n'en dispose autrement, si après la date correspondant à 28 jours avant la date de soumission des offres, une loi, un règlement, un décret, un arrêté ou règlement local ayant force de loi est adopté, promulgué, abrogé ou modifié dans le pays de l'Acheteur ou au lieu où se trouve le site (y compris tout changement dans l'interprétation ou l'application dudit texte par les autorités compétentes) d'une manière qui influe sur la date de livraison et/ou le prix du Marché, ladite date de livraison et/ou ledit prix du Marché sera révisé à la hausse ou à la baisse selon le cas, dans la mesure où le Fournisseur en aura été affecté dans l'exécution d'une quelconque de ses obligations au titre du Marché. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le supplément ou la réduction de coût ne sera pas versé ou crédité séparément si ledit supplément ou ladite réduction a déjà été prise en compte dans les dispositions relatives à l'ajustement des prix en tant que de besoin, conformément à la clause 10 du CCAG.

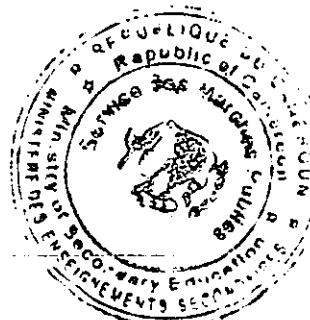
25. **Force Majeure**

Le Fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de Force majeure.

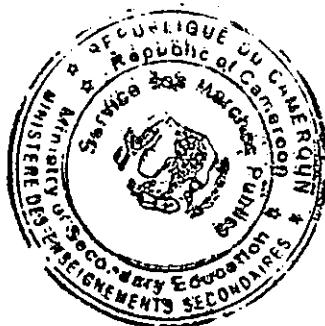
25.2 Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit exhaustive, Actes de l'Acheteur au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.



- 25.3 En cas de Force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à l'Acheteur l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.
- 26 **Ordres de modification et avenants au marché**
- 26.1 L'Acheteur peut demander à tout moment au Fournisseur, par notification, conformément aux dispositions de la clause 5 du CCAG, d'apporter des modifications dans le cadre général du Marché, dans un ou plusieurs des domaines suivants :
- a) les dessins, conceptions ou spécifications, lorsque les Biens à livrer au titre du Marché doivent être fabriquées spécialement pour l'Acheteur ;
 - b) la méthode d'expédition ou d'emballage ;
 - c) le lieu de livraison ; et
 - d) les Services Connexes qui doivent être fournis par le Fournisseur.
- 26.2 Si l'une des modifications ci-dessus entraîne une augmentation ou une réduction du coût ou du temps nécessaire au Fournisseur pour exécuter toute partie du Marché, le prix du Marché et/ou le calendrier de livraison/d'achèvement sera modifié de façon équitable et le Marché sera modifié en conséquence. Toute demande d'ajustement du Fournisseur au titre de la présente clause doit être déposée dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de réception, par le Fournisseur, de l'ordre de modification émis par l'Acheteur.
- 26.3 Le prix que demandera le Fournisseur en échange de la prestation de tout Service Connexe qui pourra être nécessaire mais qui ne figurait pas dans le Marché sera convenu d'avance par les parties et n'excédera pas les tarifs demandés par le Fournisseur à d'autres parties au titre de services analogues.
- 26.4 Sous réserve des dispositions ci-dessus, aucune variation ou modification des termes du Marché ne sera faite autrement que par un avenant écrit et signé par les Parties.
- 27 **Prorogation des délais**



- 27.1 Si à tout moment pendant l'exécution du Marché, le Fournisseur ou ses sous-traitants se heurtent à une situation qui leur empêche de fournir les Services Connexes dans les délais prévus à la clause 8 du CCAG, le Fournisseur avisera promptement l'Acheteur du retard par écrit, de sa durée probable et de sa raison. Aussitôt que possible après réception de la notification du Fournisseur, l'Acheteur évaluera la situation et pourra, à sa discréction, proroger les délais impartis au Fournisseur pour exécuter le Marché, auquel cas la prorogation sera ratifiée par les parties, par voie d'avenant au marché.
- 27.2 À l'exception du cas de force majeure visé dans la clause 25, du CCAG, un retard de la part du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations l'exposera à l'application d'une ou plusieurs des pénalités prévues dans la clause 20 du CCAG, sauf si une prorogation des délais a été accordée en vertu de la clause 27.1 du CCAG.
28. **Résiliation**
- Résiliation pour non-exécution
- 28.1 L'Acheteur peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation pour non-exécution de la totalité ou d'une partie du Marché :
- i) si le Fournisseur manque à livrer une partie ou l'ensemble des Biens dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Acheteur conformément aux dispositions de la clause 27 du CCAG ; ou
 - ii) si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché ; ou
 - iii) Si le Fournisseur, de l'avis de l'Acheteur, s'est livré à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, à des pratiques collusives, coercitives ou obstructives, tels que définis à la clause 3 de ce CCAG, au stade de sa sélection ou lors de sa réalisation du Marché.
- 28.2 Au cas où l'Acheteur résilie tout ou partie du Marché, en application des dispositions de la clause 28.1 du CCAG, l'Acheteur peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des Biens ou des Services Connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Fournisseur sera responsable envers l'Acheteur de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Fournisseur continuera à exécuter le Marché dans la mesure où il n'est pas résilié.
- Résiliation pour insolvabilité
- 28.3 L'Acheteur peut à tout moment résilier le Marché par notification écrite adressée au Fournisseur si celui-ci est déclaré en faillite ou devient insolvable. Dans ce cas, la résiliation se fera sans indemnisation du Fournisseur, étant entendu toutefois que cette résiliation ne préjugera ni n'affectera aucun des droits ou recours que l'Acheteur détient ou détiendra ultérieurement.

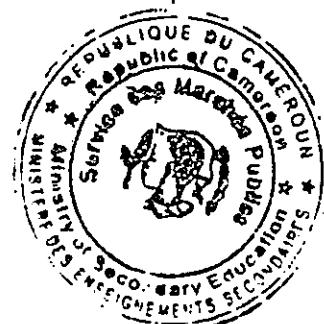


Résiliation pour convenance

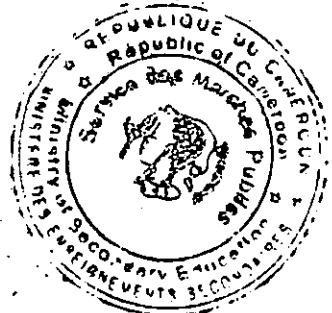
- 28.4 a) L'Acheteur peut à tout moment résilier tout ou une partie du Marché par notification écrite adressée à l'Acheteur pour une raison de convenance. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.
- 28.5 b) L'Acheteur prendra livraison, aux prix et aux conditions du Marché, des Fournitures terminées et prêtées à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Fournisseur de l'avis de résiliation. S'agissant des autres fournitures restantes, l'Acheteur peut décider :
- i) de faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du Marché; et/ou
 - ii) d'annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant convenu au titre des Fournitures et des Services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Fournisseur s'est déjà procurés.

29. Restrictions d'exportation

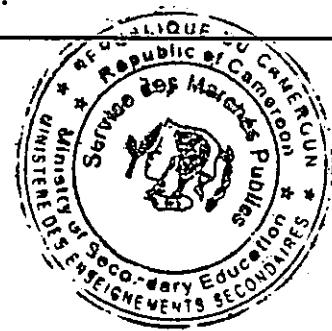
29.1 Nonobstant toute obligation d'entreprendre les formalités d'exportation dans le cadre du Marché, toute restriction d'exportation imputable à l'Acheteur, vers le pays de l'Acheteur, ou à l'usage des biens ou services à fournir, lorsque de telles restrictions d'exportation résultent de l'application de la réglementation du commerce d'un pays qui fournit ces biens ou services, et si une telle restriction fait entrave au Fournisseur dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles le Fournisseur ne sera pas tenu de satisfaire à ses obligations de fournir les biens ou services. Cependant ceci est à la condition expresse que le Fournisseur soit en mesure de démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur et du Fonds, qu'il a accompli toutes les formalités requises avec diligence, y compris la demande de tout permis, autorisation(s) et licence(s) nécessaires à la livraison des biens ou services dans le cadre du Marché.



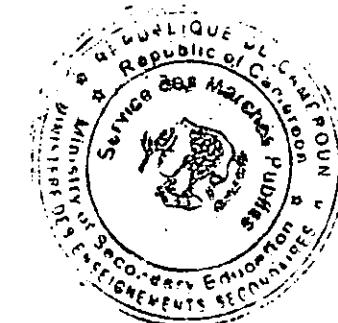
Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Particulières

GC 1.1.2.2	L'Acheteur est : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
GC 1.1.2.5	Le Fonds est : <i>Le Fonds Koweïtien pour le Développement Économique Arabe</i>
GC 1.1.2.6	Le Bénéficiaire est : MINESEC
GC 1.1.6.1	Le pays du Bénéficiaire est: CAMEROUN
GC 1.1.6.5	Le Site du Projet est : <i>Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU à Yaoundé</i>
GC 1.2.3 (b)	La version des Incoterms sera : <i>1^{er} Janvier 2011 (Incoterm 2010)</i>
GC 1.3.1(a)	Le système de transmission électronique est: <i>Non-applicable</i>
GC 1.3.1(b)	<p>Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse du Maître d'Ouvrage sera :</p> <p>A l'attention de : Madame le Ministre des Enseignements Secondaires Ville : Yaoundé B.P: 16144 Yaoundé Pays : Cameroun</p> <p>Numéro de téléphone : (237) 222 22 53 78</p> <p>Fax :</p> <p>Adresse électronique : tialbri@yahoo.fr</p> <p>Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse du Fournisseur est : A compléter après l'attribution du marché</p> 
GC1.4.1	<p>Le droit applicable est celui de : <i>Cameroun</i></p> <p>La langue du Marché est : <i>Français ou l'anglais.</i></p> <p>La langue de communication est : <i>non-applicable</i></p>

GC 1.6.1	Le délai maximal pour signer l'Acte d'engagement, après que le Fournisseur aura reçu la Lettre de Notification sera de : /28 jours/
GC 1.11.2(a)	Les permis et autorisations à obtenir par l'Acheteur sont : <i>non-applicable</i>
GC 1.11.2(b)	Les permis, autorisations licences à fournir et/ou obtenir par le Fournisseur sont : <i>non-applicable</i>
GC 1.12.1	Un groupement d'entreprises, un consortium ou une association <i>seront</i> conjointement et solidairement responsables.
GC 5.1	<p>Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse du Maître d'Ouvrage sera :</p> <p>A l'attention de : Madame le Ministre des Enseignements Secondaires.</p> <p>Ville : Yaoundé</p> <p>B.P: 16144 Yaoundé</p> <p>Pays : Cameroun</p> <p>Numéro de téléphone : (237) 222 22 53 78</p> <p>Fax :</p> <p>Adresse électronique : tialbri@yahoo.fr</p> <p>Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse du Fournisseur est : A compléter après l'attribution du marché</p>
GC 6.2	Les règles de la procédure d'arbitrage seront les suivantes : Dans le cas d'un litige entre Le Maître d'Ouvrage et un Fournisseur ressortissant du pays du Maître d'Ouvrage, le litige sera adjugé ou arbitré par le MINMAP. »
GC 8.1	Les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Fournisseur sont : <i>SANS OBJET</i>
GC 10.1	Les prix « <i>ne seront pas</i> » révisables.



GC 11.1	<p>Les modalités de règlement seront : Le règlement de la partie en devises sera effectué en :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Règlement de l'Avance : quarante (40%) du prix du Marché sera réglé dans les 60 jours suivant la signature du marché, contre une demande de paiement, et une garantie d'un établissement financier agréé au Cameroun (i) d'un montant équivalent (ii) valable jusqu'à la livraison totale des Fournitures et (iii) conforme au format type fournie dans le document d'appel d'offres ou à un autre format acceptable par le Maître d'Ouvrage. ii) la première facture sera établie lorsque les prestations exécutées seront supérieures à quarante pour cent (40%) du Marché de base. Par la suite, les autres factures pourront être établis par déduction du montant reçu de l'avance de démarrage et son épuisement lorsque le taux aura atteint quatre-vingt pour cent (80%). iii) la période de garantie étant à six (06) mois, dix pour (10%) du montant restant sera payé après la réception définitive.
GC 11.5	<p>Le délai au-delà duquel l'Acheteur paiera des intérêts au Fournisseur est de <i>trois mois</i>.</p> <p>Le taux des intérêts de retard applicable sera de :</p> <p>Taux de la BEAC pour les paiements en FCFA majoré d'un point au taux d'escompte pratiqué par la BEAC ;</p> <p>Taux des Banques d'émission des monnaies pour les paiements en devise majoré au plus d'un point au taux d'escompte pratiqué par le Fonds d'émission de la monnaie considérée.</p> <p>Le délai de livraison est de trois mois <i>après notification de l'ordre de service de démarrage des prestations pour chaque tranche</i>.</p>





GC 13.1	<p>La réception provisoire de la fourniture s'effectuera en présence du fournisseur ou de son représentant, sur procès-verbal établi à cet effet, par une commission composée ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Maître d'Ouvrage ou son représentant : Président ; - Le Chef de Service du marché (Coordonnateur du projet) - L'Inspecteur de Pédagogie Nationale de l'Installation Sanitaire : Membre ; - L'Agent chargé des opérations de la comptabilité-matières : Membre ; - Le Cocontractant : Invité ; - Rapporteur; L'Ingénieur du Marché (Chef de Composante Equipement de UGPE) ; - MINMAP : Observateur ; - Tout autre membre désigné à l'initiative du Maître d'Ouvrage en raison de son expertise : Membre. <p>N.B : La réception provisoire sera précédée d'une réception technique constituée du Chef Service, l'Ingénieur du marché et le Cocontractant.</p>
GC 13.2	<p>Si requise, la garantie de bonne exécution sera libellée <i>en Franc CFA en pourcentage(s) du Prix du Marché</i> : 10% du montant du marché.</p> <p>Si requise, la garantie de bonne exécution sera : <i>un cautionnement par une banque de 1^{er} ordre ou d'un organisme de cautionnement agréé par le MINFI</i>.</p>
GC 13.4	<p>L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la garantie de bonne exécution au plus tard <i>« vingt-huit jours »</i> après la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur.</p>
GC 16.2	<p>L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : <i>N/A</i></p>
GC 17.1	<p>L'assurance <i>“sera”</i> souscrite conformément à l'Incoterm applicable</p>
GC 18.1	<p>La responsabilité du transport des Fournitures <i>“sera”</i> comme indiquée dans les Incoterms.</p>
GC 19.1	<p>Les Inspections et Essais à entreprendre sont les suivants : vérification de conformité des spécifications techniques à l'usine et sur le site, installation, fonctionnement, sécurité des apprenants et service après-vente.</p>
GC 19.2	<p>Les inspections et les essais seront réalisés au : <i>L'usine de fabrication des équipements</i>.</p>

GC 20.1	<p>Les pénalités de retard s'élèveront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un deux millième (1/2000^e) du montant HT du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ; - un millième (1/1000^e) du montant HT du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour. <p>Le montant maximum des pénalités de retard sera de dix (10) pour cent du montant du marché.</p>
GC 21.3	<p>La période de garantie sera : <i>six (06) mois après la réception provisoire.</i></p> <p>Aux fins de la garantie, les lieux de destination finale sont :</p> <p><i>Lycée Secondaire Professionnel d'Ekounou, Yaoundé.</i></p>
GC 21.5	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : <i>14</i> jours.
GC 21.6	Le délai après lequel l'Acheteur peut entreprendre toute action de recours nécessaire si le Fournisseur ne remédie pas au défaut sera de <i>vingt un (21) jours.</i>



Formule de Révision de Prix (Exemple) : SANS OBJET LES PRIX SERONT FERMES

Lorsqu'en application de l'article 14.7 des IS et de la clause 10.1 du CCAG/CCAP, les prix payables au Fournisseur figurant au marché, la méthode ci-après sera utilisée afin de calculer le montant de la révision :

Les prix payables au Fournisseur, en application de l'article 14.7 des IS et de la clause 10.1 du CCAG/CCAP seront soumis à révision pendant l'exécution du marché de façon à refléter l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, des matières premières et matériaux, conformément à la formule:

$$P_1 = P_0 \left(a + \frac{bL_1}{L_0} + \frac{cM_1}{M_0} \right) - P_0$$

$$a+b+c = 1$$

dans laquelle:

- P_1 = montant de l'ajustement payable au Fournisseur.
- P_0 = Prix du marché (prix de base).
- a = élément fixe représentant les profits et les frais généraux inclus dans le Prix du marché, généralement de l'ordre de 5 à 15 %.
- b = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché.
- c = pourcentage estimé de l'élément représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché.
- L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée dans le pays d'origine, à la date de référence et à la date de révision du prix, respectivement.
- M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base dans le pays d'origine à la date de référence et à la date de révision, respectivement.

Les éléments a, b, et c indiqués par l'Acheteur sont comme suit :

$a =$ [insérer la valeur du paramètre]

$b =$ [insérer la valeur du paramètre]

$c =$ [insérer la valeur du paramètre]

Le Soumissionnaire indiquera dans son offre les sources des indices et les indices à la date de référence.

Date de référence: vingt-huit (28) jours avant la date limite de réception des offres.

Date de révision: **[SANS OBJET]** semaines avant la date d'expédition (cette date de révision représentant le milieu de la période de fabrication).

L'une ou l'autre des parties fera jouer la formule de variation des prix ci-dessus, sous réserve des dispositions ci-après:

- (a) aucune augmentation de prix ne sera autorisée après les dates de livraison contractuelles sauf si l'avenant prolongeant les délais en dispose autrement. En principe, aucune variation de prix ne sera autorisée pour les retards dont le Fournisseur est entièrement responsable. L'Acheteur aura cependant droit à toute réduction du Prix du marché qui pourrait résulter de la formule de révision;
- (b) si la monnaie dans laquelle le prix P_0 du marché est libellé, est différente de la monnaie du pays d'origine des indices représentatifs des coûts de main-d'œuvre et de matières et matériaux, un facteur de correction sera appliqué pour éviter des révisions inexactes du Prix du marché. Le facteur de correction correspondra au rapport entre les taux de change des deux monnaies à la date de référence et à la date d'application de la clause de variation de prix définies ci-dessus; et
- (e) la révision ne s'applique pas au montant de l'avance.



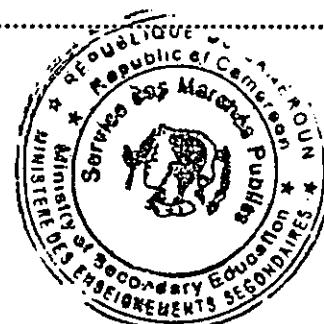
Section IX. Formulaires du Marché

Introduction

Cette Section contient des formulaires qui lorsqu'ils auront été complétés, feront partie du Marché. Les formulaires d'Acte d'engagement, de Garantie de bonne exécution et de Garantie de restitution d'avance, lorsque requis seront à remplir par le Soumissionnaire retenu seulement après notification de l'attribution.

Liste des formulaires

Modèle de Lettre de Notification	165
Acte d'engagement.....	166
Garantie de bonne exécution.....	168
Garantie de restitution d'avance.....	169



Modèle de Lettre de Notification

[papier à en-tête de l'Acheteur]

Date : *[date]*
Référence du Marché:

A : *[nom et adresse du Fournisseur]*

Sujet : *[Notification]*

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du *[date]* pour l'exécution des fournitures/ de *[nom du Projet et Biens/Services spécifiques tels qu'ils sont présentés dans les Instructions aux Soumissionnaires]* pour le montant du Marché de *[montant en chiffres et en lettres et monnaies]*, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux Soumissionnaires *[Supprimer "rectifié et" ou "et modifié" si seulement l'une de ces mesures s'applique. Supprimer "rectifié et modifié conformément aux Instructions aux Soumissionnaires " si des rectifications ou modifications n'ont pas été effectuées]*, a fait l'objet de la décision d'attribution par nous.

Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution du montant de *[insérer le montant en chiffres et en lettres, ainsi que la monnaie]* dans les 28 jours, conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution figurant dans la Section IX, Formulaires du Marché, du Dossier d'Appel d'Offres.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

[Signature, nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l'Acheteur]

Pièce jointe : Acte d'engagement



Acte d'engagement

AUX TERMES DU PRÉSENT ACCORD, conclu le [nombre ordinal] jour de [mois] [année] entre [nom complet de l'Acheteur] domicilié à [adresse complète de l'Acheteur] (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et [nom complet du Fournisseur] domicilié à [adresse complète du Fournisseur] (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

Attendu que l'Acheteur a lancé un Appel d'Offres pour certains Biens et certains Services Connexes, à savoir [description succincte des Biens et Services Connexes] et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces Biens et la prestation de ces Services Connexes, pour un montant égal à [monnaie et montant du Marché en toutes lettres et en chiffres] (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

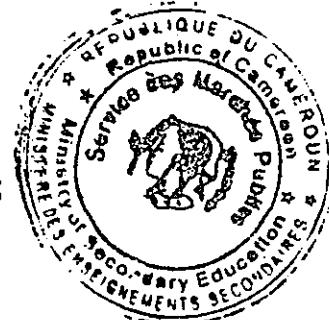
1. Dans cet Accord, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante de l'Accord et être lus et interprétés à ce titre :

- a) La Lettre de Notification
- b) Le Formulaire d'Offre du Fournisseur
- c) Les Additifs No ...[insérer, le cas échéant]
- d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- e) le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- f) les Spécifications techniques
- g) les Dessins et
- h) les Bordereau des prix présentés par le Fournisseur; et
- i) [indiquer les autres documents requis]

3. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer les Biens et de rendre les Services Connexes, et de remédier aux défauts de ces Biens et Services Connexes conformément, à tous égards, aux dispositions du Marché.

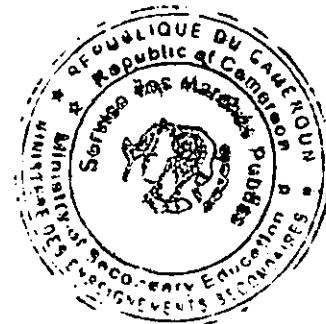
4. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Biens et Services Connexes, et des corrections apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.



En foi de quoi les parties ont fait signer le présent Accord conformément aux lois de [nom du pays], le jour et année mentionnés ci-dessous.

Signé par [signature autorisée pour l'Acheteur] (pour l'Acheteur)

Signé par [signature autorisée pour le Fournisseur] (pour le Fournisseur)



Garantie de Bonne Exécution

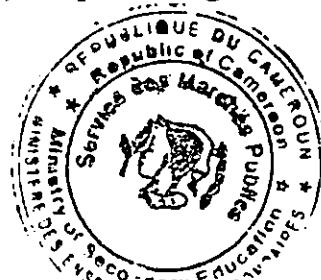
Date : _____
Avis d'Appel d'Offres No : _____

[Sur demande du Soumissionnaire sélectionné, le Fonds (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italiques]

[insérer le nom du Fonds et adresse du Fonds d'émission]

Bénéficiaire : *[insérer les nom et adresse de l'Acheteur]*

Garantie de bonne exécution no. : *[insérer No]*



Nous avons été informés que *[insérer le nom du Fournisseur]* (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. *[insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la fourniture de *[insérer la description des Biens et Services Connexes]* (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous *[insérer le nom du Fonds]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres et en lettres]*. Ces sommes seront versées dans les types et proportions de monnaies dans lesquelles le Prix du Marché est à payer.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois]* *[insérer l'année]*,¹⁶ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458, excepté le sous-paragraphe 20(a)(ii) qui est exclu par la présente.

*[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom du Fonds]
[Insérer la signature]*

¹⁶ La date est établie conformément à la Clause 13.1 des Cahier des Clauses Administratives Générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur en vertu de la Clause 21.3 du CCAG/CCAP. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

Garantie de Restitution d'Avance

[À la demande du Soumissionnaire sélectionné, le Fonds remplit cette garantie type conformément aux indications en italiques]

Date : [insérer la date]

N° de l'AOI/PM : [insérer le numéro]

Titre de l'AOI /PM: [insérer le titre]

[insérer le nom de Le Fonds et adresse de Le Fonds d'émission]

Bénéficiaire :[insérer les nom et adresse de l'Acheteur]

Garantie de restitution d'avance No. :[insérer No]

Nous avons été informés que [insérer le nom du Fournisseur] (ci-après, dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. [insérer No] en date du [insérer la date] pour la fourniture de [insérer la description des Biens et Services Connexes] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons que, selon les conditions du contrat, un paiement anticipé de la somme de [insérer le montant et la monnaie en chiffres] (....[insérer montant et la monnaie en lettres]) doit être rendue contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande de l'Acheteur, nous[insérer le nom de Le Fonds]nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer la somme en chiffres et en lettres]. Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Fournisseur ne se conforme pas aux conditions du Marché parce qu'il a utilisé l'avance à d'autres fins que la livraison des Biens.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle à la réception par le Fournisseur de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro[insérer le numéro du compte bancaire]à[insérer les nom et adresse du Fonds].

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : sur réception d'une copie de[Insérer le nom des documents établissant la livraison des Biens conformément à l'INCOTERM applicable], ou le[insérer la date] jour de[insérer le mois].... [insérer l'année].¹⁷ Toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458, excepté le sous-paragraphe 20(a)(ii) qui est exclu par la présente.

¹⁷ Insérer la date de livraison prévue au calendrier initial de livraison. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »



[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom du Fonds]

[Insérer la signature]



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS
AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS
DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroun (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. Bange Bank (BANGE CMR) Cameroun BP: 34692 Yaoundé;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) B.P. : 1573 Yaoundé.
17. Bank Of Africa (BOA),
18. Régional Bank.

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

19. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
20. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
21. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
22. Prudential Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
23. CPA S.A, BP 54, Douala ;
24. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
25. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
26. SANLAM Assurances Cameroun S.A, BP 12125 Douala ;
27. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
28. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
29. ROYAL ONYX Insurane Cie BP 12230 Douala,
30. Zenithe Insurance, BP : 1 130 Yaoundé ;

